

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Réf :

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2025****RAPPORT DE PRÉSENTATION****OBJET :** 1.1 Rapport d'orientations budgétaires 2025

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport qui précise les orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2025 et informe sur sa situation.

Ce débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Dans un délai de 2 mois qui précède l'examen du budget, le maire présente au conseil municipal, un rapport sur :

Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune, la Métropole du Grand Paris et le territoire Grand Orly Seine Bièvre.

Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.

La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP), les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement doivent également y figurer.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'élaboration du budget primitif 2025 se réalise sous le pilotage de l'équipe municipale avec l'appui des services communaux et en concertation avec les représentants des associations.

I - UN CONTEXTE MONDIAL MARQUE PAR DES POLITIQUES MONETAIRES EN SOUTIEN A L'ACTIVITE ET UN RISQUE GEOPOLITIQUE CROISSANT

- 1.1 Monde
- 1.2 Zone euro

II - LA FRANCE

- 2.1 France : le dur retour à la réalité après la parenthèse « enchantée » des Jeux Olympiques
- 2.2 France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement
- 2.3 France : un niveau de déficit public en 2024 non anticipé
- 2.4 France : soutenabilité de la dette et marchés financiers
- 2.5 France : l'inquiétant rebond du surendettement en France

III - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

- 3.1 Les collectivités sont-elles responsables de l'aggravation du déficit public ?
- 3.2 Evolution de la dette locale
- 3.3 La gestion du personnel des collectivités territoriales, nouvelle cible pour contribuer au redressement des finances publiques
- 3.4 Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL) - situation 2024 au 31 décembre 2024
- 3.5 L'intercommunalité EPT GOSB - MGP

IV - LE DECRYPTAGE DE LA LOI DE FINANCES «SPECIALE» ET LA LOI DE FINANCES 2025

- 4.1 Sans loi de finances au 1^{er} janvier, adoption d'une Loi de finances « Spéciale »
- 4.2 Loi de Finances pour 2025 : les principales mesures applicables aux collectivités locales

V - CHEVILLY-LARUE - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ANALYSE FINANCIERE 2020 -2026)

- 5.1 Rappel des différentes notions
- 5.2 Rétrospective 2020 – 2023
- 5.3 Estimation 2024 et prospective 2025 – 2026
- 5.4 Focus sur les dépenses de personnel
- 5.5 Le plan pluriannuel d'investissement

VI - LES ORIENTATIONS MUNICIPALES : LE BUDGET DE CHEVILLY-LARUE, UNE FORCE LOCALE POUR AMELIORER LE QUOTIDIEN DE TOUS LES CHEVILLAIS

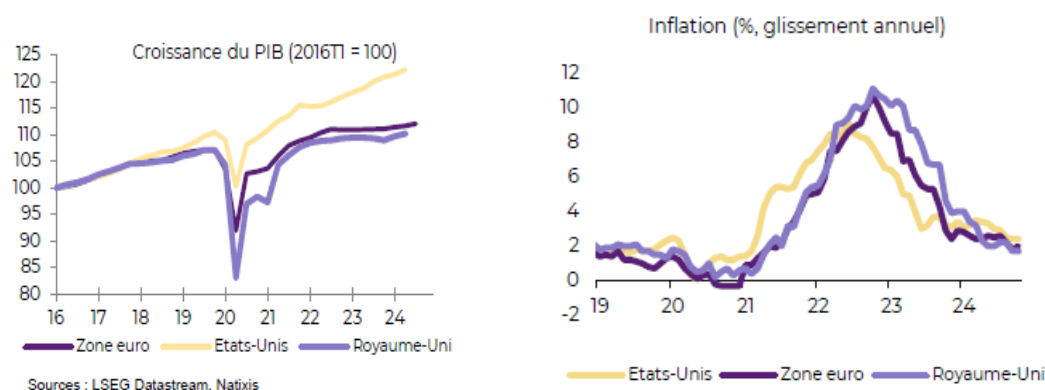
- 6.1 Une stratégie budgétaire saluée par la Chambre Régionale des comptes au service des chevillais.
- 6.2 Solidarité, santé, prévention, pouvoir d'achat : la commune en soutien aux chevillais
- 6.3 Jeunesse, Petite enfance, enfance : prendre soin, éveiller, éduquer, soutenir les parents
- 6.4 Vie associative, sportive et culturelle : faire battre le cœur de Chevilly-Larue
- 6.5 Offrir un cadre de vie durable, respectueux de l'identité de la commune
- 6.6 Poursuivre la transition écologique du territoire
- 6.7 Un projet de sécurité et tranquillité publiques pour favoriser le vivre ensemble
- 6.8 Favoriser le commerce local et l'emploi des Chevillais
- 6.9 Décider avec les Chevillais
- 6.10 Poursuivre la modernisation numérique du service public

Le budget 2025 de la commune se réalisera dans un contexte complexe et anxiogène. La commune de Chevilly-Larue prépare son budget primitif 2025 alors même que la loi de finances de la Nation a été votée tardivement. Toutes ses dispositions ne font pas encore l'objet de règlements d'application. La commune doit donc procéder à des conjectures concernant un certain nombre de sujets qui innervent les finances publiques locales.

I - UN CONTEXTE MONDIAL MARQUE PAR DES POLITIQUES MONETAIRES EN SOUTIEN A L'ACTIVITE ET UN RISQUE GEOPOLITIQUE CROISSANT

1.1 - MONDE

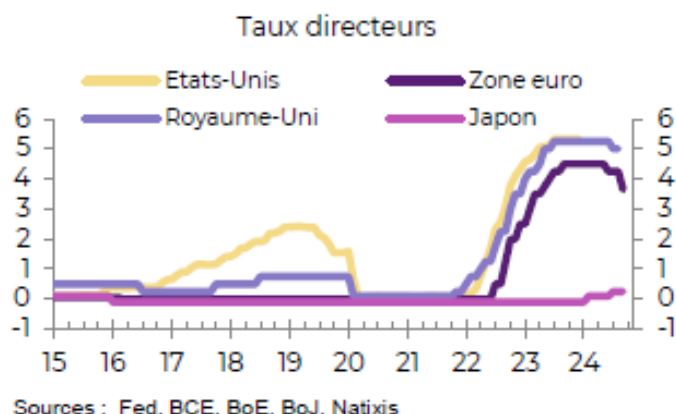
La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.



Du côté des taux d'intérêt, la plupart des banques centrales des pays dits avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs (points de base, 0,75%) à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025. La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait. La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.

A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.



Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient, aiguïsés par les provocations des Etats-Unis depuis l'arrivée de Donald TRUMP au pouvoir, en sont une illustration.

1.2- ZONE EURO

Scénario de croissance : anticipations de croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes.

La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène :

- ➔ l'Espagne détone par une forte croissance avec +0,8 % T/T de croissance,
- ➔ en France, l'activité a accéléré à +0,4 % T/T, sous l'effet temporaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris,
- ➔ l'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, bien que malmenée par ses dépenses énergétiques,
- ➔ l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3.

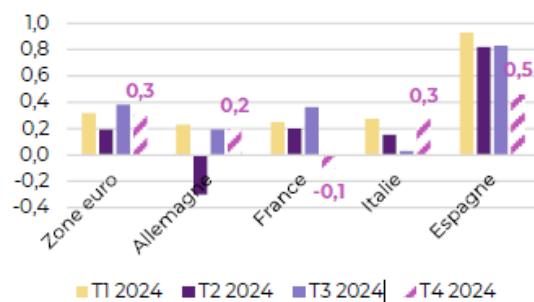
Pour le T4 2024, une croissance du PIB de +0,3 % est anticipée en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (GA, %)	0,5	0,8	1,3
Consommation privée (GA, %)	0,8	0,8	1,1
Consommation publique (GA, %)	1,2	1,8	1,4
FBCF(GA, %)	1,1	-2,5	0,5
Exportations (GA, %)	-0,4	2,1	2,8
Importations (GA, %)	-0,7	-0,1	2,5
Commerce extérieur (contrib., %)	0,1	1,1	0,3
Inflation (%)	5,5	2,4	2,0
hors énergie et alim. non-transf. (%)	6,2	2,9	2,3

Source : Natixis

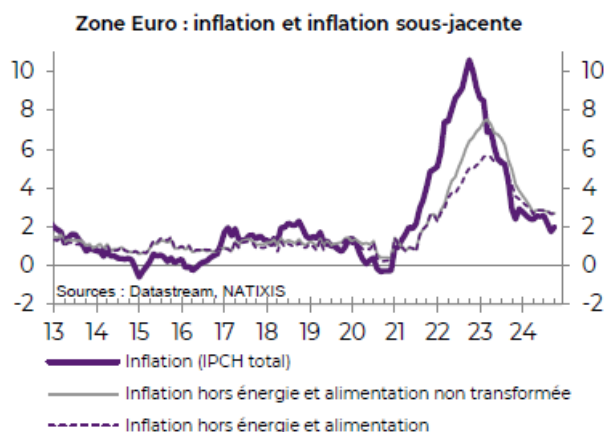
Croissance du PIB par pays (% T/T)
Prévision Natixis pour le T4



Source : Eurostat, Natixis

Inflation : inflation attendue de 1,8 % en 2025 après 2,4 % en 2024 et une inflation sous-jacente (hors alimentaire et énergie) de 2,2 % en 2025 après 2,9 % en 2024.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.



Risques : l'élection de D. Trump suggère la mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les estimations de Natixis, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

II – LA FRANCE

2.1- FRANCE : LE DUR RETOUR A LA REALITE APRES LA PARENTHESE « ENCHANTEE » DES JEUX OLYMPIQUES

Scénario de croissance : croissance attendue autour du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France selon le consensus.

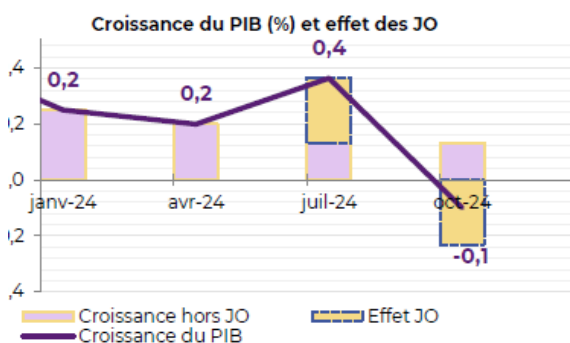
L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. Un effet JO de l'ordre de +0,25 pb semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à

attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au T4 2024). Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec une réduction de dépenses de 50 milliards € annoncé par le gouvernement Bayrou. La réduction du déficit public devrait être probablement inférieure à celle annoncée et pourrait s'établir autour de 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement Barnier), après 6,1 % en 2024.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	1,1	1,1	0,9
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	<i>5,5</i>	<i>2,4</i>	<i>2,0</i>

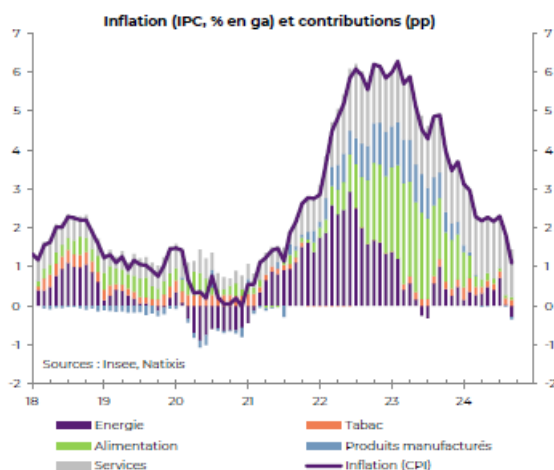
Source : Natixis CIB



Source : Insee, Natixis CIB

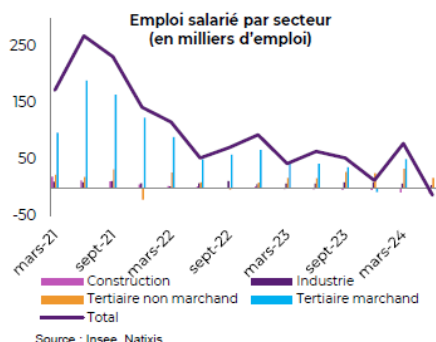
Inflation : en moyenne annuelle, inflation (IPCH) française attendue à 2,3 % en 2024 et à 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. En novembre, les prix à la consommation ont diminué de 0,1% sur un mois et augmenté de 1,3% sur un an. Au final, l'inflation s'est stabilisée en France à 1,3% sur un an en décembre ; les prix à la consommation ont donc fortement ralenti, à 2% en moyenne sur 2024 après deux années marquées par une forte inflation (5,2% en 2022 et 4,9% en 2023).



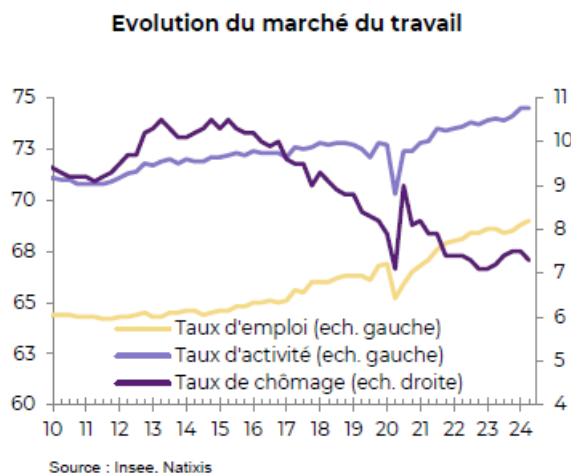
2.2- FRANCE : L'EMPLOI PRIVE PRESENTE DES SIGNES D'ESSOUFFLEMENT

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.



La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.



2.3 - FRANCE : UN NIVEAU DE DEFICIT PUBLIC EN 2024 NON ANTICIPE

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), dérapage inhabituel en dehors des périodes de crise.

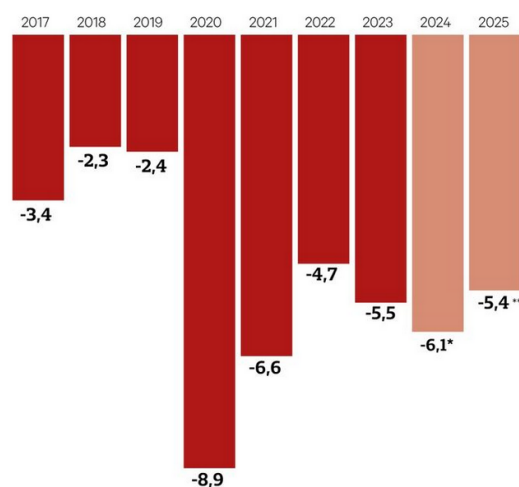
Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dette publique	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

La trajectoire du déficit public

En % du PIB



*Prévision du PLFG 2024 **Prévision du gouvernement

SOURCES : HAUT CONSEIL DES FINANCES PUBLIQUES (HCFP), PLFG 2024,

2.4 - FRANCE : SOUTENABILITE DE LA DETTE ET MARCHES FINANCIERS

a/ Soutenabilité de la dette : de quoi s'agit-il ?

D'un point de vue économique, la soutenabilité de la dette publique dépend de la différence entre le taux d'intérêt et le taux de croissance du PIB.

Pendant plusieurs décennies, la France a bénéficié de cette dynamique favorable. Malgré un endettement croissant, les taux d'intérêt historiquement bas ont permis de refinancer la dette publique à moindre coût. Depuis la fin de l'année 2021, le contexte des marchés financiers a changé. Les récentes hausses des taux ont modifié les conditions de soutenabilité de la dette.

Deux chercheurs en économie, Kenneth Rogoff et Paul Schmelzing ont observé que si globalement sur les 5 derniers siècles, l'écart de taux entre les taux d'intérêt et les taux de croissance a baissé progressivement, cette tendance s'est inversée dans l'entre-deux guerres avec des périodes prolongées où le taux d'intérêt a dépassé le taux de croissance dans de nombreuses économies avancées, ce qui signifie que les taux d'intérêt bas ne sont pas une caractéristique structurelle des économies modernes.

Depuis les années 1980, plusieurs facteurs ont contribué à maintenir des taux d'intérêt exceptionnellement bas ; 1 / le vieillissement de populations dans les pays avancés a entraîné une hausse de l'épargne mondiale, les ménages préparant leur retraite, ce qui a eu pour conséquence d'exercer une pression à la baisse des taux d'intérêt ; 2/ la mondialisation accélérée a favorisé les échanges de flux de capitaux en provenance de pays en surplus comme la Chine, augmentant la disponibilité des fonds et réduisant encore davantage les taux ; 3/les politiques monétaires accommodantes des banques centrales, en particulier le « Quantitative Easing » qui a consisté à déverser des quantités de liquidités sur les marchés après la crise financière mondiale (2008-2012) ont créé un environnement de taux durablement bas pour soutenir la reprise économique.

Le risque est que ces dynamiques pourraient s'inverser ; en effet, à mesure que les populations vieillissantes se mettent à consommer à la retraite, réduisant la pression à la baisse sur les taux, l'excédent mondial d'épargne devrait diminuer.

Enfin les tensions géopolitiques et le recul de la mondialisation pourraient diminuer les flux de capitaux internationaux. A cela, on peut rajouter l'effet de la transition écologique qui est également un facteur inflationniste pour les prochaines années. Les investissements massifs pour lutter contre le changement climatique augmentent la demande de capitaux, ce qui pourrait faire monter les taux. Une inflation dite « collante » pourrait contraindre les banques centrales à des politiques plus restrictives.

Au final, dans ce contexte, le niveau actuel du ratio dette/PIB de la France, qui dépasse 112% représente une vulnérabilité importante, bien supérieure à celle des décennies précédentes où la France était mieux préparée à faire face aux défis budgétaires.

b/ Qu'en pensent les investisseurs internationaux (les acheteurs de la dette française) ?

Mécaniquement, un refus de la part des marchés financiers d'acheter la dette d'un pays de la zone euro se traduirait par des taux d'intérêt qui s'envoleraient, donc un coût de la dette qui deviendrait insoutenable, et alors le spectre d'un défaut de paiement planerait sur l'économie.

Dans le cas d'une crise obligataire, les programmes du FMI peuvent être optionnés pour venir en aide au pays ; cela se traduit alors par des ajustements économiques demandés par Washington en échange de financements (gel des retraites et réductions des prestations sociales, hausse de la fiscalité indirecte (TVA), dérégulation du marché du travail, ouverture de secteurs protégés...) ; la cohésion sociale du pays s'en trouve alors altérée.

La BCE peut également fournir un soutien avec son instrument de protection de la transmission (IPT), il s'agit d'un filet de sécurité quand les écarts de taux d'intérêt entre pays membre sont susceptibles de menacer la stabilité financière de la zone. L'autre outil de la BCE est le mécanisme européen de stabilité (MES), créé après la crise des dettes souveraines qui est une boîte à outils (prêts conditionnels, garanties d'émissions obligataires, recapitalisation des banques...).

Ce mécanisme comme pour le FMI nécessite la mise en place d'un programme d'ajustement macroéconomique rigoureux.

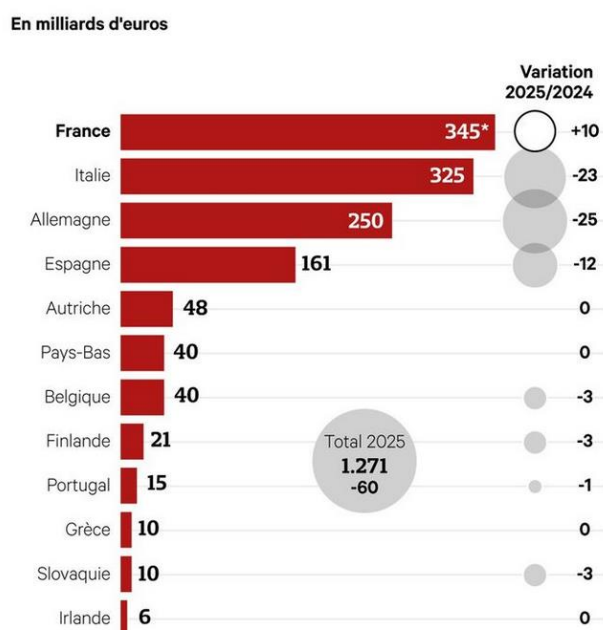
Il vaut donc mieux que le pays consolide lui-même ses finances publiques. Les pays nordiques ont dans les années 1990 opéré certains choix en ce sens (ré équilibre des dépenses, modernisation de la protection sociale, réforme des retraites ...). Un autre chemin consisterait à rechercher des effets leviers sur les recettes, notamment en rétablissant l'impôt sur la fortune ou en instaurant des prélèvements sur les superprofits.

[c/ la France deviendra le plus gros emprunteur de la zone euro sur les marchés en 2025](#)

Les Etats européens vont lever 1 271Md€ sur les marchés l'an prochain, en légère baisse par rapport à 2024. De son côté, la France va solliciter toujours plus les investisseurs obligataires puisque ses volumes d'émission représenteront plus du quart du total de la zone euro en 2025, du jamais vu jusqu'à présent. La configuration de la dette en zone euro est en train de changer puisque si les pays d'Europe du Sud connaissent un spectaculaire retour en grâce (cf. leurs croissances respectives), l'Allemagne et surtout le France font l'objet d'une vigilance accrue ; en effet, Paris va continuer à augmenter sa dette, faisant plus que jamais appel aux prêteurs internationaux.

C'est en effet une première que de voir la France dépasser l'Italie (historiquement plus gros emprunteur de la zone euro) en termes d'appel au marché l'an prochain. Selon Natixis, Bercy va lever 340Md€, soit 300Md€ concernant le programme d'émission net (Agence France Trésor - AFT) et 40Md€ de rachats pour permettre à l'AFT de rembourser par anticipation certaines obligations qui n'arriveront à échéance qu'en 2026 ou 2027, ceci afin de lisser les paiements.

Les objectifs d'emprunt des Etats en 2025



SOURCE : NATIXIS

*Estimation Natixis

2.5 - FRANCE : L'INQUIETANT REBOND DU SURENDETTEMENT EN FRANCE

Le nombre de dossiers de surendettement repart à la hausse et les associations s'inquiètent de voir de plus en plus de personnes qui n'arrivent plus à faire face aux charges courantes.

Selon les derniers chiffres de la Banque de France, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement a augmenté de 11% entre octobre 2023 et octobre 2024 pour atteindre 12 256 dépôts. Et entre janvier et octobre, la hausse est même de 12% par rapport à la même période de 2023. Soit une hausse continue depuis 2022 et un niveau qui commence à s'approcher des chiffres de la période pré-Covid, même si, en cumul sur les 10 premiers mois de 2024, le nombre de dossiers reste de 7% inférieur à 2019.

Alors que la Banque Postale ne constate pas de hausse du nombre de dossiers de surendettement parmi ses clients, elle observe en revanche avec les associations une intensification de la pauvreté.

Les dernières statistiques de la Banque de France indiquent également que le nombre de nouvelles inscriptions de personnes au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) a augmenté de 3,7% sur les 10 premiers mois de l'année par rapport à la même période en 2023. En revanche, le nombre d'incidents liés aux chèques s'inscrit en recul de 10%.

Face à ces chiffres, la Banque de France est vigilante et mobilisée mais estime que le recul de l'inflation et une certaine résilience de la croissance économique devraient limiter la hausse du nombre des dépôts en 2024.

Parmi les personnes touchées, figurent les autoentrepreneurs ; c'est l'autre fait majeur que remontent les associations, à savoir une hausse du nombre de demandes d'aide de personnes ayant une activité indépendante. Il s'agit là d'une situation singulière puisque la demande des autoentrepreneurs ne peut passer directement en commission de surendettement à la Banque de France ; elle passe par le tribunal de commerce ou le tribunal judiciaire qui transmet ensuite à la Banque de France lorsque les conditions sont réunies. Ce qui signifie que ce public-là n'est pas forcément comptabilisé dans les chiffres du surendettement.

III – SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

3.1- LES COLLECTIVITES SONT-ELLES RESPONSABLES DE L'AGGRAVATION DU DEFICIT PUBLIC ?

Dans un rapport publié le 2 octobre 2024, la Cour des Comptes demande aux collectivités de contribuer au redressement des finances publiques, en maîtrisant mieux leurs dépenses. Parmi les différentes mesures proposées, la Cour suggère de supprimer 100 000 emplois territoriaux.

Contrairement au discours politique ambiant, les collectivités n'ont **AUCUNE** responsabilité dans le déficit public puisqu'elles ont une obligation absolue de couvrir leurs dépenses de fonctionnement par leurs recettes. Par ailleurs, les dépenses locales représentent 9,9% du PIB en 2023, ce qui n'est pas structurant.

De même, il n'y a pas de dérapage des dépenses locales en 2024, comme cela a pu être dit par certains commentateurs.

D'une part, l'Insee dans une publication du 27 septembre 2024 révèle qu'à la fin du T2 2024, la dette publique s'établit à 3 228,4Md€, avec une augmentation de 68,9Md€ pour le T2 2024, après une croissance de +58,2Md€ enregistrée au T1 2024. Cette publication précise que : « l'augmentation de la dette brute des administrations publiques est principalement due à l'Etat... Au 2ème trimestre 2024, la contribution de l'Etat à la dette publique augmente de 69,9Md€, après 44,3Md€ au trimestre précédent. La dette publique des administrations (Apul) dont les collectivités territoriales, diminuent de 0,3Md€, après +0,8Md€ au trimestre précédent.... Ce sont les départements et les communes qui se désendettent (-0,2Md€ et -0,9Md€ respectivement...) ».

De son côté, la Banque postale, dans sa note de conjoncture du mois d'octobre 2024 indique au sujet des collectivités territoriales que malgré une dégradation de l'autofinancement, l'encours de la dette resterait limité, ce qui confirme donc la santé financière saine des collectivités : « ...alors qu'elle était encore en hausse en 2023, l'épargne brute des collectivités du bloc communal accuserait un repli en 2024 de l'ordre de 4,4%, l'effet de ciseau observé en 2023 s'accroissant en 2024 (+3,1% de croissance pour les recettes de fonctionnement contre +4,8% pour les dépenses de fonctionnement).

Les politiques d'investissement ne seraient néanmoins pas remises en cause avec une progression encore soutenue de 8,6%, hausse traditionnelle de fin de mandat, mais justifiée également par les impératifs de la transition écologique. Un prélèvement sur le fonds de roulement devrait être observé, et les emprunts repartiraient à la hausse pour soutenir cet effort ; l'encours de dette progresserait néanmoins de manière limitée (+2,1%).

3.2- EVOLUTION DE LA DETTE LOCALE

Concernant les collectivités locales et leurs structures intercommunales, l'encours de dette total s'élève à 208,5Md€ fin 2023. Ce montant comprend 33,4Md€, portés par des budgets annexes (16% du total). Le bloc communal y compris les syndicats (SIVU, SIVOM....) concentre 68% de l'encours des collectivités locales (budgets principaux et budgets annexes) dont la moitié pour les seules communes. Les départements et régions se partagent le solde à parts égales, c'est-à-dire respectivement 15% et 17%. Le poids de chaque catégorie de collectivités a évolué au cours des 12 dernières années, avec une hausse de la part des groupements à fiscalité propre et des régions.

Les premiers représentent dorénavant un quart de la dette publique locale, contre 21% en 2011. Pour les régions, la part est passée de 11% à 17% au total. Depuis 2011, l'encours de dette total des collectivités locales (budgets annexes et syndicats inclus) a progressé de 26% en valeur. Entre 2011 et 2015, les croissances annuelles oscillent entre +2,7% et +4,7%.

A partir de 2016, le rythme ralentit nettement, entre +0,4% et +1,5% par an, à l'exception notoire de l'année 2020 (+2,7%). Au milieu des années 2010, et principalement de 2015 à 2018, l'accroissement de l'encours de dette est pour partie lié aux opérations de désensibilisation des crédits structurés à haut risque. En effet, désensibiliser la dette a nécessité de recapitaliser des indemnités de refinancements importantes qui ont eu pour effet de majorer le capital restant dû.

La plupart de ces opérations se sont traduites par des indemnités de remboursement anticipées (IRA), recapitalisées dans le stock de dette des collectivités concernées.

L'observation des comptes de gestion permet d'estimer à plus de 2,5Md€ ces opérations de capitalisation des IRA pour les collectivités et leurs groupements et ce uniquement sur la période 2015-2018. Elles représentent un quart de l'accroissement de la dette sur cette période (la moitié sur 2016).

Pour certaines collectivités, une partie des coûts de désensibilisation est couverte par le fonds de soutien institué par la loi de finances pour 2014. Entre 2015 et 2023, ce fonds a versé plus de 1,4Md€ aux collectivités bénéficiaires. Une partie importante de ce montant sert à la couverture d'IRA capitalisés (80% en 2023).

Au final, pour le bloc communal et les syndicats, et en excluant les spécificités de Paris, de la métropole de Lyon et du Systral, l'encours de dette ne progresse depuis 2015 que très modérément : de +0,6%/an en moyenne. Le fait marquant est plus celui du transfert d'une partie du recours à l'emprunt des communes vers les intercommunalités.

3.3- LA GESTION DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, NOUVELLE CIBLE POUR CONTRIBUER AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

En 2024, le coût supplémentaire généré par le traitement des fonctionnaires territoriaux s'élèvera à plus de 2Md€ en raison de l'augmentation du point d'indice décidée par le gouvernement. Ce surcoût vient s'ajouter aux augmentations des années précédentes, avec la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires en 2023, et la refonte des parcours professionnels et des carrières.

Déjà en 2023, les dépenses de personnel des collectivités et de leurs groupements se chiffraient à 75,1Md€, soit 26,4% du total des dépenses des collectivités ; et 35,6% de leurs dépenses de fonctionnement. Dans le contexte ambiant de réduction des dépenses, plusieurs instances nationales préconisent des solutions d'optimisation. Ainsi, du côté de juridictions financières, la Cour des comptes suggère la suppression de 100 000 postes au sein de la FPT.

Parmi les sujets préoccupants figure celui de la contribution qui va être demandée aux collectivités pour renflouer les caisses de la CNRACL ; cette dernière qui gère les retraites des agents titulaires de la fonction publique territoriale et hospitalière est déficitaire pour des raisons qui tiennent à l'allongement de l'espérance de vie et à des recrutements majoritairement de contractuels qui ne cotisent pas à la CNRACL ; le taux de CNRACL va ainsi augmenter de +12 points progressivement ; à terme, il passera de 31,65% en 2024 à 43,65% ; cette hausse serait lissée sur 4 ans, soit +3 points par an entre 2025 et 2028 contrairement à la hausse plus brutale sur 3 ans (+4 points en 2025, puis en 2026-2027), prévue dans le texte initial du PLFSS - Barnier abandonné depuis.

Enfin, il faut également rappeler que les employeurs territoriaux participeront financièrement à la complémentaire « prévoyance » des agents territoriaux à partir du 1^{er} janvier 2025 (ordonnance de février 2021). Chevilly-Larue n'est pas impactée en 2025 car elle avait déjà mis en place cette complémentaire depuis de nombreuses années.

Dans un rapport publié au mois d'octobre 2024, la Cour des comptes a évalué à 154€ par agent public, le coût du dialogue social au sein de la fonction publique, laissant planer le doute quant à la justification de ce type de dépenses.

Au final, on le voit, les dépenses du personnel sont ainsi particulièrement ciblées, tout ceci étant causé au départ par la déroute du déficit public.

3.4- SITUATION MENSUELLE COMPTABLE DES COLLECTIVITES LOCALES (SMCL) – SITUATION 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

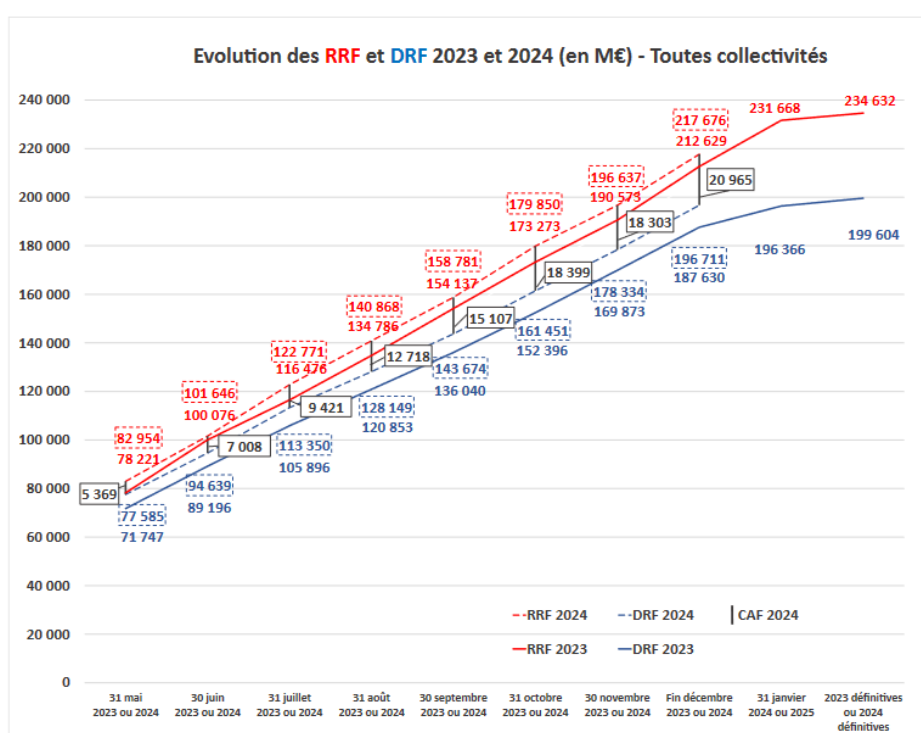
Méthodologie - mise en garde :

Huitième situation de l'année 2024, cette SMCL est comme toute situation provisoire en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales.

C'est la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local qui centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. La situation 2024 doit être interprétée avec prudence, en attendant d'être définitivement stabilisée au second semestre 2025.

Recettes :

Fin décembre 2024, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales progressent de +2,4% (+5Md€ en valeur), notamment en raison de la progression de recettes fiscales (+1,3%, soit +1,9Md€).



RRF : recettes réelles de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités progressent de +4,8%, soit +9,1Md€, notamment sous l'impulsion des dépenses de personnel (+4,5%, soit +3,3Md€), des achats et charges externes (+9,4%, soit +3,1Md€), des subventions (+1,8%, +0,3Md€) et de charges financières (+17,6%, soit +0,5Md€), ainsi que des frais de séjour (+7,4%, soit +1,1Md€) et des aides à la personne (+3,3%, soit +0,7Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer.

Les dépenses d'investissement (DRI) progressent de +6,8%, toutes strates de collectivités confondues. Mais les évolutions sont contrastées (+8,5% pour les régions, de +9,4% pour le bloc communal) alors que les départements voient leurs DRI s'inscrire en baisse à -2,4%.

La progression des dépenses totales (DRF et DRI hors remboursement d'emprunt) de l'ensemble des collectivités s'établit à +5,6% fin décembre 2024 par rapport à fin décembre 2023.

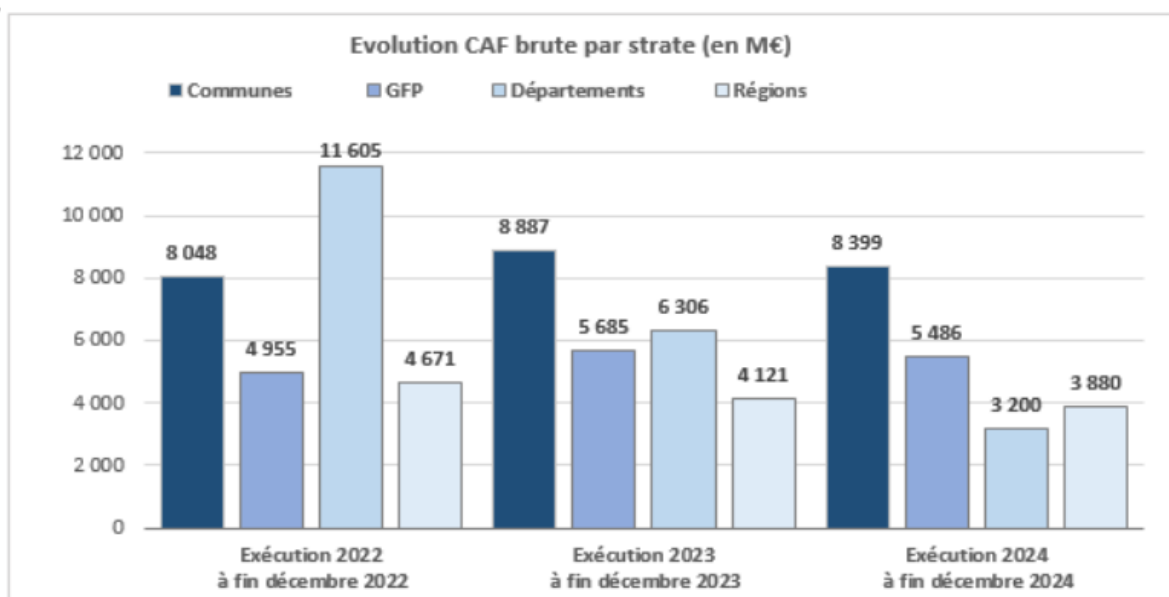
Solde :

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute permet d'identifier la part des ressources restant disponible pour investir, après paiement des charges récurrentes.

L'épargne brute globale des collectivités locales s'élève à près de 21Md€ à fin décembre 2024, en diminution par rapport à celle constatée à fin décembre 2023 (25Md€, soit -16,1%).

L'épargne brute diminue pour toutes les strates de collectivités, par rapport à fin décembre 2023. Pour le bloc communal (au niveau des communes et des GFP), elle progresse à date par rapport à 2022.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	8 048	8 887	8 399		10,4%	-5,5%
GFP	4 955	5 685	5 486		14,7%	-3,5%
Départements	11 605	6 306	3 200		-45,7%	-49,3%
Régions	4 671	4 121	3 880		-11,8%	-5,9%
Total	29 280	24 999	20 965		-14,6%	-16,1%

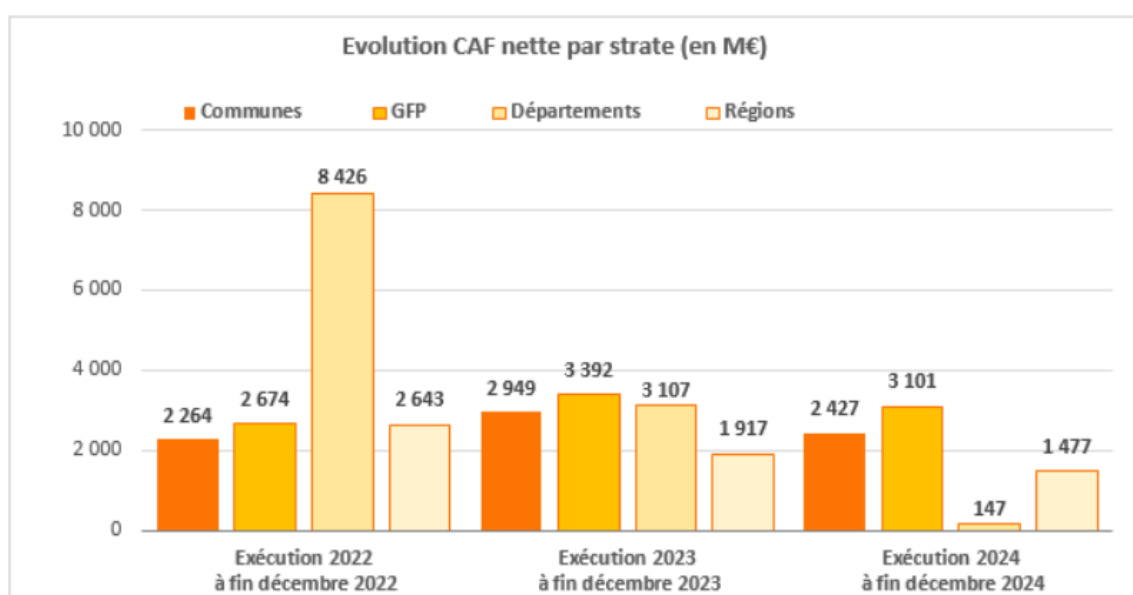


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes

L'épargne nette 2024 de l'ensemble des collectivités locales s'élève à 7,2Md€ au 31 décembre 2024. Elle est inférieure à celle constatée à fin décembre 2023 (11,4Md€, soit -37,1%).

Pour les départements et les régions, elle diminue à date par rapport à 2023 et 2022. Pour le bloc communal (au niveau des communes et des GFP), elle baisse par rapport à fin décembre 2023 mais reste supérieure à celle constatée fin décembre 2022.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	2 264	2 949	2 427		30,3%	-17,7%
GFP	2 674	3 392	3 101		26,9%	-8,6%
Départements	8 426	3 107	147		-63,1%	-95,3%
Régions	2 643	1 917	1 477		-27,5%	-23,0%
Total	16 007	11 364	7 152		-29,0%	-37,1%

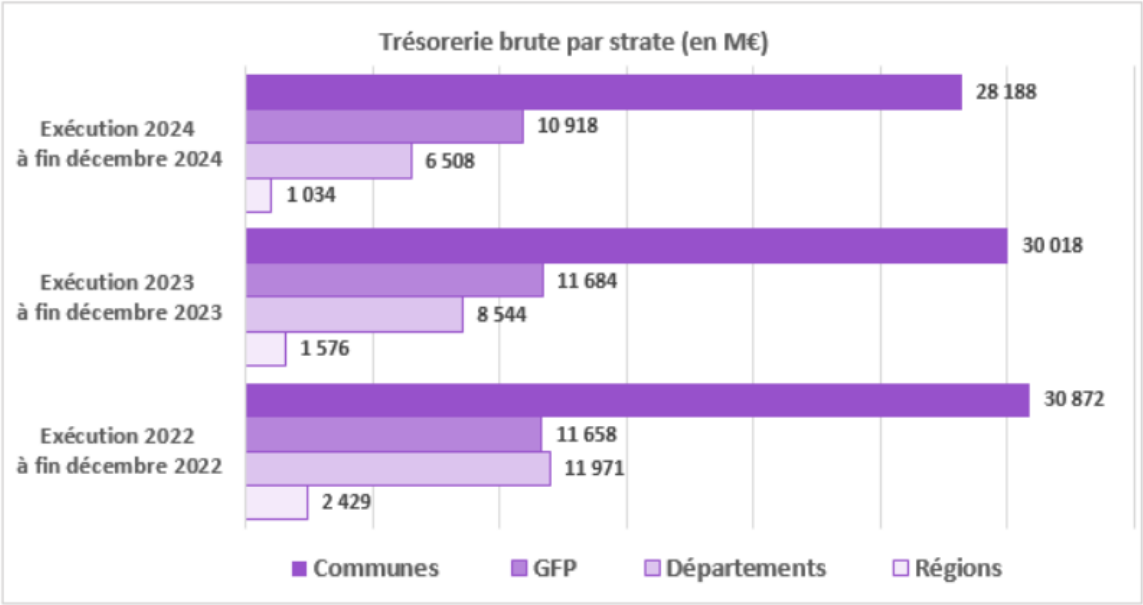


Trésorerie :

La trésorerie brute correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

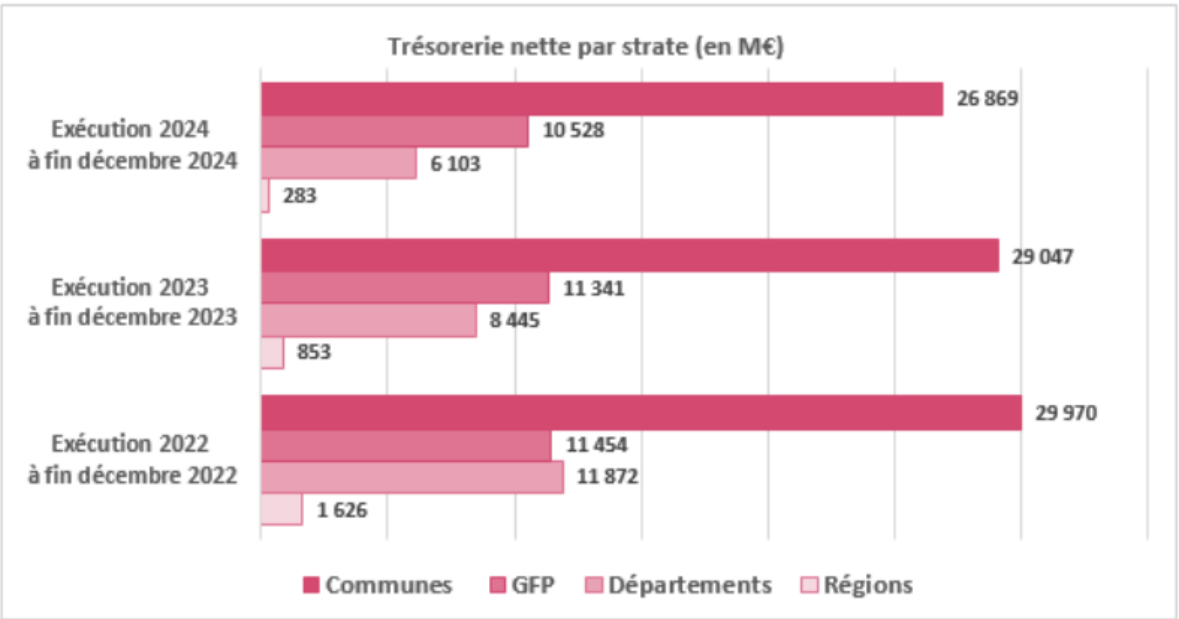
La trésorerie des collectivités locales s'élève à 46,6Md€ au 31 décembre 2024. Elle diminue à date par rapport à 2023 et 2022 pour toutes les strates de collectivités.

Trésorerie brute en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	30 872	30 018	28 188		-2,8%	-6,1%
GFP	11 658	11 684	10 918		0,2%	-6,6%
Départements	11 971	8 544	6 508		-28,6%	-23,8%
Régions	2 429	1 576	1 034		-35,1%	-34,4%
Total	56 930	51 822	46 648		-9,0%	-10,0%



La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à près de 43,8Md€ à fin décembre 2024, soit un niveau inférieur à celui de fin décembre 2023 et 2022 pour toutes les strates.

Trésorerie nette en M€	Exécution 2022 à fin décembre 2022	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Evolution sur la période 2022-2024	Évolution 2023/2022	Evolution 2024/2023
Communes	29 970	29 047	26 869		-3,1%	-7,5%
GFP	11 454	11 341	10 528		-1,0%	-7,2%
Départements	11 872	8 445	6 103		-28,9%	-27,7%
Régions	1 626	853	283		-47,5%	-66,8%
Total	54 923	49 686	43 782		-9,5%	-11,9%



3.5 - L'intercommunalité EPT GOSB - MGP

1/ EPT-GOSB : une situation financière saine grâce notamment à des efforts de gestion :

Il faut rappeler que le pilotage financier de l'EPT est d'autant plus complexe que près de 59% de ses recettes sont en fait gagés pour financer des dépenses obligatoires à savoir la dotation d'équilibre versée à la MGP d'une part, et d'autre part le financement de la péréquation nationale. Ainsi sur 301M€ en 2023, il ne restait à l'EPT « que » 124M€ soit seulement 41% de ses recettes pour financer ses compétences opérationnelles.

Ressources fiscales et assimilées		Prélèvements obligatoires sur Ressources	
301 001 383		-176 268 777	
		59% des recettes	
<i>CFE et autres impôts locaux</i>	133 066 158	<i>Dotation d'Equilibre</i>	-159 788 310
<i>Compensations exo fiscales CFE</i>	26 106 014	<i>FNGIR</i>	-10 786 073
<i>FOCT socle</i>	124 558 284	<i>FPIC</i>	-5 694 394
<i>FNGIR/DCRTP</i>	17 270 927		
Solde des recettes disponibles pour financer les actions de GOSB			
124 732 606			
41% des recettes			

Malgré cette contrainte forte, et au vu du dernier CA disponible (CA.2023), la situation financière de l'EPT GOSB est saine, avec une capacité d'autofinancement des Investissements (épargne nette) très largement positive et en progression très significative par rapport à 2022.

Ainsi, l'épargne nette de GOSB (17.724K€ et 6,5% des recettes de fonctionnement du CA 2023) a fortement progressé : +7.904K€ par rapport aux 9.819 K€ d'épargne nette de 2022. Cet excellent résultat est la conséquence notamment de ... :

- la légère progression des recettes fiscales nettes des reversements obligatoires, via la dynamique fiscale sur la CFE (dont 50 % restent dans les caisses de l'EPT) ;
- des efforts de gestion pour mettre en adéquation la progression des charges « opérationnelles » (*coûts des services dont services OM*) avec celle des recettes affectées à ces mêmes charges (*teom, produits des services, subventions reçues, ...etc.*).

Ainsi, le besoin de financement des charges « opérationnelles » a même faiblement baissé entre 2022-2023 (-1% et -624K€) alors que les recettes nettes disponibles, sous l'effet CFE notamment, ont progressé de +14.000K€.

L'épargne brute de GOSB a été ainsi revalorisée de +14.770K€ entre 2022-2023 ..., permettant de faire face à la forte hausse de l'annuité de la dette ..., tout en dégageant une épargne nette (après remboursement de l'annuité) en progression de +7.900K€.

	CA 2022	CA 2023	Variations 2022-2023	
Ressources nettes disponibles	110 586 029	124 732 606	+13%	+14 146 577
Dont : Ressources fiscales et assimilées	285 227 506	301 001 383	+6%	+15 773 877
<i>CFE et autres impôts locaux</i>	123 655 404	133 066 158	+8%	+9 410 754
<i>Compensations exo fiscales CFE</i>	23 899 260	26 106 014	+9%	+2 206 754
<i>FCCT socle</i>	120 401 915	124 558 284	+3%	+4 156 369
<i>FNGIR/DCRIP</i>	17 270 927	17 270 927	+0%	+0
Dont : Prélèvements obligatoires sur ressources	-174 641 477	-176 268 777	+1%	-1 627 300
<i>Dotation d'Equilibre</i>	-157 705 793	-159 788 310	+1%	-2 082 517
<i>FNGIR</i>	-10 786 073	-10 786 073	+0%	+0
<i>FPI C</i>	-6 149 611	-5 694 394	-7%	+455 217
Besoin de Financement sur le Fonctionnement	-77 033 785	-76 409 554	-1%	+624 231
dont : Charges de gestion	212 124 585	226 272 270	+7%	+14 147 685
dont : Recettes affectées	135 090 800	149 862 716	+11%	+14 771 916
<i>TEOM</i>	83 016 938	96 469 646	+16%	+13 452 708
<i>FCCT-Transferts</i>	22 799 021	23 319 908	+2%	+520 887
<i>Autres recettes (014-70-75-74)</i>	29 274 840	30 073 162	+3%	+798 322
EPARGNE BRUTE	33 552 244	48 323 052	+14 770 808	
Annuité de la dette	23 732 651	30 598 833	+6 866 182	
<i>Dont : Frais financiers</i>	3 992 833	4 995 849	+1 003 016	
<i>Dont : Annuité en capital</i>	19 739 818	25 602 983	+5 863 166	
EPARGNE NETTE	9 819 593	17 724 219	+7 904 626	

Cette épargne nette a permis d'autofinancer à hauteur de 35% le programme d'investissement réalisé en 2023, tout en limitant le recours à l'emprunt (11M€, soit 22% des dépenses d'investissement).

Financement de l'investissement CA 2023

Dépenses d'investissement Réalisées	Financement de l'investissement	en % des dép. Invest	Abondement de la Trésorerie																	
50 603 696	<table><tr><td>Total de financements</td><td>58 813 741</td></tr><tr><td>FCTVA, Subventions...etc.</td><td>14 951 330</td></tr><tr><td>Cessions RASPAIL</td><td>15 043 064</td></tr><tr><td>Diverses recettes</td><td>95 128</td></tr><tr><td>EPARGNE Disponible</td><td>17 724 219</td></tr><tr><td>Emprunts mobilisés</td><td>11 000 000</td></tr></table>	Total de financements	58 813 741	FCTVA, Subventions...etc.	14 951 330	Cessions RASPAIL	15 043 064	Diverses recettes	95 128	EPARGNE Disponible	17 724 219	Emprunts mobilisés	11 000 000	<table><tr><td>30%</td></tr><tr><td>30%</td></tr><tr><td>0,2%</td></tr><tr><td>35%</td></tr><tr><td>22%</td></tr></table>	30%	30%	0,2%	35%	22%	+ 8 210 045
Total de financements	58 813 741																			
FCTVA, Subventions...etc.	14 951 330																			
Cessions RASPAIL	15 043 064																			
Diverses recettes	95 128																			
EPARGNE Disponible	17 724 219																			
Emprunts mobilisés	11 000 000																			
30%																				
30%																				
0,2%																				
35%																				
22%																				

L'exercice 2023 a vu GOSB améliorer son taux de réalisation en matière d'investissement, passant de 42% en 2022 à 55% de ses prévisions initiales 2023.

L'EPT-GOSB se désendette en 2023, et présente un ratio de de désendettement de 4,5 ans d'épargne bien inférieur au seuil critique de 12 ans. (5,3 ans avec les emprunts 2023 restant à réaliser).

	REALISE de 2023	RAR de 2023	TOTAUX 2023
Encours de la dette au 1er janvier 2023	209 134 065		209 134 065
Annuité remboursée en 2023	-25 602 983		-25 602 983
Emprunt mobilisé en 2023	11 000 000	33 983 957	44 983 957
Encours au 31 déc. 2023	194 531 082		228 515 039
Epargne brute		43 327 203	
RRF		450 864 099	
DRF		407 536 896	
RATIO de CAPACITE de DESENETTEMENT	4,5 ans		5,3 ans

Ce financement vertueux de l'effort d'investissement en 2023 est à mettre au regard de la contrainte que la loi a prévue (ponction par la MGP de 50% des progressions de CFE). Le manque à fiscaliser pour le territoire de GOSB était de l'ordre de 5M€.

Pour 2024, au vu du budget primitif, la situation de l'EPT resterait favorable, avec :

- une épargne nette prévisionnelle 2024 de 20,3M€ au BP, ramenée à 13,1M€ après le BS.
- de très fortes dépenses d'investissements financées à hauteur de 30% par emprunts.

2 024			
	BP	BS	BP + BS
<i>EPT-GOSB</i>			
Produits de fonctionnement courants	461 582 905	-79 199	461 503 706
CFE (73111 et 7318)	138 966 415	-2 138 970	136 827 445
FVG R	15 213 728	+0	15 213 728
FCCT	149 394 054	+891 205	150 285 259
Tecm	101 863 133	-473 100	101 390 033
DCRIP	2 057 199	+0	2 057 199
Compensations exonérations	27 640 960	+1 365 661	29 006 621
Produits exceptionnels	200 000		200 000
Autres recettes	26 247 417	+276 005	26 523 422
Charges de gestion courantes	415 582 116	+7 117 128	422 699 244
Dotation d'équilibre	159 758 966	-650 359	159 108 607
FPE	5 694 394	+0	5 694 394
FVG R	10 786 073	+0	10 786 073
Charges exceptionnelles	305 000	+155 408	460 408
Frais de personnel (012)	78 537 066	+0	78 537 066
Autres Charges (011 et 65)	160 500 617	+7 612 079	168 112 696
Epargne Brute	46 000 789	-7 196 327	38 804 462
Annuité de la dette	25 648 459	+0	25 648 459
Frais financiers	5 925 248	+0	5 925 248
Remboursement de capital	19 723 211		19 723 211
Epargne NETTE	20 352 330	-7 196 327	13 156 003
Dépenses d'Équipement	71 852 655	+11 591 203	83 443 857
Financement de l'Investissement	71 852 655	+11 591 203	83 443 857
dont Epargne disponible	20 352 330	-7 196 327	13 156 003
dont Reprise du résu lat du CA.2023 net des RAR	0	+18 562 397	18 562 397
dont Cessions	553 765	+0	553 765
dont Subventions reçues	15 941 422	+0	15 941 422
dont FCTVA	9 751 149	+175 133	9 926 282
dont Autres recettes (27)	166 734	+50 000	216 734
dont Emprunts nouveaux	25 087 254	+0	25 087 254
Taux de financement des dépenses d'équipement par emprunts	35%	+0	30%

Sur le plan institutionnel enfin, le devenir institutionnel des EPT reste en suspens puisqu'en l'état actuel des textes, les EPT étaient supposés disparaître à compter du 1^{er} janvier 2025. Il y a fort à parier que la période transitoire devrait être prorogée.

2/ MGP : une situation financière excellente pour une utilité opérationnelle qui interroge :

La complexité des flux financiers entre la MGP/EPT/communes masque le fait que la MGP dispose finalement de peu de compétences (et d'utilité) opérationnelles.

A ce titre, il faut rappeler que :

- 94 % des recettes (2023) de la MGP servent à financer des reversements obligatoires aux communes (attributions de compensations), ou facultatifs (DSC métropolitaine).

- seuls 6 % de ces recettes servent à financer des actions opérationnelles.

Avec 111M€ de charges de gestion « opérationnelles », la MGP dégage au CA.2023, une épargne nette importante de 112,3 millions.

Recettes 2023 de la MGP	
3 637 356 540	
-	
Prélèvements obligatoires sur Ressources	
-3 413 699 289	
94% des recettes	
<i>Attribution de Compensation versées aux communes</i>	3 371 699 289
<i>DSC métropolitaine</i>	42 000 000
=	
Solde des recettes pour financer les actions de la MGP	
223 657 251	
6% des recettes	
-	
Charges "opérationnelles" de la MGP	
111 280 033	
3% des recettes	
=	
EPARGNE NETTE 2023 de la MGP	
112 377 217	
3% des recettes	

MGP – Financement et de l'investissement
CA 2023

23 / 94

IV – LE DECRYPTAGE DE LA LOI DE FINANCES « SPECIALE » ET LA LOI DE FINANCES 2025

4.1 SANS LOI DE FINANCES AU 1^{ER} JANVIER, ADOPTION D'UNE LOI DE FINANCES « SPECIALE »

Avec les deux motions de censure déposées par l'opposition parlementaire suite au recours à l'article 49.3 par le gouvernement pour faire adopter sans vote, le PLFSS 2025, le scénario de l'absence de budget au 31 décembre a été réalisé. Dans un tel contexte, la constitution prévoit un dispositif permettant de maintenir le fonctionnement des services publics en cas d'absence de loi de finances au 1^{er} janvier.

Techniquement, l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit la possibilité de passer par une loi spéciale pour reconduire les crédits 2024 et lever l'impôt dans la perspective d'un nouveau texte de projet de loi de finances. En attendant l'adoption d'un budget pour 2025, le gouvernement Barnier a ainsi reconduit les autorisations d'engagement ouvertes par la loi de finances initiale pour l'année 2024 par le Parlement ; à la suite de la promulgation de la loi spéciale le 21 décembre dernier, ce décret alloue aux ministères des crédits pour 2025 en reconduisant ceux ouverts en loi de finances initiale pour 2024.

4.2- LOI DE FINANCES POUR 2025 : LES PRINCIPALES MESURES APPLICABLES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Dans le contexte d'instabilité politique que traverse la France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, la Loi de finances initiale pour 2025 (LFI 2025) a finalement pu être adoptée en début d'année (après la chute du gouvernement précédent) et promulguée le 14 février 2025.

Cette LFI 2025 impose aux collectivités territoriales une forte contribution au redressement des finances publiques. Dans le projet initial de loi de finances (PLF) déposé par le gouvernement précédent, un effort de contribution au redressement des finances publiques à hauteur de 5 milliards était demandé aux collectivités. L'actuel gouvernement a annoncé avoir ramené cet effort à 2,2 milliards.

Cependant, il ressort des textes adoptés à ce jour (LFI 2025 et décrets) que ces 2,2Md€, d'effort demandé aux collectivités, ne concernent qu'une partie de l'ensemble des mesures qui impacteront leurs finances en 2025. En effet, cela ne prend pas en compte certaines mesures impactant les collectivités telles que : l'évolution du taux de la CNRCAL (qui pourrait se chiffrer à 1,4Md€ pour les collectivités) ; la baisse de l'enveloppe du fonds de vert d'environ -1,5Md€ (concernant la transition écologique dans les territoires) pour ne citer que celles-ci avant d'aborder les principales mesures contenues dans la LFI 2025 qui concernent les collectivités.

a / La ponction sur les recettes des collectivités territoriales (DILICO)

Dans le PLF 2025, la mesure phare concernant la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques était la création d'un fonds de réserve qui serait alimenté par une ponction sur les recettes des 450 plus grandes collectivités (2% des RRF au maximum). Ce mécanisme devait permettre d'économiser 3 milliards d'euros dans la version initiale du PLF 2025 du précédent gouvernement.

Cette mesure a été amendée par les sénateurs pour réduire l'assiette de 3 à 1 milliard et l'étendre à plus de 2 100 collectivités au lieu de 450.

Désormais appelé le Dispositif de Lissage Conjoncturel (**DILICO**) des recettes fiscales des collectivités, il est indiqué à l'article 186 de la LFI 2025 que « **en 2025, ce dispositif concerne un montant d'un milliard d'euros.** ». La mention « à compter de 2025 » ayant été supprimée de la version adoptée, a priori, le DILICO ne devrait concerner que l'année 2025, sauf s'il est reconduit dans le PLF pour 2026, ce qui est très probable.

Ce dispositif de ponction d'un milliard repose sur trois contributions prélevées sur les recettes fiscales de trois catégories de collectivités comme suit :

- ✓ **500 millions (soit 50%)** sur le bloc communal (Communes et EPCI à fiscalité propre) ;
- ✓ **220 millions (soit 22%)** sur les Départements, la ville de Paris, la métropole de Lyon ;
- ✓ **280 millions (soit 28%)** sur les Régions.

Concernant le bloc communal, le montant de 500M€ de la contribution est réparti à parts égales entre les communes (50%) et les EPCI à fiscalité propre (50%).

L'éligibilité à la ponction de chaque commune est déterminée en fonction d'un indice synthétique de richesse/pauvreté composé à :

- ✓ **75%** du rapport entre le potentiel financier par habitant de la commune et le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes ;
- ✓ **25%** du rapport entre le revenu moyen par habitant de la commune et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des communes.

Les communes dont l'indice synthétique est supérieur à 110% de l'indice moyen de l'ensemble des communes seront concernées par le prélèvement sur les recettes dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement du compte administratif de 2024.

Ne seront pas concernées par le DILICO les communes suivantes :

- ✓ Les 250 premières communes de +10 000 Habitants éligibles à la DSU en 2024 ;
- ✓ Les 30 premières communes de 5 000 à 9 999 habitants éligibles à la DSU en 2024 ;
- ✓ Les 2 550 premières communes éligibles à la DSR-cible en 2024.

Le reversement aux collectivités de la ponction :

La deuxième partie de l'article 186 de la LFI 2025 prévoit que le produit de la contribution DILICO est reversé, les trois années suivant sa mise en réserve, à hauteur d'un tiers par année aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le reversement effectué chaque année est réparti, pour 10% de son montant, au FPIC et, pour le solde (90%), aux communes et aux EPCI contributeurs au prorata de leur contribution.

Avec cette ponction sur les recettes des collectivités (jusqu'à 2% des RRF), l'Etat cherche à les inciter à limiter l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement. Sachant que les fonds seront reversés aux collectivités, la question se pose sur l'intérêt réel de ce dispositif qui par ailleurs permettrait à l'Etat d'avoir à sa disposition, à court terme, une réserve de trésorerie (**1 Md€**).

Pour la ville de Chevilly-Larue, le montant de la ponction au titre du DILICO est estimé entre 350 et 400K€ pour 2025. Il faudra attendre la publication du décret d'application pour connaître le montant exact.

[b / Le gel de l'indexation des recettes de TVA \(quoteparts de remplacement TH/CVAE\)](#)

Concernant l'indexation des quoteparts de TVA perçues par les régions, les départements et les EPCI, l'article 109 de la LFI 2025 dispose que « **en 2025, le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024.** ». Alors que ces collectivités bénéficiaient de la dynamique de la TVA constatée au niveau national entre l'année n-1 et l'année n., la LFI 2025 prévoit désormais que cette indexation sera calée sur la progression de TVA nationale constatée entre les années n-2 et n-1.

Cette mesure de gel de l'indexation des recettes de TVA en 2025 est chiffrée à un manque à gagner, pour l'ensemble de ces collectivités, de 1,2Md€ dont 390M€ pour les EPCI. Concernant la MGP dont est membre la ville de Chevilly-Larue, le manque à gagner en 2025 pourrait atteindre près de 39M€.

[c / Hausse de la DGF et des enveloppes nationales de péréquation DSU et DSR](#)

La LFI 2025 prévoit une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de +150M€ au lieu de +290M€ initialement promis par le gouvernement pour compenser l'augmentation de la péréquation horizontale (dotation de solidarité urbaine (DSU)/ dotation de solidarité rurale (DSR)).

Article 107 de la LFI 2025			
Evolution de la DGF totale (en euros)			
	2024	2025	Evolution
DGF (Article L1613-1 du CGCT)	27 245 046 362	27 394 686 833	+ 149 640 471

Rare bonne nouvelle dans cette LFI 2025 pour les collectivités, cette hausse de la DGF de +150M€ sera prise en charge par l'Etat. Elle sera financée par la création d'une taxe additionnelle sur les tabacs.

Par contre la hausse prévue de la péréquation horizontale de +290M€ a été maintenue à ce niveau, dont +150M€ sur la DSR et +140M€ sur la DSU. Cette hausse de la péréquation sera financée, d'une part, avec l'écêtement de la dotation forfaitaire des communes bénéficiaires dont le potentiel financier est supérieur à 75% du potentiel financier moyen national (estimé à -105M€) et d'autre part, avec une réduction de la dotation de compensation des EPCI (estimé à -160M€).

Pour rappel, la ville de Chevilly-Larue ne perçoit plus de DGF depuis 2019 exception faite de 48K€ en 2023.

[d / Réduction de l'assiette de la TH sur les résidences secondaires \(THrs\)](#)

L'article 110 de la LFI 2025 prévoit la réduction de l'assiette de la TH sur les résidences secondaires en excluant notamment du champ d'application de cette imposition :

- ✓ Les locaux soumis à la cotisation foncière des entreprises (CFE) lorsqu'ils font l'objet d'un usage exclusivement professionnel ;
- ✓ Les locaux destinés à l'hébergement ou au logement à titre temporaire des personnes en difficulté gérés par des personnes publiques ou des associations ;
- ✓ Les locaux destinés au logement des étudiants dans les résidences universitaires et des élèves dans les écoles et les pensionnats.

Les pertes de recettes induites pour le bloc communal par ces exonérations, feront l'objet d'une compensation par l'État. Cette compensation sera égale, pour chaque collectivité ou établissement public, aux produits perçus en 2024. Pour 2025, il est prévu 85M€ de prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités au titre de cette compensation du recentrage de l'assiette de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les collectivités ont perdu ainsi le bénéfice du dynamisme sur cette partie de l'assiette THrs désormais figée sur le niveau des produits perçus en 2024, sans compter les risques inhérents à l'avenir sur le devenir de cette compensation au vu des difficultés budgétaires de l'Etat.

L'impact de cette mesure de recentrage de l'assiette de la THrs sur les finances de la ville de Chevilly-Larue n'est pas chiffré à ce jour, mais il devrait être à la marge au regard de la composition des bases THrs.

[e / Forte réduction des enveloppes DC RTP-FD RTP](#)

La LFI 2025 prévoit une baisse drastique des Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DC RTP) et du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FD RTP) pour un montant total de -487M€ dont 41% sur le bloc communal.

Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat	Montant 2024	Montant 2025	Variation
DC RTP (communes)	239 658 133 €	187 975 518 €	- 51 682 615 €
DC RTP (EPCI)	890 110 332 €	740 565 262 €	- 149 545 070 €
DC RTP (départements)	1 243 315 500 €	1 204 315 500 €	- 39 000 000 €
DC RTP (régions)	467 129 770 €	278 463 770 €	- 188 666 000 €
FD RTP	272 278 000 €	214 278 401 €	- 57 999 599 €
Total	3 112 491 735 €	2 625 598 451 €	- 486 893 284 €

Cette réduction des enveloppes DC RTP-FD RTP n'a pas d'impact pour la ville de Chevilly-Larue qui ne perçoit pas la DC RTP.

[f / Prolongation en 2025-2026 du régime transitoire de fonctionnement financier de la Métropole du Grand Paris \(MGP\)](#)

L'article 184 de la LFI 2025 prolonge encore de deux ans le régime transitoire de fonctionnement financier de la MGP dans l'attente d'une éventuelle réforme institutionnelle.

Pour rappel, avec cette prolongation :

- ✓ Les EPT conserveront en 2025 et en 2026 les recettes de la CFE. Le transfert de ces recettes à la MGP est reporté de deux années (en 2027 au lieu de 2025) ;
- ✓ Le versement de la dotation d'équilibre par les EPT à la MGP est maintenu en 2025 et en 2026. Cette dotation (en 2025 et 2026) sera minorée d'un montant égal à la fraction d'intercommunalité perçue antérieurement par les EPCI à fiscalité propre préexistants ;
- ✓ Le reversement à la MGP par les EPT des progressions de recettes de la CFE est maintenu. La dotation d'équilibre sera majorée, comme en 2024, de la moitié de la dynamique de la CFE :
 - En 2025 : reversement à la MGP de 50% de la progression CFE entre 2024 et 2025 ;
 - En 2026 : reversement à la MGP de 50% de la progression CFE entre 2025 et 2026.
- ✓ Les EPT conserveront en 2025 et 2026, les DC RTP et FNGIR (+/-).

[g / Décalage de la date limite de signature de la convention pour l'application de l'abattement de TFB pour les logements sociaux](#)

L'article 1388 bis du Code Général des impôts (CGI) prévoit un abattement de 30% (de 2025 à 2030) sur la base d'imposition à la TFB des logements à usage locatif appartenant à un organisme de logement social lorsque ces logements sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Cet abattement est conditionné à la signature, par l'organisme, du contrat de ville et d'une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'EPCI et le représentant de l'État dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

En principe, pour que l'abattement s'applique au titre de l'année 2025, la signature de ces conventions et la transmission par les bailleurs d'une déclaration des locaux concernés au service des impôts, devaient intervenir avant le 1^{er} janvier 2025.

Cependant l'article 114 de la LFI 2025 décale cette date limite au 31 mars 2025 pour l'application de l'abattement en 2025.

Pour rappel, en 2024 aucune base de la TFB de la ville de Chevilly-Larue n'était concernée par cet abattement.

[h / Réforme des modalités de la répartition du FPIC au sein de la MGP](#)

Dans une décision du 25 avril 2024 (n°2024-1085 QPC), dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), le Conseil constitutionnel a déclaré contraire à la constitution les règles dérogatoires de contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour les communes membres d'un même EPT de la métropole du Grand Paris (MGP).

Pour rappel, ces règles dérogatoires consistaient à caler la contribution (ou l'attribution pour les bénéficiaires) d'une commune sur les montants prélevés ou perçus en 2015 avant la création de la MGP.

Suite à cette censure des règles dérogatoires, l'article 184 de la LFI 2025 prévoit des nouvelles modalités de répartition de la part des communes du FPIC à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi le montant à répartir entre les communes ne sera plus calé au prorata des montants perçus ou prélevés en 2015.

Il sera désormais réparti en fonction **du potentiel financier par habitant des communes et de leur population**. Ainsi, plus une commune est peuplée et/ou plus son potentiel financier est faible par rapport à la moyenne des communes membres, plus l'attribution FPIC sera élevée et inversement.

Par contre il n'y a pas de changement concernant la part des EPT dont le montant de l'attribution ou la contribution restera calé sur les montants de 2015.

Cette réforme des modalités de répartition du FPIC est une bonne nouvelle pour la ville de Chevilly-Larue qui était le gros contributeur en 2024 au sein du GOSB (733 K€). Ainsi en 2025, la contribution de la ville devra considérablement baisser.

V – CHEVILLY-LARUE - LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ANALYSE FINANCIERE 2020 -2026)

5.1 – RAPPEL DES DIFFERENTES NOTIONS

a/ Rappel des différents postes en dépenses et en recettes de fonctionnement

Postes en dépenses de fonctionnement		Postes en recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général (Chapitre 011)	Ce sont les charges à caractère général de la commune (fluides, fournitures, entretien de bâtiments ...ect)	Fiscalité directe et indirecte (Chapitre 73)	Directe : taxes ménages (TH, TFB et TFPB)
Charges de personnel (Chapitre 012)	Masse salariale		Indirecte : taxe finale d'électricité, droits de mutation,
Participations, contingents et subventions (Chapitre 65)	Charges de gestion courante : subventions versées aux associations, au CCAS, indemnités des élus ...	Produits d'exploitation et du domaine (Chapitre 70 et 75)	Produit des services (ex : restauration scolaire, accueil périscolaire, piscine) concessions dans les cimetières, droit de stationnement, revenus des immeubles, redevance des délégataires
		Dotations de l'Etat (Chapitre 74)	Versements de l'Etat : DGF, compensations fiscales, participations...

b/ Définitions des principaux ratios abordés au cours de l'analyse

Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'immobilisation) – dépenses réelles de fonctionnement. C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Elle matérialise l'autofinancement dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, avant prise en compte des éléments exceptionnels (produits des cessions d'immobilisation).

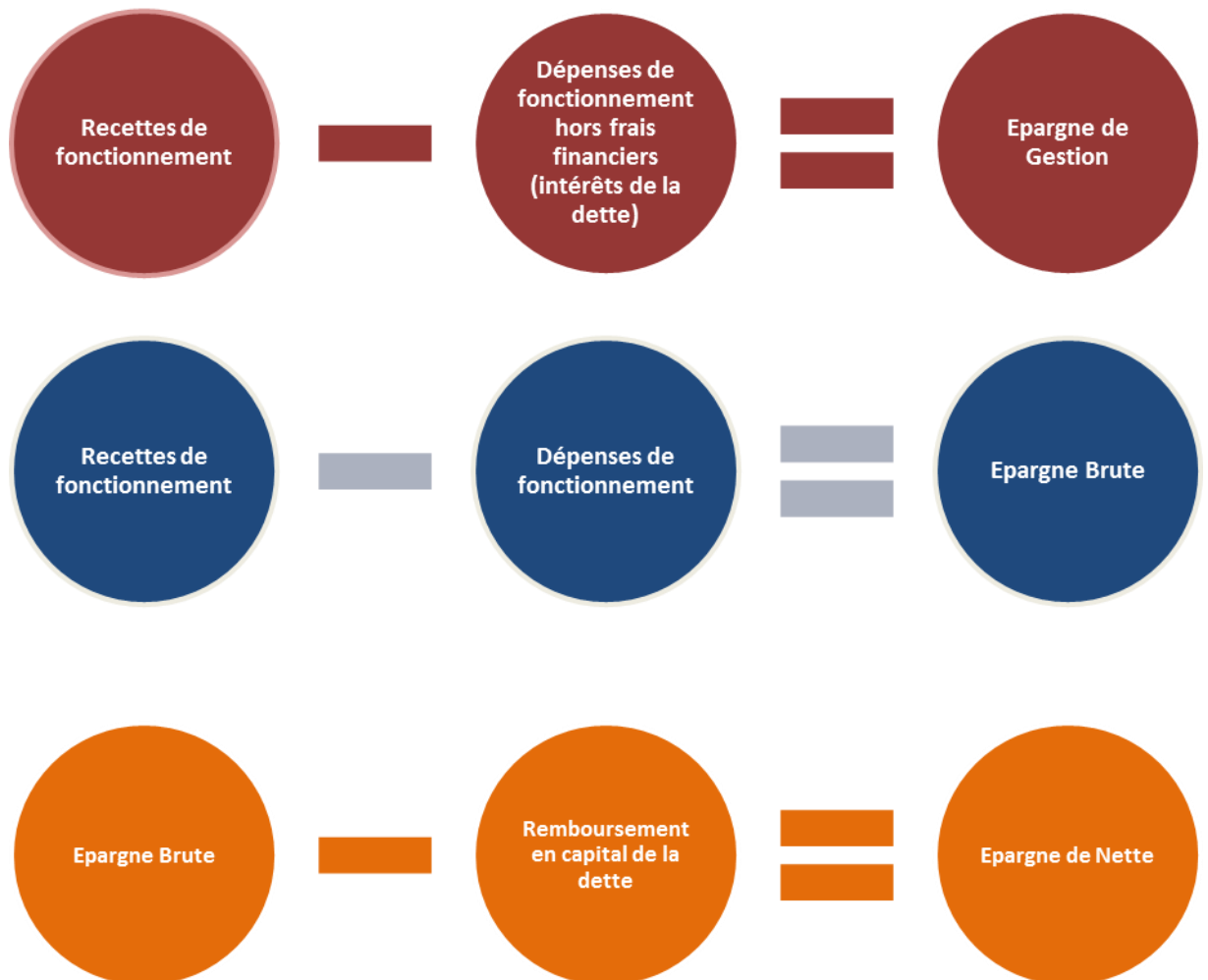
Taux d'épargne brute : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %. Il indique la part de recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir et/ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Traditionnellement, un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant. En moyenne en 2022, selon l'Observatoire des finances locales 2023, le taux d'épargne brute du bloc communal était de 16,3%.

Epargne nette : Epargne brute – le remboursement en capital de la dette. L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible. Une épargne nette positive signifie que le remboursement en capital de la dette peut être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement (l'épargne brute).

Capacité de désendettement : encours de dette au 31/12/N rapportée à l'épargne brute. Ce ratio est exprimé en nombre d'années et mesure la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriquement nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Pendant longtemps, l'analyse financière a retenu un premier seuil d'alerte de 10 ans et un seuil critique de 15 ans. La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 met en place désormais un seuil de 12 ans à partir duquel la situation peut être considérée comme préoccupante pour le bloc communal.

Niveau du fonds de roulements fin d'exercice (ou appelé excédents de fin d'année) : (fonds de roulement début d'exercice – résultat de l'exercice), l'analyse financière classique et notamment les magistrats financiers des Chambres régionales des Comptes retiennent un niveau équivalent à deux mois de dépenses de personnel.

c/ Zoom sur les épargnes



5.2 – RETROSPECTIVE 2020 – 2023 :

Il est à noter que cette période a fait l'objet d'un contrôle de la chambre régionale des comptes. Les conclusions de la CRC sont les suivantes :

« En 2023, la situation financière de la commune est satisfaisante. Sa capacité d'autofinancement brute est en hausse en 2022, atteignant 13,9 % des produits de gestion. Ces derniers sont élevés et en hausse depuis 2020, notamment grâce aux ressources fiscales. Les charges de gestion sont élevées mais demeurent stables et maîtrisées.

La situation financière de la commune s'est améliorée entre 2019 et 2022 et son ratio de désendettement est modéré (4,1 en 2022). Une accélération des dépenses d'équipement financée par une relance de l'emprunt est observée à compter de 2023. La commune mène par ailleurs une gestion active de sa dette, avec une sécurisation qui se poursuit. »

a/ Les fondamentaux de la section de fonctionnement

(en e)	Rétrospective			
	2020	2021	2022	2023
Impôts et taxes (sauf 731)	20 138 526	20 084 783	20 084 783	20 201 893
Fiscalité locale (731)	18 117 240	15 926 621	16 880 382	17 938 363
Dotations et participations (74)	3 055 435	2 768 697	3 918 590	3 757 276
Autres recettes d'exploitation	4 033 015	3 777 298	3 489 314	3 753 538
Total des recettes réelles de fonctionnement	45 344 215	42 557 399	44 373 070	45 651 070
n/n-1		-6,15%	4,27%	2,88%
Charges à caractère général (chap 011)	5 910 016	6 116 438	6 849 470	7 902 719
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	23 417 016	23 706 076	24 309 239	25 451 596
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 041 443	3 967 207	4 147 862	3 954 968
Charges financières (chap 66)	690 066	620 635	740 981	914 736
Autres dépenses de fonctionnement	5 502 989	2 939 501	2 598 368	2 503 144
Total des dépenses réelles de fonctionnement	39 561 530	37 349 858	38 645 920	40 727 163
n/n-1		-5,59%	3,47%	5,39%
Epargne de gestion	4 689 599	4 699 172	6 421 941	5 678 980
Intérêts de la dette (art 66111)	702 617	629 229	708 319	880 495
Epargne brute	3 986 982	4 069 943	5 713 622	4 798 485
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 607 122	2 258 945	2 348 592	2 452 991
Epargne nette	1 379 860	1 810 998	3 365 031	2 345 495
n/n-1		31,25%	85,81%	-30,30%

La période observée ici est la période 2020-2023, soit les 4 premières années du mandat ;

Le fonctionnement de la commune délivre des niveaux d'épargne de retour à la normale en 2023, puisqu'après le redémarrage post-Covid laborieux et un exercice 2021 portant encore les stigmates de la crise sanitaire (épargne de gestion de 4,7M€) quasi identique à 2020, et une année 2022 atypique, bénéficiant de recettes exceptionnelles, notamment des versements de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, portant cette même épargne à 6,4M€. La commune a retrouvé en 2023, une épargne de gestion plus conforme à son rythme tendanciel au-dessus de 5M€ à 5,7M€ ; même si cet exercice 2023 a vu sa structure de coût fortement augmentée (impact de différents postes fluides, denrées, locations...), la revalorisation de bases cadastrales de +7,1% et le dispositif « amortisseur électricité » ont permis à la commune de gommer en partie le choc inflationniste lui permettant de- préserver ses marges de manœuvre.

b/ Evolution de l'encours de dette, du recours à l'emprunt et du ratio de désendettement (en années) correspondant.

(en €)	Rétrospective			
	2020	2021	2022	2023
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	26 304 890	27 242 319	24 963 374	22 634 782
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	27 242 319	24 963 374	22 634 782	24 484 849
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 607 122	2 258 945	2 348 592	2 452 991
Intérêts de la dette (art 66111)	702 617	629 229	708 319	880 495
Annuités	3 309 739	2 888 174	3 056 910	3 333 485
Ratio de désendettement	7	6	4	5

Le désendettement atteint son point bas sur la période 2020-2023 à 22,6M€ en 2022, pour s'établir à 24,4M€ au 31 décembre 2023 ; ce qui est tout à fait conforme à l'exécution d'un mandat municipal qui veut que sur la 2ème partie d'un mandat, les dépenses d'investissement progressent significativement (cf §c/ infra) ; et la ville a pris soin de se désendetter avant 2022 afin reconstituer sa capacité à lever de la dette.

Sur la période, la commune a réduit son ratio de 7 à 4 entre 2020 et 2022 pour le remonter à 5 en 2023. Pour rappel ce ratio est jugé préoccupant à partir de 12 ans.

c/ Des dépenses d'équipement principalement financées par les fonds propres.

Evolution des moyens de financement de dépenses d'équipement

(en €)	Rétrospective			
	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	5 373 464	5 550 935	6 982 651	10 379 862
Subventions d'équipement (art 204)	491 824	505 916	1 009 394	333 834
Sous-total dépenses d'équipement	5 865 287	6 056 851	7 992 045	10 713 696
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 607 122	2 258 945	2 348 592	2 452 991
Autres investissements hors PPI	10 289	255 553	239 793	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0	0	2 388 622
Autres immobilisations financières (chap 27)	0	1 000 000	0	0
Opérations pour compte de tiers en dépense (chap 45)	0	0	0	0
Travaux en Régie (art 721 et 722)	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	8 482 698	9 571 348	10 580 430	15 555 309

(en €)	Rétrospective			
	2020	2021	2022	2023
FCTVA (art 10222)	0	1 262 606	650 908	796 481
Taxe d'aménagement (art 10226)	941 595	612 560	454 658	116 729
Subventions (chap 13)	96 824	197 980	363 526	1 215 165
Amendes de radars automatiques et amendes de police (art 1335)	212 723	103 002	254 516	315 667
Autres subventions	588 318	11 600	337 100	422 272
Autres immobilisations financières (chap 27)	25 000	0	1 000 000	0
Opérations pour compte de tiers en recette (chap 45)	0	0	0	0
Autres recettes	2 930	2 250	50 350	21 846
Sous-total recettes d'investissement	1 867 390	2 189 998	3 111 059	2 888 160
Emprunts déjà souscrits	0	0	0	0
Emprunts en cours	1 960 000	1 600 000	0	4 200 000
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	3 827 390	3 789 998	3 111 059	7 088 160

L'exécution des dépenses d'équipement va crescendo passant de 5,8M€ en 2020 à 10,7M€ à 2023, soit un total de 32,1M€ ; le taux de recours moyen à la dette est de 24% sur la période, le reste du financement est majoritairement procuré par les fonds propres constitués de l'épargne nette, du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des subventions d'investissement ; et accessoirement du fonds de roulement, comme indiqué ci-après.

(en e)	Rétrospective			
	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement en début d'exercice	2 309 197	3 436 574	2 862 764	1 120 543
Résultat de l'exercice	1 127 377	- 573 810	- 1 742 221	- 1 394 412
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 436 574	2 862 764	1 120 543	- 273 869

5.3 – ESTIMATION 2024 ET PROSPECTIVE 2025 – 2026

L'année 2024, bien qu'achevée reste pour l'instant « estimée » à ce stade au regard de l'exécution quand les années suivantes sont des années de prévision.

L'année 2024, année de sortie de la crise énergétique reste une année marquée par des dépenses d'électricité toujours élevées, conformément au contrat passé avec Edf à l'été 2022 pour les années 2023 et 2024. Malgré ce handicap, la commune a su tirer parti d'une revalorisation des bases cadastrales de +3,9% et de droits de voirie importants pour absorber ce surcoût (électricité) ainsi que les dépenses induites par le démarrage de l'école Frida Kahlo début septembre 2024. Elle a par ailleurs encore majoré sa réalisation 2023 en dépenses d'équipement pour 2024 à 10,9M€ (vs 10,7M€ en 2023).

L'année 2025 sera comme son homologue 2024, celle d'un budget ambitieux au service de tous les chevillais et notamment de leur pouvoir d'achat, de réalisation de nouveaux équipements et de soutien au secteur associatif et tout ceci dans l'attente des dispositions d'application de la loi de finances pour 2025.

En fonctionnement, le fait marquant sera le fonctionnement de l'école Frida Kahlo en année pleine, impactant principalement les chapitres 011 et 012.

En investissement, l'effort d'investissement sera poursuivi pour atteindre un niveau d'investissement autour de 12M€, reports 2024 compris.

a/ Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2024

(en €)	2024e	%
Atténuation de charges (chap 013)	350 000	0,75%
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	2 908 074	6,20%
Attribution de compensation (art 73211)	20 084 783	42,84%
Dotation de solidarité communautaire (art 73212)	0	0,00%
Impôts et taxes (sauf 731)	20 084 783	42,84%
Impôts directs locaux (art 73111)	16 555 048	35,31%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (art 73112)	0	0,00%
Taxe sur les surfaces commerciales (art 73113)	0	0,00%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (art 73114)	0	0,00%
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	595 737	1,27%
Taxe sur les pylônes électriques (art 73132)	92 226	0,20%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (art 73133)	0	0,00%
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	431 630	0,92%
Droits de Place (art 73154)	1 088 721	2,32%
Taxe de séjour (art 73172)	255 936	0,55%
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	344 118	0,73%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	10 000	0,02%
Fiscalité locale (731)	19 373 416	41,32%
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	0	0,00%
Dotation de solidarité urbaine (art 741122)	213 860	0,46%
FCTVA (art 744)	20 000	0,04%
Participations (art 747)	2 531 295	5,40%
Compensations TFB Locaux industriels	994 107	2,12%
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	91 652	0,20%
Autres dotations (autres articles chap 74)	0	0,00%
Dotations	3 850 914	8,21%
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	227 905	0,49%
Total des recettes de gestion des services	30 240 044	64,50%
Produits financiers (chap 76)	10 000	0,02%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	0,00%
Produits spécifiques (chap 77 hors 775)	0	0,00%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	80 000	0,17%
Produits induits des investissements	0	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	46 885 092	100,00%

Les ratios observés restent globalement stables en 2024 ; si la fiscalité directe, l'attribution de compensation et les autres taxes représentent toujours entre 84 et 85% des RRF, l'année 2024 a vu les autres taxes représenter 6% quand elles ne représentent que 4% en 2023, sous l'effet des droits de voirie en forte progression déjà évoqués supra. Les produits des services et les dotations représentent toujours respectivement 6% et 8% des RRF.

Stabilité de l'attribution de compensation :

Contrairement à 2023, la MGP n'a pas souhaité renouveler le versement d'une DSC en 2024 ; l'attribution de compensation est restée inchangée et projetée à l'identique pour 2025 et 2026.

(an €)	Prospective		
	2024	2025	2026
Attribution de compensation (art 73211)	20 084 783	20 084 783	20 084 783

Une revalorisation forfaitaire de moins en moins dynamique en raison du contexte désinflationniste :

Evolution des bases fiscales :

année	2023	2024	2025
taux d'évolution	7,10%	3,90%	1,70%
n/n-1		-45,07%	-56,41%

L'évolution des bases fiscales est strictement décroissante depuis 2023 mais contrairement à ce qui avait été projeté en 2024, la décroissance est plus forte qu'attendue ; la désinflation qui innervé l'économie nationale a accéléré sous l'effet de la baisse du coût de l'énergie et malgré la résistance observée sur le secteur des services, qui peine à baisser aussi vite que les autres compartiments de l'économie.

Les taux communaux sont restés stables sur la période :

	2023	2024
taux de taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS)	15,58%	15,58%
n/n-1	0%	0%
taux de taxe foncière sur le foncier bâti (TFB)	29%	29%
n/n-1	0%	0%
taux de taxe foncière sur le foncier non bâti	35,28%	35,28%
n/n-1	0%	0%

A noter que les taux pour la part communale sont inchangés depuis 2017.

Par ailleurs, une surtaxe de 60% a été instaurée en 2022 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023 sur la taxe d'habitation visant les résidences secondaires ; celle-ci a complété l'ensemble des dispositifs de soutien à la commune durant la période de très forte inflation.

Evolution du produit des contributions directes :

(en €)	Prospective		
	2024	2025	2026
Taxe d'habitation			
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	2 743 000	2 473 808	2 498 546
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	15,5800%	15,5800%	15,5800%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	427 359	385 419	389 273
Taxe sur le foncier bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	63 560 000	65 016 221	65 661 277
Taux taxe foncière sur le bâti	29,0000%	29,0000%	29,0000%
Coefficient correcteur	1	1	1
Produit de la taxe foncière sur le bâti	15 869 675	16 234 039	16 394 161
Taxe sur le foncier non bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	111 153	111 153	111 153
Taux taxe foncière sur le non bâti	35,2800%	35,2800%	35,2800%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	39 215	39 215	39 215
Produit des taxes directes (73111)	16 336 249	16 658 673	16 822 649
Majoration de THRS (-731)	134 326	136 610	158 719
Rôles supplémentaires	65 524	47 107	1 864
Impôts directs locaux (art 73111)	16 536 099	16 842 390	16 983 232
n/n-1		1,85%	0,84%

La progression est à mettre au compte du seul effet base puisque cette prospective n'intègre pas d'effet taux.

Evolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte :

(en €)	Prospective					
	2024	%	2025	%	2026	%
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	595 737	21,14%	570 000	27,97%	575 700	31,90%
Taxe sur les pylônes électriques (art 73132)	92 226	3,27%	93 148	4,57%	94 080	5,21%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (art 73133)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	431 630	15,31%	385 000	18,89%	388 850	21,55%
Droits de Place (art 73154)	1 088 721	38,63%	400 000	19,63%	150 000	8,31%
Taxe de séjour (art 73172)	255 936	9,08%	245 000	12,02%	247 450	13,71%
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	344 118	12,21%	345 000	16,93%	348 450	19,31%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	10 000	0,35%	0	0,00%	0	0,00%
Total Fiscalité locale indirecte	2 818 368	100,00%	2 038 148	100,00%	1 804 530	100,00%
n/n-1			-27,68%		-11,46%	

La fiscalité indirecte devrait croître à minima de +1% par an d'ici 2026, exception faite des droits de voirie qui devraient décroître en volume.

Evolution des dotations (compensations incluses)

(en €)	Prospective					
	2024	%	2025	%	2026	%
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Dotation de solidarité urbaine (art 741122)	213 860	5,55%	237 362	6,26%	249 230	6,57%
FCTVA (art 744)	20 000	0,52%	20 000	0,53%	20 000	0,53%
Participations (art 747)	2 531 295	65,73%	2 379 014	62,76%	2 379 014	62,73%
Compensations TFB Locaux industriels	994 107	25,81%	1 011 007	26,67%	1 028 194	27,11%
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	91 652	2,38%	93 815	2,48%	93 815	2,47%
Autres dotations (autres articles chap 74)	0	0,00%	49 168	1,30%	22 000	0,58%
Dotations	3 850 914	100,00%	3 790 366	100,00%	3 792 253	100,00%
n/n-1			-1,57%		0,05%	

Au regard des moyennes passées (entre 8 et 16%), la DSU est revalorisée de **10,99%** sur 2025 et de 5% sur 2026.

Toutes choses égales par ailleurs, la prospective intègre une revalorisation des compensations TF pour les locaux industriels selon l'indice IPCH ramené à +1,7% ; pas de revalorisation prévue pour les autres compensations.

Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement

(en €)	Prospective					
	2024	%	2025	%	2026	%
Atténuation de charges (chap 013)	350 000	9,79%	350 000	8,82%	350 000	9,06%
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	2 908 074	81,32%	3 131 369	78,92%	3 162 683	81,85%
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	227 905	6,37%	260 510	6,57%	263 115	6,81%
Produits financiers (chap 76)	10 000	0,28%	16 000	0,40%	16 000	0,41%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Produits spécifiques (chap 77 hors 775)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	80 000	2,24%	210 000	5,29%	72 000	1,86%
Produits induits des investissements	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total autres recettes de fonctionnement	3 575 979	100,00%	3 967 879	100,00%	3 863 798	100,00%
n/n-1			10,96%		-2,62%	

Les produits des services constituent l'essentiel de ce poste, les autres recettes restent marginales en structure (revenus du patrimoine communal, produits financiers, reprise de provision ou encore remboursements divers)

b/ Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2024

(en €)	2024e	%
Charges à caractère général (chap 011)	8 358 094	19,56%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	27 120 000	63,47%
FNGIR (art 739221)	1 037 452	2,43%
FSRIF (art 739331)	295 623	0,69%
FPIC (art 739221)	733 080	1,72%
Autres reversements (autres art 739)	0	0,00%
Atténuation de produit (chap 014)	2 066 155	4,84%
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	464 399	1,09%
Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (art 65561)	200 000	0,47%
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	3 369 492	7,89%
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	265 000	0,62%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 298 891	10,06%
Total des dépenses de gestion courante	41 843 140	97,92%
Intérêts de la dette (art 66111)	922 597	2,16%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 33 787	-0,08%
Autres charges financières (autres art chap 66)	0	0,00%
Charges spécifiques (art 67)	0	0,00%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	0,00%
Dépenses diverses	0	0,00%
Charges induites des investissements	0	0,00%
Sous-total charges d'exploitation	888 810	2,08%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	42 731 950	100,00%

e : estimation

Cette répartition est conforme à celle observée sur la commune dans les périodes précédentes et notamment sur 2023, puisque les charges à caractère général représentent près de 20% (identique à 2023), les charges de personnel représentent 63% contre 62% en 2023, les contributions, 10%, inchangé, la fiscalité reversée, 5% (contre 5% en 2023), et les charges financières inchangés (2%).

Evolution des charges de personnel :

(en e)	Prospective		
	2024	2025	2026
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	27 120 000	27 725 000	28 140 000
n/n-1		2,23%	1,50%

L'évolution de l'estimation (2024) puis de la projection (2025-2026) résultent pour l'année 2024 des dépenses induites de fonctionnement (création de postes) suite à l'ouverture de l'école Frida Kahlo ainsi que du versement de la prime inflation en début d'année 2024 ; 2025 tient compte notamment des dispositifs déjà engagés ou à venir concernant notamment les retraites des agents fonctionnaires (CNRACL) anticipant des augmentations de cotisations pour 2025 et bien sûr de l'impact en année pleine de l'école Frida Kahlo ; une explication détaillée relative aux charges de personnel est développée au paragraphe infra.

Evolution des charges à caractère général précédemment impactées par l'inflation

(en e)	Prospective		
	2024	2025	2026
Charges à caractère général (chap 011)	8 358 094	8 200 000	8 282 000
n/n-1		-1,89%	1,00%

L'année 2024 restera marquée par un fort choc inflationniste sur la partie électricité comme cela a été rappelé précédemment ; en conséquence, il est opportun pour 2025 de chercher à minorer les dépenses à caractère général puisque l'impact économie sur les fluides est à ce jour estimé à 500k€ pour l'année 2025.

Il faut néanmoins rappeler que la fin de l'inflation ne signifie pas la fin des prix élevés. Cet effet sur les prix et donc sur le niveau des dépenses communales devrait par ailleurs être soutenu par les dépenses induites de fonctionnement en année pleine des nouveaux équipements et notamment pour la nouvelle école Frida Kahlo (fluides, contrats de location....) et des actions nouvelles qui seront décidées pour 2025.

Evolution de la péréquation horizontale

Evolution du FNGIR – stabilité depuis 2011, date de sa création suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2010, évolution de la contribution au FPIC et au FSRIF :

(en €)	Prospective		
	2024	2025	2026
FNGIR (art 739221)	1 037 452	1 037 452	1 037 452
FSRIF (art 739331)	295 623	372 905	372 905
FPIC (art 7392221)	733 080	234 755	234 755
Autres reversements (autres art 739) dont DILICO	0	400 000	400 000
Atténuation de produit (chap 014)	2 066 155	2 045 112	2 045 112
n/n-1		-1,02%	0,00%

Les « 3 lames » de la péréquation horizontale restent en place mais l'année 2025 devrait ne pas être trop défavorable pour la ville de Chevilly-Larue avec la réforme des modalités de répartition du FPIC mise en place par la LFI 2025 suite à la QPC évoquée supra.

A ces 3 lignes de la péréquation, viendra s'ajouter à partir de 2025 la ponction DILICO dont l'estimation pour la ville se situe entre 350 et 400K€. Dans l'attente du décret d'application de ce dispositif, l'hypothèse retenue dans la présente prospective est de 400K€.

L'évolution des autres enveloppes (FNGIR et FSRIF) n'appelle pas d'observation particulière si ce n'est un réajustement attendu à la hausse pour le FSRIF en 2025.

Evolution des charges de gestion courante

(en €)	Prospective					
	2024	%	2025	%	2026	%
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	464 399	10,80%	464 399	10,80%	464 399	10,80%
Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (art 65561)	200 000	4,65%	200 000	4,65%	200 000	4,65%
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	3 369 492	78,38%	3 369 492	78,38%	3 369 492	78,33%
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	265 000	6,16%	265 000	6,16%	267 650	6,22%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 298 891	100,00%	4 298 891	100,00%	4 301 541	100,00%
n/n-1			0,00%		0,06%	

Il est rappelé que le « retour à la normale » pour 2024 s'était traduit par une réintroduction de subventions aux associations plus conforme à la période pré-crise énergétique et avec par ailleurs un effort supplémentaire aux associations de solidarité. Il est à prévoir une hausse significative des subventions à certaines associations ou structures liées à des évolutions structurelles. Ainsi, l'ELAN verra sa subvention revalorisée pour se mettre en adéquation avec les besoins mis en évidence dans le cadre du nouveau projet sportif local.

Une revalorisation de la subvention du théâtre est elle-aussi envisagée afin d'intégrer l'effet ciseau généré par les effets cumulés sur plusieurs années de hausse mécanique de la masse salariale et les effets de l'inflation sur les coûts des spectacles. Le financement de ces subventions complémentaires (chap65) sera procuré par un calibrage précis des charges à caractère général (chap011).

Synthèse :

➔ Répartition et évolution des **DEPENSES** réelles de fonctionnement (DRF) :

(en €)	Prospective					
	2024	%	2025	%	2026	%
Charges à caractère général (chap 011)	8 358 094	19,56%	8 200 000	19,04%	8 282 000	19,00%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	27 120 000	63,47%	27 725 000	64,38%	28 140 000	64,54%
FNGIR (art 739221)	1 037 452	2,43%	1 037 452	2,41%	1 037 452	2,38%
FSRIF (art 739331)	295 623	0,69%	372 905	0,87%	372 905	0,86%
FPC (art 7392221)	733 080	1,72%	234 755	0,55%	234 755	0,54%
Autres reversements (autres art 739) dont DILICO	0	0,00%	400 000	0,93%	400 000	0,92%
Atténuation de produit (chap 014)	2 066 155	4,84%	2 045 112	4,75%	2 045 112	4,69%
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	464 399	1,09%	464 399	1,08%	464 399	1,07%
Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (art 65561)	200 000	0,47%	200 000	0,46%	200 000	0,46%
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	3 369 492	7,89%	3 369 492	7,82%	3 369 492	7,73%
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	265 000	0,62%	265 000	0,62%	267 650	0,61%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	4 298 891	10,06%	4 298 891	9,98%	4 301 541	9,87%
Total des dépenses de gestion courante	41 843 140	97,92%	42 269 003	98,16%	42 768 653	98,09%
Intérêts de la dette (art 66111)	922 597	2,16%	848 656	1,97%	863 928	1,98%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 33 787	-0,08%	- 54 369	-0,13%	- 32 332	-0,07%
Autres charges financières (autres art chap 66)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Charges spécifiques (art 67)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Dépenses diverses	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Charges induites des investissements	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Sous-total charges d'exploitation	888 810	2,08%	794 287	1,84%	831 596	1,91%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	42 731 950	100,00%	43 063 290	100,00%	43 600 249	100,00%
n/n-1			0,78%		1,25%	

➔ Répartition et évolution des RECETTES réelles de fonctionnement (RRF) :

(en €)	Prospective					
	2024	%	2025	%	2026	%
Atténuation de charges (chap 013)	350 000	0,75%	350 000	0,75%	350 000	0,75%
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	2 908 074	6,21%	3 131 369	6,70%	3 162 683	6,80%
Attribution de compensation (art 73211)	20 084 783	42,86%	20 084 783	42,99%	20 084 783	43,17%
Dotation de solidarité communautaire (art 73212)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Impôts et taxes (sauf 731)	20 084 783	42,86%	20 084 783	42,99%	20 084 783	43,17%
Impôts directs locaux (art 73111)	16 536 099	35,28%	16 842 390	36,05%	16 983 232	36,50%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (art 73112)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Taxe sur les surfaces commerciales (art 73113)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (art 73114)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	595 737	1,27%	570 000	1,22%	575 700	1,24%
Taxe sur les pylônes électriques (art 73132)	92 226	0,20%	93 148	0,20%	94 080	0,20%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (art 73133)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	431 630	0,92%	385 000	0,82%	388 850	0,84%
Droits de Place (art 73154)	1 088 721	2,32%	400 000	0,86%	150 000	0,32%
Taxe de séjour (art 73172)	255 936	0,55%	245 000	0,52%	247 450	0,53%
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	344 118	0,73%	345 000	0,74%	348 450	0,75%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	10 000	0,02%	0	0,00%	0	0,00%
Total Fiscalité locale indirecte	2 818 368	6,01%	2 038 148	4,36%	1 804 530	3,88%
n/n-1		0,00%	-27,68%	0,00%	-11,46%	0,00%
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Dotation de solidarité urbaine (art 741122)	213 860	0,46%	237 362	0,51%	249 230	0,54%
FCTVA (art 744)	20 000	0,04%	20 000	0,04%	20 000	0,04%
Participations (art 747)	2 531 295	5,40%	2 379 014	5,09%	2 379 014	5,11%
Compensations TFB Locaux industriels	994 107	2,12%	1 011 007	2,16%	1 028 194	2,21%
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	91 652	0,20%	93 815	0,20%	93 815	0,20%
Autres dotations (autres articles chap 74)	0	0,00%	49 168	0,11%	22 000	0,05%
Dotations	3 850 914	8,22%	3 790 366	8,11%	3 792 253	8,15%
n/n-1		0,00%	-1,57%	0,00%	0,05%	0,00%
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	227 905	0,49%	260 510	0,56%	263 115	0,57%
Total des recettes de gestion des services	30 240 044	64,52%	29 655 176	63,47%	29 457 364	63,31%
Produits financiers (chap 76)	10 000	0,02%	16 000	0,03%	16 000	0,03%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Produits spécifiques (chap 77 hors 775)	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	80 000	0,17%	210 000	0,45%	72 000	0,15%
Produits induits des investissements	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total autres recettes de fonctionnement	46 866 143	100,00%	46 723 567	100,00%	46 528 596	100,00%
n/n-1			-0,30%		-0,42%	

Au final, les DRF progresseraient plus vite que les RRF en 2025 et en 2026 mais sur des dynamiques faibles qui pourront être gommées à l'exécution de ces prévisions.

c/ Evolution du niveau des épargnes

(en €)	Prospective		
	2024	2025	2026
Total des recettes réelles de fonctionnement	46 866 143	46 723 567	46 528 596
Total des dépenses réelles de fonctionnement	42 731 950	43 063 290	43 600 249
Epargne de gestion	5 056 790	4 508 932	3 792 275
Intérêts de la dette (art 66111)	922 597	848 656	863 928
Epargne brute	4 134 193	3 660 276	2 928 346
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 492 483	2 659 472	2 867 730
Epargne nette	1 641 710	1 000 804	60 616
n/n-1		-39,04%	-93,94%

La stratégie de désendettement de début de mandat et l'épargne nette ainsi générée sera comme prévu mobilisée pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement de fin de mandature. Il en résulte un taux d'épargne de gestion qui reste tout à fait correct (10,8% en 2024, 9,1% en 2025 et 8,1% en 2026). De plus, il convient de préciser que la prospective est prudentielle et la réalisation affiche systématiquement des ratios plus favorables.

d/ Un niveau d'investissement toujours aussi ambitieux

(en €)	Prospective		
	2024	2025	2026
FCTVA (art 10222)	1 599 958	1 703 827	1 799 712
Subventions (chap 13)	2 416 986	7 256 052	3 827 900
Emprunts	3 200 000	4 225 161	2 309 603
Autres recettes	790 721	1 800 000	600 000
Total des recettes réelles d'investissement	8 007 665	14 985 040	8 537 215
Sous-total dépenses d'équipement	10 977 471	12 848 950	8 063 050
Autres investissements hors PPI	0	80 000	80 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 492 483	2 659 472	2 867 730
Autres dépenses d'investissement	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	13 469 954	15 588 422	11 010 780
Fonds de roulement en début d'exercice	- 273 869	- 1 601 965	1 454 929
Résultat de l'exercice	- 1 328 096	3 056 894	454 781
Fonds de roulement en fin d'exercice	- 1 601 965	1 454 929	1 909 710
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	24 484 849	25 192 367	27 658 056
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	25 192 367	27 658 056	27 099 928

Le montant des dépenses d'équipement à réaliser sur cette période (y compris les opérations du PPI) se veut ambitieux (31,8M€), ce qui porterait le montant de l'investissement global sur le mandat à près de 54M€.

La reconstitution en début de mandature de la capacité d'endettement de la commune permet de mettre en œuvre comme prévu ce niveau d'investissement, aidé en cela par une mobilisation de subventions d'investissement solide et des cessions d'actifs non stratégiques qui permettent de reconstituer le fonds de roulement (FDR) d'ici 2026, comme le montre le tableau ci-dessus, et ceci en préservant la capacité de désendettement de la commune. A noter que le FDR observé fin 2024 est dégradé, conséquence d'un retard dans le versement de nombreuses subventions d'investissement.

Le tableau ci-après montre que le ratio de désendettement, plus élevé qu'en début de mandat reste à des niveaux corrects et reste « capé » sous les 10 ; là encore, l'expérience de la commune dans l'exécution de ses trajectoires prévisionnelles permet d'affirmer que les chiffres définitifs seront améliorés.

(en €)	Prospective		
	2024	2025	2026
Ratio de désendettement *	6	8	9
* en nombre d'années d'épargne brute			

e/ Structure et évolution de la dette

Le stock de dette (ou capital restant dû (CRD)) au 31 décembre 2024 s'établit à 25,2M€. Le portefeuille est constitué de 24 lignes. Le taux moyen pondéré sur 2024 ressort à 3,65%, il est attendu pour 2025 autour de 3,15%. Au 31 décembre 2024, la durée de vie résiduelle est de 13 ans et la durée moyenne de 6 ans et 6 mois.

Sur la base d'une épargne brute attendue à 4.2M€ au 31 décembre 2024, le ratio de désendettement ressort à 6.

Enfin, le capital payé sur la période s'établit à 2,5M€.

Comme le montre le tableau ci-après, le travail de recentrage sur la catégorie 1A a conditionné les derniers choix opérés en matière d'endettement, i.e. des financements à taux fixe principalement.

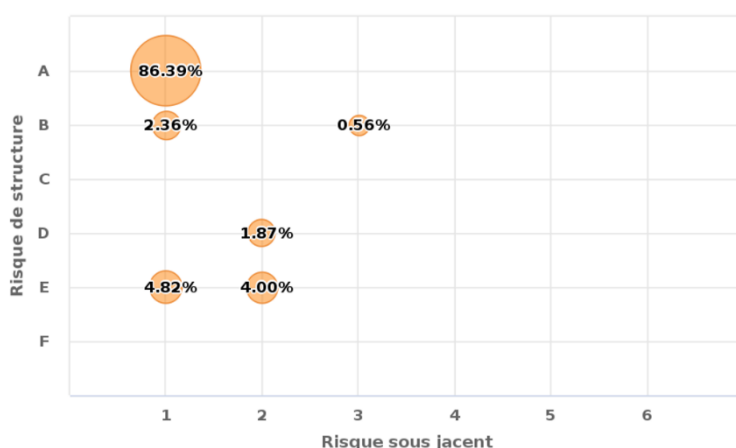
Charte Gissler en synthèse :

%	2022	2023	2024
1A	71	84	86
1B	4	3	2
1E	7	6	5
2D	3	2	2
2E	5	4	4
3B	1	1	1
4E	9	0	0
total	100	100	100

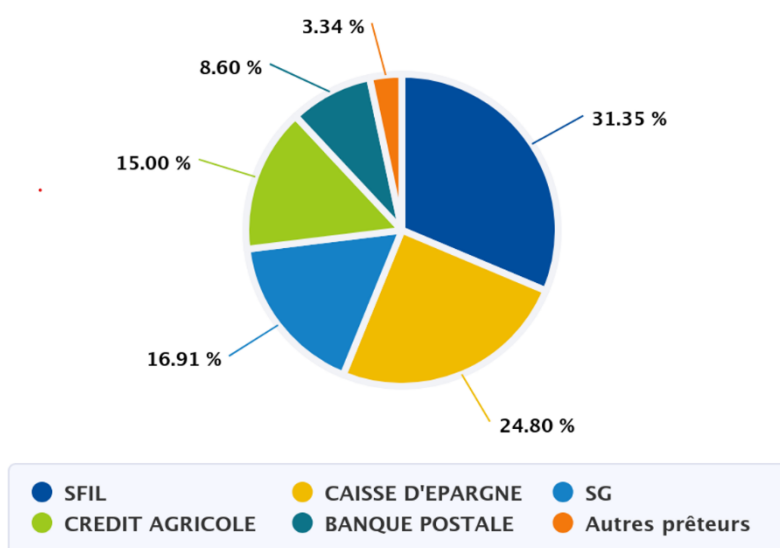
Dans un contexte d'assouplissement de la politique monétaire menée par la BCE, les taux ont commencé à baisser jusqu'à ce que l'élection américaine rende son verdict et entraîne de facto un relèvement de l'ensemble de taux longs sur la planète, donc un renchérissement du financement à long terme que l'instabilité politique française amplifie par une prime de risque demandée par les investisseurs internationaux ; dans ce contexte, le recours à de la dette à taux fixe se montre pertinent.

Dans les opérations en cours, envisagées dans le cadre de la gestion active de la dette pour l'année 2025 figure une opération de sécurisation sur la seule ligne estampillée 1 E (5%) pour un capital restant dû au 31/12/2024 de 1,2M€.

Charte Gissler en matrice :

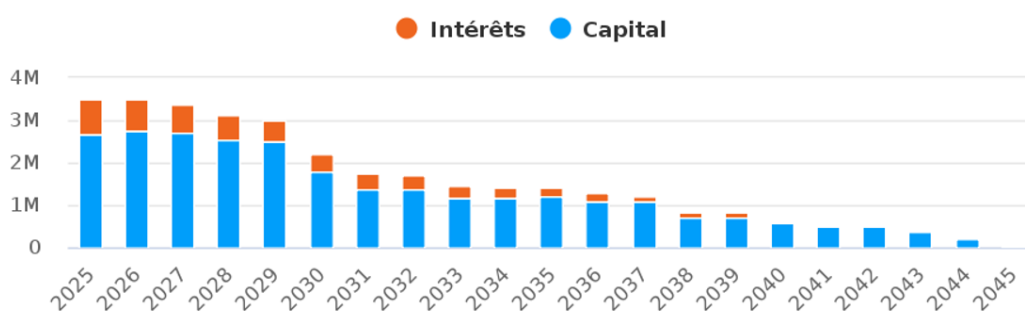


La répartition par prêteur au 31 décembre 2024 est la suivante :



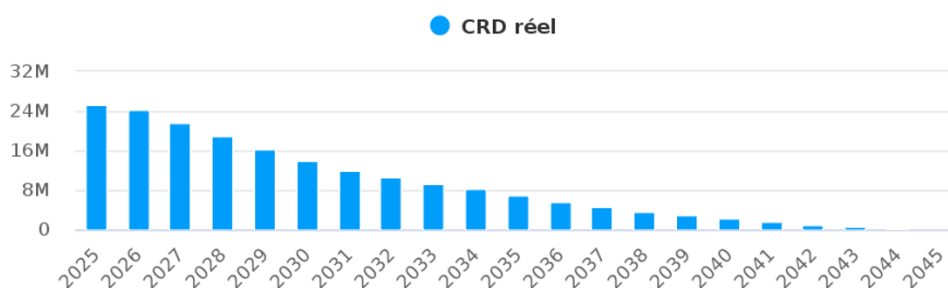
Ci-après,

- Les flux de remboursement* (capital et intérêts) de la dette au 1^{er} janvier 2025.



**non compris les emprunts futurs injectés dans la prospective à partir de 2025 et dont les remboursements interviendraient à compter de 2026.*

- l'évolution du capital restant dû au 1^{er} janvier 2025



5.4 – FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

a/ Un enjeu d'attractivité mis à mal par la loi instaurant les 1607 heures

Les personnels sont principalement des fonctionnaires recrutés sur des métiers spécifiques et ayant passé des concours sur des grades appartenant à des filières. Ces effectifs sont complétés par des agents contractuels lorsque la commune ne parvient pas à recruter des personnels statutaires, c'est notamment le cas pour les métiers en tension et sur lesquels la collectivité est en concurrence directe avec le secteur privé pour recruter les bonnes compétences (techniques, informatique notamment).

Le recours aux agents contractuels a tendance à s'accroître car dans un marché du travail sous pression, les métiers de la fonction publique sont moins attractifs. De plus l'attractivité de la fonction publique est en partie due aux conditions de travail permettant pendant longtemps une conciliation plus aisée entre la vie professionnelle et la vie personnelle. La loi de transformation de la fonction publique est venue dégrader ce différentiel d'attractivité entre le secteur public et le secteur privé avec l'obligation notamment d'accroissement du temps de travail sans augmentation des rémunérations.

Enfin, les jeunes sortants du système scolaire ne voient que peu d'intérêt à passer les concours de la fonction publique. Ils peuvent être recrutés comme contractuels ce qui facilite parfois les mobilités et les évolutions de rémunération plus rapides.

Les conséquences immédiates de ce recours plus important aux agents contractuels, souvent faute de candidats statutaires a pour conséquence de déséquilibrer les finances de la CNARCL, caisse de retraite des fonctionnaires, d'où la revalorisation importante sur 4 ans des taux de cotisations (cf. supra).

Les enjeux à venir seront de recruter les compétences nécessaires aux métiers de la fonction publique qui par ailleurs se complexifient (réglementation, exigence usagers et salariés) et de fidéliser les agents pour qui la mobilité régulière n'est plus un frein.

b/ Les perspectives sur l'évolution des effectifs

La répartition par filière des emplois permanents pourvus au 1^{er} janvier 2025 se décompose de la manière suivante :

FILIERES	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	ETPT
ADMINISTRATIVE + emploi réservé	131	122	119.95
TECHNIQUE	246	244	242.95
SOCIALE	23	19	18.80
MEDICO-SOCIALE sans les ASSMATER	22	23	21.10
SPORTIVE	7	7	7
ANIMATION	70	64	64
CULTURELLE	55	57	40.21
POLICE MUNICIPALE	7	4	4
TOTAL	561	540	515.33

Assistantes maternelles	30	19	19
--------------------------------	-----------	-----------	-----------

Pour rappel 2024

TOTAL	555	535	499.26
Assistantes maternelles	30	18	18

Les effectifs en ETPT sont restés relativement stables. Une légère progression est constatée du fait de créations de postes supplémentaires en 2024. Certains de ces postes ont été pourvus au cours de l'année (référent santé inclusive à la petite enfance, ASVP pour la brigade verte, éducateur sportif pour l'école municipale des sports). D'autres ont été créés mais sont encore à pourvoir (2 postes pour renforcer le secteur patrimoine bâti et le poste pour le suivi du contrat local de santé).

[c/ Les perspectives d'évolution de la masse salariale pour 2025](#)

Le chapitre 012 est composé à 98.9% de la masse salariale nécessaire à la rémunération annuelle du personnel (tous statuts confondus), à laquelle s'est ajouté deux enveloppes : l'une couvrant les frais d'assurance statutaire, accident du travail, maladie professionnelle des agents titulaires l'autre servant à financer la prestation de médecine du travail et contrôle /expertise.

Le chapitre 012 se figera au Budget prévisionnel à 27 725 K€ en progression de 2.25% par rapport au CA 2024 et intégrant notamment :

- L'effet année pleine de l'ouverture de l'école Frida Kahlo
- La hausse de la cotisation à la CNARCL
- Un glissement vieillesse-technicité de 1% :
- Une enveloppe dédiée aux évolutions des effectifs : créations de poste 2024 non pourvus totalement ou pourvus en cours d'année : 2 cadres pour renforcer le secteur du Patrimoine bâti, 1 référent accueil-santé inclusif en crèche (recrutement fin 2024), 1 coordonnateur du contrat local de santé, 2 ASVP supplémentaires pour la brigade verte, 1 éducateur sportif pour mettre en place l'école municipale des sports (recrutement fin 2024).

Dans ce cadre budgétaire contraint et maîtrisé, la commune poursuivra sa politique de sécurisation des parcours professionnels des agents, garantie d'un rendu de service public efficient. Elle continuera donc la mise au stage des agents pouvant y prétendre, dans une volonté affichée de lutter contre l'emploi précaire.

Enfin, en accord du conseil d'administration du COS, la commune travaillera à faire adhérer l'ensemble des agents au CNAS. Association loi 1901, le CNAS propose depuis 1967 une offre unique et complète de prestations d'action sociale aux agents territoriaux. Il comporte à ce jour près de 900 000 adhérents. Cette adhésion permettra aux agents communaux d'accéder à de nouvelles prestations qui viendront se substituer à celles proposées par le COS lorsqu'elles sont plus avantageuses. A l'inverse, lorsque la prestation du COS est plus intéressante, celle-ci sera maintenue. Cette adhésion devrait intervenir au 1^{er} septembre 2025 avec un budget complémentaire de 41 000 euros.

[d/ La formation des agents](#)

La commune continue à valoriser les métiers et les parcours de ses agents. Pour cela, elle doit s'acquitter d'une cotisation obligatoire auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) correspondant à 0,90% de l'ensemble des salaires de ses agents (titulaires et contractuels), soit environ 120 000€ /an. Considérant que toutes les formations ne peuvent être dispensées par le CNFPT et notamment les formations liées à la sécurité, la prévention, l'informatique, la culture, etc., elle octroie dans son budget au chapitre 011, un budget supplémentaire d'environ 40 000€/an pour l'ensemble des agents.

e/ La santé des agents

Il convient de rappeler que contrairement au secteur privé, les agents des collectivités locales ne bénéficient pas de participation complémentaire obligatoire en matière de mutuelle santé et de prévoyance en cas d'arrêt pour raisons de santé. C'est pour cela que la commune a fait le choix de verser une participation à la mutuelle santé de ses agents dès mars 2011. Elle a également mis en place depuis janvier 2017, un contrat collectif prévoyance maintien de salaire facultatif avec participation de la commune. Le cout de ces deux participations sur la masse salariale s'élèvera à près de 100 000 euros en 2025. De nouvelles dispositions de participation à la prévoyance des agents seront instituées à compter du 1^{er} janvier 2026. L'année 2025 permettra d'évaluer les dispositifs en place et vérifier leur adéquation avec les nouvelles dispositions réglementaires.

f/ Le temps de travail des agents

Afin de respecter la loi de transformation de la fonction publique en date du 6 août 2019 le temps de travail dans la collectivité est de 1607 heures de travail annuel.

22 catégories de métiers sur 27 bénéficient de sujétions particulières compte tenu de la pénibilité de leur travail. Ces sujétions particulières permettent de réduire le temps de travail de ces agents en-deçà des 1607 heures.

Ainsi la délibération votée en décembre 2023 prévoit 4 cycles de travail :

- Un cycle annuel à 1607 heures
- Un cycle à 38h30 générant 20 jours de RTT
- Un cycle à 37h30 générant 15 jours de RTT
- Un cycle à 36h30 générant 9 jours de RTT

Ce dernier cycle est privilégié pour les agents ayant des jours compensatoires de pénibilité.

Le règlement sur le temps de travail et son aménagement a été adopté par le comité social territorial au début de l'année 2024.

g/ les avantages en nature et heures supplémentaires.

Concernant les avantages en nature logement, seuls les 9 gardiens d'équipements sportifs et des écoles sont logés pour nécessité de service. Les logements sont situés au parc des sports, au gymnase Pasteur, au gymnase Marcel Paul, au gymnase Dericbourg, à la piscine, à l'école Paul Bert, à l'école Pierre et Marie Curie, à l'école Pasteur et à l'école Allende.

Concernant les avantages en nature vestimentaire, les agents bénéficient prioritairement de vêtements de travail fournis par la collectivité. Les agents n'ayant pas de dotation se voient attribuer un bon de vêtement annuel de 75 euros, déclaré en avantage en nature.

Concernant les avantages en nature nourriture, ils concernent les agents déjeunant dans les écoles et n'ayant pas de fonctions pédagogiques auprès des enfants. Les déclarations se font sur état d'heures.

Concernant les heures supplémentaires, elles sont réalisées sur demande du supérieur hiérarchique et sont ensuite récupérées au rémunérées selon la demande de l'agent communal. Sauf exceptions, le recours aux heures supplémentaires n'est effectué que pour assurer les événements exceptionnels hors missions habituelles de l'agent (fête communale, prestations diverses, ...) ou dans le cadre du dispositif d'astreintes. En effet, les agents (hors cadres) lorsqu'ils sont d'astreintes sont rémunérés pour chaque sortie.

5.5 - LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

a/ Le programme d'investissement 2025

Au prix des efforts de maîtrise budgétaire et dans un contexte de plus en plus contraint, la commune continue de déployer un niveau d'investissement équivalent à l'année précédente pour 2025, permettant de garantir un haut niveau de service à la population chevillaise et de contribuer à la relance de l'économie.

- Réalisation du jardin du cœur de ville Rosa Parks : acquisition foncier et réalisation des travaux à partir de janvier pour un achèvement prévu au 3^{ème} trimestre 2025 (2.5M€)
- Acquisition hangar en vue d'y installer le futur conservatoire : 253 000€ (reports de 2024)
- Les travaux de rénovation du Gymnase Marcel Paul doivent démarrer à la fin du premier semestre : 1,6M€
- Les études de programmation pour le conservatoire et la future mairie sont prévues sur l'année 2025 : 150 000€
- Les études de programmations se poursuivront pour la reconstruction de la crèche Variot
- Les études pour la liaison douce sur la rue Dericbourg se poursuivront également sur 2025
- Les études pour l'implantation de locaux médicaux sur le parvis du cimetière : 370 000€
- Les travaux pour le terrain synthétique débuteront sur le second semestre 2025 : 1.3 M€
- Les études et le début des travaux pour l'implantation de la salle de boxe au sous-sol de l'immeuble Dericbourg : 660 000 M€
- Les études de maîtrise d'œuvre pour le théâtre devraient débuter au deuxième semestre 2025 : 150 000 M€
- Les travaux d'installation de caméras devraient se poursuivre sur la rue Cretté pour la vidéo verbalisation et sur la rue de Rouergue : 130 000€
- Mise en fonctionnement ascenseur Paul Bert et installation ascenseur P. et M. Curie : 140 000€
- Participation pour la résidence autonomie rue Simone Veil et surcharges foncières pour 615 500€
- Schéma directeur informatique : 183 000€
- Participation au pôle gare de métro : 138 000€ (reports de 2024)
- Acquisitions de matériels dont véhicules plus écologiques : 378 000€
- Entretiens et réparations des bâtiments : 990 000€ (dont reports 2024)
- Entretiens voirie : 875 000 € (dont reports 2024)
- Solde école Frida Kahlo : 660 000€
- Recapitalisation EPA ORSA (cumul sur 2 ans) : 500 000€
- Acquisition CCAS : 350 000€
- Terrain de basket 3*3 : 100 000€
- Streets work out : 50 000€
- Matériel restauration : 60 000€

En recettes, le montant global estimé notamment en subvention est 4 016 944 €

b/ Le Plan pluriannuel d'investissement jusqu'à la fin 2026.

Le programme d'investissement 2026 permettra de poursuivre ou finaliser les projets en cours ou engagés en 2025 figurant au PPI ci-dessous. Ce plan pluriannuel reprend les montants prévisionnels des principaux investissements structurants auxquels il convient d'ajouter les investissements courants annuels (type achats de matériels) pour obtenir la totalité des dépenses d'équipements.

Les investissements structurants sont donc les suivants :

Libellé	Total sur 2024/2026	2024 (réalisé + reports)	2025	2026
Achat CCAS (portage foncier)	350 000	0	350 000	0
Achat foncier jardin coeur de ville	1 223 600	0	1 223 600	0
Acquisition hangar	253 000	253 000	0	0
Acquisition site de la congrégation AILE +PARC	320 520	320 520	0	0
Acquisition parcelle 1 rue de Verdun	55 759	50 759	5 000	
Adaptation climatique ERP	446 317	60 177	386 140	0
Basket 3X3	100 000	0	100 000	0
PLUi	60 000	0	60 000	
Conservatoire	885 432	35 432	150 000	700 000
Contingent incendie	255 452	71 856	103 046	80 550
Contribution syndicat cité de la gastronomie	76 500	25 500	25 500	25 500
Contribution à la recapitalisation epa orsa	464 250	224 112	240 138	
Crèche Gaston Variot reconstruction	485 750	105 750	180 000	200 000
Déplacement hirondelle	154 237	83 850	70 387	
Ecole Frida Kahlo	7 453 220	6 793 220	660 000	
Enfouissement réseaux	79 879	0	79 879	
Entretien et grosses réparations bâtiments	2 000 930	715 752	685 178	600 000
Entretien voiries	1 374 565	521 565	403 000	450 000
Equipement public (nelle mairie)	436 910	3 180	133 730	300 000
Etudes STP RTS DST ACS sf IFQ	81 703	40 606	41 097	0
Extension cuisine centrale et offices	237 276	235 720	1 556	
Gymnase Marcel Paul	3 196 454	96 454	1 600 000	1 500 000
Ingénierie stratégique EPA ORSA	66 000	22 000	22 000	22 000
Jardin coeur de ville	1 416 197	66 197	1 350 000	0
Liaisons douces/ Déricbourg	275 555	199 855	75 700	0
Locaux PM	66 112	58 433	7 679	
Matériel restauration	152 382	92 382	60 000	0
Micro projets coeur de ville	13 738	3 690	10 048	0
Mise en oeuvre charte qualité construction/charte promoteur	48 382	48 382	0	
Mobiliers matériels et véhicules	1 365 070	331 206	763 864	270 000
Parcs canins	19 356	18 725	631	0
Parkings publics lot 13	200 000	0	0	200 000
Participation SPL (achat d'actions)	7 700	0	7 700	0
Locaux du cimetière : Aménagements intérieurs pour pôle médical	703 056	13 056	370 000	320 000
Piscine	160 000	160 000	0	0
Piscine vide sanitaire	173 237	171 707	1 530	
Plan sobriété - voirie - batiments	90 666	87 030	3 636	0
Pole gare	138 844	138 844	0	0
Projet administration	34 300	34 300	0	0
RAM (déplacement)	4 101	4 101		
Ressourcerie	38 000	35 000	3 000	0
Résidence autonomie/surcharges foncières	615 500	0	615 500	0
Salle de boxe	750 000	0	660 000	90 000
Schéma directeur informatique	476 653	208 653	183 000	85 000
Street work out	50 000	0	50 000	
Terrain synthétique (2ème)	1 913 100	93 100	1 350 000	470 000
Théâtre	516 180	6 180	150 000	360 000
Travaux de mise en accessibilité	431 336	151 336	140 000	140 000
Vidéoprotection	168 251	68 251	50 000	50 000
Total dépenses PPI	29 885 470	11 649 881	12 372 539	5 863 050
Total recettes PPI	18 604 435	4 016 944	8 959 879	5 627 612
Coût annuel	13 285 036	6 960 527	3 889 071	2 435 438

VI - LES ORIENTATIONS MUNICIPALES : LE BUDGET DE CHEVILLY-LARUE, UNE FORCE LOCALE POUR AMELIORER LE QUOTIDIEN DE TOUS LES CHEVILLAIS.

Alors que les inégalités sociales se creusent davantage encore à l'échelle de la France, et que 1 français sur 7 vit désormais en dessous du seuil de pauvreté, Chevilly-Larue n'échappe malheureusement pas à cette réalité. Les statistiques INSEE confirment la paupérisation d'une grande partie de la population chevillaise, alors que la situation de la classe moyenne s'érode progressivement. Le rôle redistributeur du budget communal est donc fondamental dans ce contexte.

Or, les communes ont été très fortement impactées par les mesures d'austérité des 15 dernières années, avec la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle, puis la création de la métropole du Grand Paris qui fige la ressource issue du monde économique à la valeur 2015 pour les communes hors agglomération, et enfin le « pacte de responsabilité et de croissance » qui a conduit à ponctionner les budgets des communes et supprimer la Dotation Globale de Fonctionnement pour nombre d'entre elles. Dans un même temps, l'Etat se déportait de plus en plus sur les communes pour assumer des charges supplémentaires, générant un effet ciseau entre les recettes qui diminuent et les dépenses obligatoires qui augmentent.

Dans ce contexte, les efforts de la Municipalité pour évaluer de manière continue l'efficacité de ses politiques publiques et réduire les dépenses sans rogner l'essentiel du service public local, tout en maintenant une fiscalité basse, sans augmentation depuis 8 ans, ont porté leurs fruits. La réactivité de la Municipalité face aux différentes crises, et malgré le contexte politique très incertain permet à la collectivité d'aborder l'année 2025 avec un projet de budget ambitieux toujours au service des chevillais.

6.1- UNE STRATEGIE BUDGETAIRE SALUEE PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AU SERVICE DES CHEVILLAIS.

L'année 2024 a été marquée par le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui a fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 17 octobre 2024.

Ce rapport salue la bonne santé financière de la commune, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la capacité de la commune à financer son programme d'investissement ambitieux au service des chevillais. Il pointe également que cette gestion saine des deniers publics s'accompagne d'un haut niveau de service public.

C'est tout l'enjeu de la stratégie financière évoquée jusqu'alors. Elle doit être à la disposition du service public rendu aux habitants et préparer l'avenir des générations futures.

Ce pilotage financier rassurant et en bon « père de famille » permet de continuer ainsi à développer le service public local tout en surveillant l'évolution de nos indicateurs financiers.

6.2- SOLIDARITE, SANTE, PREVENTION, POUVOIR D'ACHAT : LA COMMUNE EN SOUTIEN AUX CHEVILLAIS

Alors que le pouvoir d'achat des ménages est très fortement impacté par l'inflation, la solidarité communale est essentielle dans le quotidien de chacun. Soutien au pouvoir d'achat de tous, accompagnement des seniors, projet local de santé, dispositifs spécifiques pour les personnes les plus fragiles ... la commune s'adapte aux effets de la crise économique et sociale pour être au plus près des besoins.

1) Maintenir un haut niveau d'accompagnement social

Dans un contexte national d'aggravation des inégalités et de paupérisation des populations, notamment des classes moyennes, la Municipalité a souhaité avoir une vue plus précise de la situation sociale des Chevillais afin d'adapter ses dispositifs au plus près des besoins.

Elle l'avait déjà fait de manière ouverte lors de la crise sanitaire, en créant des aides à l'attention d'un public très élargi. Certaines ont bien fonctionné (notamment la 1^{ère} aide COVID), d'autres ont moins touché leur cible. L'aide énergie lancée, au plus fort de la crise énergétique, commence tout juste à toucher le public concerné. Certains bailleurs ont en effet absorbé fait le choix d'absorber les hausses de fluides pendant la crise pour ne pas la faire peser sur les ménages, et se retrouvent à la répercuter soudainement aux locataires cette année dans les régularisations de charges.

De plus, afin de favoriser la pratique sportive des jeunes Chevillais, une réflexion a été conduite dans l'objectif de proposer une aide communale aux licences sportives. Cette aide a été mise en place début septembre 2024 afin de pouvoir aider au paiement des frais d'inscription à hauteur de 50 euros par enfant inscrit au sein d'une section sportive chevillaise. Entre le 30 septembre, date de la première instruction de l'aide et le 31 décembre 2024 : **105 familles ont demandé l'aide à la pratique sportive pour 162 enfants et 7 850€ ont été attribués à ce titre.**

Pour objectiver les besoins réels des Chevillais et mieux rencontrer les publics qui en ont besoin, la commune a également initié une analyse des besoins sociaux. L'année 2025 consolidera ces éléments de diagnostic qui conduiront à reformuler les grandes orientations et adapter les dispositifs mis en place notamment par le CCAS.

En 2024, les aides déployées par le CCAS (aides aux vacances pour les personnes handicapées, aides à l'énergie, aides alimentaire ou vestiaire...) ont permis de soutenir **375 ménages chevillais** (contre 391 en 2023) correspondant à une enveloppe de 96 500 euros soit 20 % du budget du CCAS pour 2024 (BP et BS). L'année 2024 a vu moins de ménages passer en commission d'attribution des aides en raison du fonctionnement de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) et de l'absence de dossier transmis par les assistantes sociales, elles-mêmes en sous-effectif. Mais cela reste à la marge. A noter que l'aide apportée aux bénéficiaires a augmenté entre 2023 et 2024, en passant d'une moyenne de 244€ à 257€. La commune maintiendra un haut niveau d'accompagnement social dédié aux chevillais en difficulté et l'adaptera au regard des besoins. Elle continuera à porter un soutien sans faille aux associations de solidarité qui œuvrent sur le territoire ou au service des chevillais dans un contexte de recul des financements départementaux.

Dans le cadre du développement du volet insertion par l'emploi et notamment le dispositif du Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie), en partenariat avec l'EPT 12, la commune a créé en octobre 2022 un poste de coordinatrice en parcours d'insertion (CPI). Le but est de mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé et renforcé, destiné à favoriser l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés à obtenir un emploi, plus spécifiquement les personnes très éloignées de l'emploi et présentant de nombreux freins sociaux. Le poste est financé à 60% par la ville et à par 40% par le PLIE via les subventions du FSE « Fond Social Européen + ». Ainsi au 31 décembre 2024, 65 personnes (37 sont des femmes) ont été reçues par la CPI, 272 entretiens ont été menés. Le nombre total de personnes reçues depuis le début de l'action (octobre 2022) est de 150. Cet accompagnement se poursuivra en 2025 et les liens se renforceront notamment avec le service jeunesse afin de toucher et accompagner spécifiquement ce public.

2) Des activités pour les seniors

Dans la continuité de l'offre de services proposée aux seniors, les programmes trimestriels de la Retraite Active seront déployés, dans lesquels figureront un certain nombre d'activités telles que des sorties culturelles (visites de musées notamment), des ateliers de prévention de la perte d'autonomie, des réunions d'informations et de prévention en lien, par exemple, avec le service de la police municipale.

Le foyer de convivialité Gabriel Chauvet reste le lieu bien identifié par le public senior, notamment pour son temps de restauration au moment du déjeuner et des fêtes mensuelles des anniversaires. De nombreuses activités y seront déployées tout au long de l'année : atelier peinture, jeux de société, ateliers mémoire, numériques...

A partir du printemps 2025, la fête mensuelle des anniversaires sera organisée au sein du centre de loisirs Pablo Neruda, puisque la salle Dericbourg utilisée jusqu'ici va être en travaux. Cette nouvelle perspective va permettre de proposer un cadre plus convivial et plus chaleureux aux retraités, de plus en plus nombreux à participer à ce déjeuner festif.

Le banquet des aînés aura lieu le samedi 15 mars 2025, dans un nouveau lieu plus spacieux, compte tenu du nombre de participants en hausse. Il s'agit de l'espace Jean Monnet à Rungis. En amont une campagne de communication a été lancée par le biais d'une affiche pour inciter des retraités qui ne seraient pas inscrits auprès du service à le faire, pour être notamment invités au banquet.

Une troisième édition de la Semaine Bleue sera prévue, rendez-vous dorénavant attendu par les retraités, entre le 29 septembre et le 4 octobre 2025.

Une réflexion sera par ailleurs engagée pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. Si plus de 44% des personnes de plus de 60 ans sont inscrites au sein du service RSH, une démarche « aller-vers » celles et ceux qui ne poussent pas la porte des services municipaux, va être impulsée par le service RSH.

Parallèlement, une réflexion d'ores et déjà engagée en 2024, permettra de soumettre différentes propositions en vue de mettre en œuvre un service d'aide aux petits travaux des seniors pour les soutenir davantage dans leur quotidien.

L'année 2025 est également celle du lancement des travaux du projet de la résidence autonomie située à l'angle de la rue Emile Zola et de la future rue Simone

Veil dans le quartier Bretagne. Ce nouvel équipement doté de 91 logements se veut innovant à plusieurs niveaux :

- Son rez-de-chaussée commercial et de services sera ouvert sur son environnement, et donc accessible tant à ses résidents qu'à la population du quartier. La volonté est de faire de ce lieu un véritable espace de vie et de rencontre pour nos aînés.

- Les locataires pourront venir d'horizons divers car cette résidence est intergénérationnelle. 13 % des logements seront des logements étudiants et 6 % seront destinés à des personnes en forte perte d'autonomie ou porteuses de handicap.

Au cours de l'année 2023, des problématiques d'équilibre économique de cette opération sont apparus en raison de l'inflation qui touche à la fois les coûts de construction et le budget de fonctionnement du futur établissement. La Municipalité a œuvré tout au long de l'année 2024 pour réunir l'ensemble des partenaires du projet et trouver des solutions. Un équilibre financier a pu être établi avec des efforts de chaque partenaire. Comme envisagé initialement, la commune soutient financièrement et directement ce projet à hauteur de 500 000€. Cette résidence personnes âgées relevant du parc social, s'adressera à un public diversifié. Le calendrier prévisionnel de cette opération envisage un début des travaux premier trimestre 2025 pour une livraison de la résidence au second trimestre 2027.

3) Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap

L'année 2024 a été marquée par un travail de réflexion et d'étude visant à renforcer les grandes orientations de la politique handicap en faveur d'une inclusion plus large, et de réorienter certaines de nos actions en ce sens.

Après un temps d'échange avec des familles confrontées au handicap, des temps de concertation entre les différents services et structures susceptibles d'accueillir du public porteur de handicap ont permis de mettre en évidence les actions déjà importantes menées dans ce domaine, mais qui doivent gagner en transversalité entre les différents services municipaux et avec les partenaires. Des priorités immédiates ont pu être identifiées, ainsi que d'autres actions à court et moyen terme. L'année 2025 sera l'occasion de :

- ✓ Développer l'offre existante à destination des personnes en situation de handicap sur le territoire, notamment les enfants, en matière sportive et culturelle
- ✓ Renforcer notre accompagnement des enfants au sein des crèches et des écoles sur le temps péri et extrascolaire en lien avec l'éducation nationale
- ✓ Générer des initiatives d'information sur le métier d'AESH afin de favoriser le recrutement de personnes Chevillaises par l'Education Nationale sur le temps scolaire et ainsi pourvoir les nombreux postes laissés vacants
- ✓ Accompagner les aidants que ce soit techniquement ou psychologiquement
- ✓ Structurer un partenariat avec les différents acteurs du handicap, que ce soit en interne ou en externe
- ✓ Prévoir une communication communale adaptée
- ✓ Travailler une culture communale, notamment interne, sur la politique du handicap (projet d'administration).

4) Signer et mettre en œuvre un contrat local de santé

Chevilly Larue, comme de nombreuses communes françaises et d'Ile de France, est classée en zone sensible en matière d'offres de soins. C'est la raison pour laquelle depuis quelques années, la Municipalité s'est saisie pleinement de cet enjeu afin d'éloigner le risque de « désert médical ».

C'est désormais chose faite grâce au développement de la maison de santé Pasteur, accueillant de nouveaux soignants notamment un médecin généraliste supplémentaire, un psychiatre et un dentiste, mais aussi grâce à la présence du service médico-social des Halles (SMSH, soutenu par la commune). L'ouverture d'un nouveau centre de soins dentaires dans le quartier Bretagne, rue de la République et l'arrivée aux Meuniers d'un hôpital de jour appartenant à la Fondation Vallée et tournée vers le soutien psychologique aux parents, aux enfants ainsi que vers le handicap viennent compléter cette offre.

La stratégie municipale pour renforcer l'attractivité de la commune en matière d'implantation de médecins repose sur une organisation en 3 polarités de santé, en plus du SMSH : l'une déjà existante quartier Bretagne, la Maison de Santé Pasteur ; une autre dans le quartier Sorbiers Saussaie à partir des premiers services existants dans le centre commercial et s'appuyant sur la requalification pour ouvrir de nouveaux locaux en pieds d'immeuble ; une dernière quartier Larue, dans les locaux commerciaux du cimetière intercommunal, qui pourraient accueillir à terme un centre médical et paramédical et une pharmacie. La procédure enclenchée par le Syndicat du Cimetière Intercommunal à la demande de la Municipalité de Chevilly-Larue a déjà permis de récupérer l'usage de 6 cellules commerciales, qui doivent désormais faire l'objet de travaux contre les infiltrations d'eaux de pluie par le Syndicat avant de transformer leur usage. La commune travaille à y déplacer la dernière pharmacie du quartier Larue en lien avec son repreneur.

Ce soutien au développement des structures médicales est au cœur du Contrat Local de Santé, élaboré en étroite partenariat avec tous les professionnels de la santé et adossé sur un diagnostic santé réalisé à l'aide d'un prestataire. Ce contrat local de santé (CLS), qui porte la stratégie du projet local de santé pour les 3 prochaines années, est doté de fiches action. L'année 2024 a consisté en la rédaction du CLS et son adoption par le conseil municipal au mois de juin.

Début 2025 est le temps de sa restitution aux acteurs du CLS ainsi que de sa signature, entre la commune, l'ARS, la préfecture du Val de Marne, la CPAM, la MSP Pasteur, la CPTS de la Bièvre, la CAF, les services départementaux de l'Education Nationale et le Département du Val de Marne.

Sa mise en œuvre commence par la création d'un poste de chargé(e) de mission en charge de la coordination du CLS, partiellement financée par l'Etat.

Le travail sur la thématique « sport santé », en partenariat avec la MSP et l'ELAN, se poursuivra en 2025 pour renforcer les actions préventives en matière de lutte contre l'obésité et la sédentarité notamment.

Enfin, la récente ouverture dans le quartier des Meuniers d'un Hôpital de jour de la Fondation Vallée va permettre d'instituer un partenariat local au profit de l'accompagnement des jeunes chevillais, notamment sur les troubles cognitifs et de l'apprentissage.

5) La mutuelle communale : une nouvelle mesure de soutien au pouvoir d'achat des chevillais

Parce que l'accès aux soins est en enjeu majeur, la commune a travaillé en 2023 à lancer un appel d'offre afin de sélectionner une mutuelle susceptible d'offrir une couverture santé à des tarifs intéressants aux chevillais et agents communaux. Le conseil municipal a ainsi entériné lors du conseil municipal de décembre 2023 le choix de La Mutuelle Familiale. A ce jour ce sont 400 chevillais et agents communaux qui ont accès à cette prestation.

6) Une attention particulière portée aux familles monoparentales

Le taux de familles monoparentales progresse sur la commune comme dans toute l'Ile-de-France. A Chevilly-Larue, 43,6% des ménages de la commune sont des familles avec enfants à charge. Parmi ces familles, 27,4% sont des couples avec enfants et 16,2% des familles monoparentales. Le taux de familles monoparentales a augmenté significativement depuis 2010 en passant de 11,5% à 16,2%, soit 41% d'augmentation (Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024).

Une attention particulière sera portée à ces familles qui sont les premières à subir les effets de la crise actuelle. Ainsi, un dispositif spécifique aux familles monoparentales sera étudié en 2025 afin de les accompagner au quotidien (intégrer un critère dédié pour nos aides extra-légales, inviter spécifiquement ces familles à des événements tels que le goûter solidaire...).

7) Lutter contre les discriminations et les violences conjugales

La France, comme de nombreux pays en Europe et dans le monde, est confrontée à une augmentation exponentielle des actes d'antisémitisme et de racisme, avec une banalisation quotidienne des discours racistes dans les médias et les rapports au quotidien. Cette tendance va à l'encontre totale de la vision de la Municipalité de Chevilly-Larue, qui considère depuis toujours le multiculturalisme et la différence comme une richesse pour notre pays. Alors que l'extrême droite est plus que jamais aux portes du pouvoir, la Municipalité tient à renforcer ses actions en faveur de la lutte contre les discriminations, portant haut les valeurs de la République française.

L'égalité est l'une de ces valeurs fondamentales de notre République, souvent battue en brèche par l'expression de différentes formes de discrimination : racisme, égalité femmes / hommes, homosexualité etc.

La Municipalité renforcera encore ses actions de communication et de sensibilisation en faveur de l'égalité, notamment en lien avec les établissements scolaires et le tissu associatif. Pendant le mois de mars, il y a plusieurs dates symboliques à considérer : le 01/03 pour la journée "zéro discrimination", le 08/03 pour la journée de lutte pour les droits des femmes et le 21/03 pour la journée contre les discriminations raciales. En 2025, les actions autour du 08 mars prendront une importance particulière car elles permettront de célébrer les 50 ans de la loi Veil, une avancée majeure dans la lutte pour les droits des femmes. Il est également important de souligner le 25/11 pour la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le plan d'action contre les violences faites aux femmes se poursuivra. Ainsi, les dispositifs de permanence (écoute / orientation et juridique) seront reconduits en 2025 et la convention de partenariat avec l'AUVM de mise à disposition d'un logement relais pour les femmes victimes sera renouvelée. Des actions de formation et de sensibilisation seront menées pour libérer et légitimer la parole des femmes victimes de violence et faire cheminer la culture de l'égalité, notamment à l'occasion des campagnes du 8 mars et du 25 novembre. (Affiches numéros téléphones utiles, permanence mairie, formations agents, expos, projections avec intervenants, ateliers en direction élèves élémentaires, des collèges et du lycée, campagne sensibilisation)

Après la médiathèque et la piscine, ce sont les écoles élémentaires qui seront ciblées dans la lutte contre la précarité menstruelle par la dotation de kits 1^{ières} règles.

Les ateliers prévention déjà évoqués contribuent à la lutte contre les discriminations dès le plus jeune âge en travaillant les valeurs telles que le respect, l'ouverture d'esprit, la tolérance. Ils visent à prévenir les préjugés et les stéréotypes qui se développent souvent à un âge précoce. De plus, cela contribue à renforcer le développement du bien-être émotionnel des enfants, en leur permettant de grandir dans un environnement où chacun est respecté et valorisé pour ce qu'il est. Enfin en traitant des thèmes du harcèlement et de l'égalité femme homme, ils permettent d'aborder de nombreux sujets transversaux tels que les origines, le genre, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap ou tout autre aspect de l'identité d'un individu. Valoriser la diversité, l'acceptation de l'autre et de ses différences est un des objectifs du réseaux parentalité local qui joue un rôle essentiel. Par conséquent chacun des partenaires contribue à sensibiliser les enfants et leurs parents, dans le cadre des actions proposées.

L'année 2025 est par ailleurs le triste 10^e anniversaire des attentats de Charlie Hebdo, de l'hyper casher ou encore du Bataclan. La Municipalité travaille à un programme mémoriel sur ces événements qui ont ensanglanté notre histoire et entaché les principes fondamentaux de notre République. L'enjeu est de créer les conditions pour transmettre aux jeunes et moins jeunes générations les clefs de compréhension d'un monde de plus en plus complexe, où les repères fondamentaux semblent parfois s'estomper. L'ambition est de porter un regard de raison là où les passions mènent certains à des raccourcis hâtifs et à des amalgames. Ce programme passera par des moments symboliques à des dates spécifiques, mais aussi à des conférences à la médiathèque ou diverses initiatives participatives.

6.3- Jeunesse, Petite enfance, enfance : prendre soin, éveiller, éduquer, soutenir les parents

Le rôle éducatif des actions municipales reste au cœur des attentions de la Municipalité qui y consacre une part conséquente de son budget.

L'éducation a toujours constitué une priorité à Chevilly-Larue, au regard des enjeux majeurs que sont la réussite de tous les élèves, l'épanouissement, l'autonomie et la citoyenneté de l'enfant et du jeune. Cet engagement fort en faveur d'une politique éducative locale ambitieuse nécessite constamment d'être réajusté et réévalué pour être en prise avec les réalités d'aujourd'hui tout en anticipant les besoins de demain.

1. ACCUEILLIR LES TOUT-PETITS

Suite à l'incendie de la crèche Gaston Variot en 2022, la municipalité a réussi à maintenir une offre d'accueil de 25 enfants pour cette structure au lieu de 40. Les enfants sont toujours répartis entre les locaux de l'ancien relais petite enfance situé dans le même lieu que le multi-accueil des petites colombes et les locaux de l'ancienne crèche familiale sur le même lieu que la crèche collective maison bleue.

L'année 2025 devrait voir enfin aboutir la négociation avec l'assurance. Au terme de 2 ans de discussions, la Municipalité est en passe d'obtenir un accord de remboursement de plus de 3,5 millions d'euros là où l'assurance tablait au préalable sur un montant de 2 millions seulement. Le programme de la crèche à reconstruire est en cours d'écriture et un concours d'architecte pourra bientôt être lancé.

Depuis février 2024, l'espace nommé « Les p'tits pas de Jules Verne » accueille, dans les locaux de situés à l'arrière de la ressourcerie, le relai petite enfance et les jardins d'enfant de la crèche familiale. Ainsi tous les enfants de la commune quel que soit leur mode de garde (assistantes maternelles libres, assistantes maternelles de la crèche familiale) bénéficient d'un espace bien identifié, et nouvellement équipé. Chacun a pris ses marques pour évoluer dans ce nouvel espace, les accueils vont continuer d'évoluer et de s'améliorer durant l'année 2025.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents a poursuivi son ouverture en 2024 tous les jeudis après –midi dans les locaux des P'tits pas de Jules Verne. Ce service continuera de fonctionner en 2025. Malgré tous les aléas survenus en lien avec l'incendie de Gaston Variot, ce lieu a bien été identifié des familles. En effet en 2024, 44 familles ont participé à ces temps contre 28 familles en 2023.

Le travail commencé sur le projet de modernisation de la cuisine de la crèche Maison Bleue en 2024 se poursuivra en 2025. 2024 a été consacré au travail du maître d'œuvre, les travaux commenceront à l'été 2025 afin d'avoir un office répondant à toutes les nouvelles normes HACCP en vigueur.

L'année 2025 verra aussi la rénovation des salles de change du multi-accueil des petites colombes.

Les projets pédagogiques des crèches sont toujours centrés sur l'éveil culturel des enfants. Il s'appuie sur des liens forts avec les organismes partenaires (médiathèque, conservatoires, maison des arts plastiques, maison du conte) afin de favoriser l'oralité, et l'accès à la culture dès le plus jeune âge. Un travail de formation des professionnels via la médiathèque et la maison du conte s'est poursuivi en 2024 et continuera en 2025. Des réunions régulières ont lieu avec ces 2 intervenants afin de discuter des besoins et de proposer des temps adaptés. Le partenariat avec le conservatoire de musique et de danse se développera davantage en 2025.

Les conseils des crèches seront, bien entendu, toujours actifs en 2025. Ces outils sont de véritables leviers pour créer du lien, faire entrer les parents au sein des établissements, leur donner toute leur place dans ce continuum éducatif entre l'institution et la famille. Ils permettent d'échanger sur les besoins des familles et d'adapter la mission d'aide à la parentalité.

Depuis quelques années, le domaine de la petite enfance est confronté à un manque d'attractivité. 2025 sera donc marquée par la poursuite du recrutement afin de permettre un fonctionnement optimal des structures et de pouvoir offrir davantage de places qu'en 2024. Un travail est fait en contactant les écoles de formation, et en formant des stagiaires qui pourraient devenir des futurs professionnels de la collectivité.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants ont un rôle de prévention, de dépistage des troubles du développement du jeune enfant. Fin 2024 une référente santé accueil inclusif a été recrutée sur le service. 2025 sera marquée par la mise en place de ses différentes missions en matière de santé du jeune enfant et

formation des professionnels dans ce domaine. Ce poste permettra d'améliorer la prise en charge de l'enfant porteur de handicap et de sa famille. Il permettra aussi d'améliorer la communication avec la PMI, les différentes structures de soins, de dépistage, et le service handicap de la collectivité.

La politique municipale en faveur d'un service public d'accueil du jeune enfant sera reconduite avec le maintien de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'allocation différentielle versée aux parents employeurs d'une assistante maternelle indépendante agréée.

En 2025, une cinquantaine de familles ont pu bénéficier de cette aide pour un budget annuel de près de 28 000 €.

2. UN PROJET EDUCATIF LOCAL TOUJOURS AMBITIEUX ET UNE NOUVELLE ECOLE

La Municipalité maintiendra sa politique volontariste qui place les actions en faveur de l'enfance et de la petite enfance comme le premier poste budgétaire de la commune. Cette ambition forte a été une nouvelle fois reconnue par l'UNICEF – France via le titre « Ville Amie des Enfants ». Chevilly-Larue figure parmi les 265 communes (soit moins de 1 % des communes françaises) qui font de leur politique éducative une priorité au-delà de leurs compétences obligatoires.

La Ville de Chevilly poursuit son engagement pour une politique éducative forte et de qualité, et en particulier à travers le renouvellement de son Projet Éducatif De Territoire (PEDT) pour 4 ans en juin 2023 et son Plan Mercredi. Le PEDT définit une politique éducative cohérente et coordonnée pour le territoire. Il vise à garantir un accès équitable et de qualité à l'éducation et à la formation pour tous les enfants et les jeunes de son territoire.

Il a pour objectif d'organiser des activités en complémentarité avec les temps d'apprentissages scolaires et ainsi créer un continuum éducatif au bénéfice des différents temps consacrés à l'enfant dans les écoles maternelles et élémentaires.

L'année 2025 est l'année de renouvellement de la convention territoriale de gestion avec la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire indispensable. Après un temps portant sur le bilan de la convention actuelle qui est arrivée à terme au 31 décembre 2024, il s'agira de redéfinir avec la CAF les objectifs sur les 5 prochaines années. Cette convention couvre les champs de la petite enfance jusqu'à la jeunesse.

Depuis la rentrée 2024, l'école Frida Kahlo est en fonctionnement avec 5 classes élémentaires et 4 classes de maternelles. Sa capacité totale est de 12 classes. Elle permet ainsi de doter les quartiers Bretagne et Meuniers d'une école et de répondre aux besoins de la population scolaire nouvelle pour la période 2024 à 2050. Elle permet également de mieux répartir les effectifs entre l'ensemble des écoles primaires de la ville et corriger certaines incohérences de la sectorisation scolaire tout en maintenant une mixité sociale au sein de chaque école. Elle a également permis d'alléger les effectifs scolaires du groupe scolaire Pierre et Marie Curie afin de disposer de locaux spécifiques pour les accueils de loisirs en maternelle.

Cette nouvelle école primaire accorde une place centrale aux questions climatiques et environnementales par la mise en place de solutions durables : matériaux bio-sourcés, une isolation performante, une qualité de l'air intérieur exempte de polluants, une gestion maîtrisée des consommations énergétiques, une gestion optimisée des eaux pluviales par la mise en place des bassins de rétention... l'ensemble de ces actions sera valorisé par l'obtention d'un niveau OR du label BDF (bâtiments durables franciliens).

En parallèle, la municipalité poursuivra en 2025 la mise en œuvre d'un programme annuel de travaux d'entretien, de conformité ou de modernisation dans ses bâtiments publics fortement tourné vers le bien être des jeunes publics dans les structures municipales. Ce sont environ 120 000 € qui seront ainsi consacrés aux écoles cette année (ex. installation de brise-soleil sur l'école Paul Bert, installation d'un ascenseur à P. et M. Curie). En 2025, 5 nouveaux défibrillateurs seront installés. Chaque groupe scolaire se trouvera désormais équipé de DAE avec des électrodes pédiatriques. Cela représente un investissement de 8 500 euros / an. Une sensibilisation (en 2 sessions) à l'utilisation des DAE sera organisée dans le courant de l'année 2025, par l'intermédiaire du prestataire avec lequel nous travaillons, à l'attention des agents qui pourraient avoir à utiliser le dispositif.

Sur les actions en fonctionnement, la Municipalité tente de s'adapter au contexte de crise économique et de forte tension en matière de logement en Ile-de France. Elle a conscience que tous les jeunes ne disposent pas toujours d'espaces favorables pour leurs apprentissages personnels ou en petits groupes au sein de leur domicile familial. Le financement et l'accompagnement des clubs coup de pouce, les séances d'accompagnement scolaire au sein du service municipal de la jeunesse ou à la Médiathèque avec le dispositif « objectifs révisions » sont tout autant d'exemples de ces choix.

C'est aussi en agissant en faveur de l'ouverture à la culture que la commune illustre sa prévalence éducative, grâce aux livres offerts aux enfants lors des fêtes de fin d'année (dans les crèches, aux élèves de CM2 ou lors du Noël Solidaire), aux classes cirque, aux parcours regards proposés par le théâtre, aux interventions des structures culturelles au sein des accueils de loisirs municipaux ainsi qu'aux ateliers proposés aux collégiens par le service municipal de la jeunesse comme par exemple cette année l'atelier de dessin de mangas au collège Liberté pendant le temps méridien. La commune avec l'aide de l'association Boîte à Cirque a notamment beaucoup œuvré au cours de l'année 2024 pour consolider l'activité cirque, marqueur historique pour de nombreuses générations de chevillais. Ainsi la compagnie Le Perchoir, qui a répondu à un marché public, s'est installée sous le chapiteau avec une belle dynamique. Cette compagnie développe également ses propres activités complémentaires au sein du chapiteau qu'elle loue ainsi à la commune générant quelques recettes complémentaires.

Chevilly-Larue, c'est aussi une ville ouverte à l'autre, à la différence, aux horizons nouveaux. C'est pourquoi la commune a souhaité maintenir les classes environnement et les séjours de vacances (du service municipal de la jeunesse et du service enfance) afin de permettre à tous de découvrir de nouveaux horizons. Ainsi cette année, 11 classes de CM2 et 1 classe ULIS vont partir en séjour. L'école Paul Bert B a fait le choix de privilégier un stage poney pour la classe ULIS et une classe de découverte à dominante « ESCALADE » pour les deux classes de CM2.

3. UNE RESTAURATION SCOLAIRE EN REGIE ET DE QUALITE

Afin de faire face à la montée des effectifs scolaires et donc de la restauration, la commune a anticipé et réalisé des travaux d'évolution de son office centrale de restauration. La Municipalité confirme ainsi son choix de confection des repas en régie directe. Ce sont une quarantaine d'agents municipaux qui confectionnent, livrent en liaison chaude et servent aux enfants et aux aînés près de 2100 repas par jour.

Concernant la cuisine centrale, une première phase de travaux a eu lieu à l'été 2023 portant sur la création d'une chambre froide négative d'une plus grande capacité, un

réaménagement des espaces par la création d'un sas d'accès direct à la légumerie et à la zone de déconditionnement, la construction d'un pôle laverie. Dans cet espace totalement repensé, de nouvelles évacuations ont été créées ainsi qu'une centrale de traitement de l'air adaptée au volume de cette nouvelle pièce. La seconde phase de travaux s'est déroulée en juillet et août 2024, en site fermé. Les aménagements ont consisté à agrandir la zone de production chaude, refaire les sols et faïences, et ont nécessité de gros investissements tels que l'achat d'un four, d'une cellule de refroidissement supplémentaires et le remplacement de certains matériels de cuisson pour de plus grands.

L'outil est aujourd'hui totalement opérationnel et satisfait les équipes sur place ; ainsi que les services vétérinaires qui lors d'un récent contrôle ont salué ces évolutions.

A noter également qu'est programmé au budget d'investissement le changement de la ligne de self de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie ; ainsi qu'un plan de maintenance de toutes les hottes des offices. Le maintien à un bon niveau du matériel de production reste un enjeu majeur auquel la Municipalité est attentive.

Cette politique ambitieuse en matière de restauration municipale s'inscrit dans une démarche qualitative et respectueuse de l'environnement et du bien-être animal par l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable ou encore des produits locaux et labellisés.

Malgré la hausse du coût des matières premières ces dernières années, la Municipalité a poursuivi sa politique ambitieuse en matière de restauration municipale et n'a pas renoncé à ses engagements sur la qualité des repas servis aux usagers. La part de produits issus de l'agriculture biologique, produits locaux et porteurs de sigles et labels de qualité ne cesse de croître atteignant les 18% de Bio et 30% de produits labellisés sur 2024.

Pour ce faire, le budget alloué à l'achat des denrées alimentaires a été réévalué à plus de 1M€ pour les 300 000 repas élaborés par an.

D'un point de vue alimentaire, il convient de préciser que la commune dispose d'une diététicienne qui l'accompagne dans la confection des menus, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire. Son contrat sera légèrement augmenté en 2025 afin d'approfondir sa mission notamment dans l'accompagnement des équipes dans les offices.

4. UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR LA JEUNESSE

L'année 2024 a été marquée par le recrutement d'une nouvelle responsable de service, qui a pour mission de poursuivre et de consolider l'activité du SMJ. En 2025, la volonté est de construire des projets avec les jeunes au plus près de leurs besoins et en adéquation avec les valeurs portées par la Municipalité. Il s'agit également de les impliquer davantage en travaillant à les soutenir dans leurs idées et envies en contrepartie d'une implication dans l'activité du SMJ au service du vivre ensemble.

Les rencontres partenariales ont été consolidées (Mission locale, MPT, Club Espoir, collèges, CAF, CIDJ, associations locales) ; la refonte des outils de communication

et la reprise de la gestion administrative du service permettent au service jeunesse de redevenir un acteur clé de la politique municipale.

Ainsi les inscriptions aux activités du pôle animation sont en forte croissance : 219 inscriptions enregistrées sur toutes les activités proposées lors des vacances de la Toussaint pour les 11/17 ans, avec un taux de remplissage des sorties et activités de 100 %. La tendance est identique sur les vacances de Noël.

L'organisation d'une veillée, le jeudi 31/10 a rencontré un franc succès et sera donc renouvelée régulièrement en 2025.

La proposition du temps festif jeunesse « FestY JeuneS » au Gymnase Marcel Paul, le 23 décembre 2024, organisé en collaboration avec la MPT et le Club Espoir, a rencontré un vif succès avec 300 publics recensés sur la durée de l'évènement. Des évènements à destination de la jeunesse, en collaboration avec les acteurs du territoire, émailleront l'année 2025.

La session théorique BAFA pour 20 jeunes Chevillais, du 21 au 29 décembre 2024 a été immédiatement complète. La Municipalité a fait le choix de la financer en totalité pour permettre à tous les jeunes d'acquérir ce premier diplôme pouvant déboucher sur un premier emploi. Tous les jeunes ont obtenu leur 1^{ère} partie de BAFA qui sera complétée par un stage de perfectionnement durant les vacances de la Toussaint 2025. Pour la session de février 2025, 29 jeunes sont d'ores et déjà inscrits. 20 postulants seront retenus après un entretien visant à connaître leurs motivations et projets professionnels. Ce processus s'inscrit dans une volonté de constituer un vivier de candidats pouvant prétendre à intégrer les équipes d'animateurs dans nos centres d'accueils de loisirs. Ainsi au-delà d'offrir aux jeunes une première formation, il s'agit également de leur proposer une première expérience professionnelle tout en répondant à un besoin de la commune.

Les jeunes diplômés ont été mis à l'honneur, en se voyant offrir une mallette comprenant un chèque cadeau et un livre. Ce sont les jeunes de 18 à 23 ans qui ont été mis à l'honneur, du CAP au post bac.

L'intervention du service Jeunesse lors des pauses méridiennes au sein des Collèges Liberté et J. Moulin a également repris. Les ateliers d'une heure trente en moyenne, alternent entre jeux, sophrologie, jeux de cohésion sportive et prévention. L'ambition 2025 sera également de nouer un partenariat avec le lycée Pauline Rolland.

Le pôle information Jeunesse est en cours de restructuration afin de pouvoir travailler au renouvellement du projet et à la reconquête du Label « Point Information Jeunesse », en 2025. D'ici là, des initiatives et liens vont se mettre en place pour redynamiser ce pôle. Ainsi, les « jobs-dating » vont redémarrer au 1^{er} trimestre 2025, avec un projet en cours d'élaboration. Des partenariats accrus avec les services municipaux et acteurs locaux de l'emploi sont en cours de développement afin que le PIJ puisse être une passerelle efficace entre les jeunes et les emplois disponibles sur un bassin dynamique. Le PIJ devra à terme pouvoir accompagner individuellement les jeunes les plus en difficulté dans leur processus d'insertion professionnelle.

Le dispositif d'accompagnement des élèves temporairement exclus via le Point Information Jeunesse est, quant à lui, reconduit en partenariat avec les trois établissements scolaires du secondaire situés sur le territoire chevillais.

Suite aux échanges avec les jeunes et compte tenu du refus opposé par l'Architectes des Bâtiments de France quant à l'installation du studio d'enregistrement dans les locaux du SMJ, un studio provisoire va être installé en 2025. Le matériel nécessaire, défini en concertation avec les jeunes Chevillais intéressés par le projet, va être acquis en début d'année.

Dans le cadre du dispositif Politique de la ville-Engagement 2030, des rendez-vous « hors les murs », vont se mettre en place de manière récurrente au sein du quartier des Sorbiers en lien avec le Club espoir et la Médiathèque, qui animeront des projets et des échanges avec les jeunes.

L'intention durant cette année 2025 est que les jeunes soient acteurs, proposent eux-mêmes des idées et des initiatives. La volonté est également d'ouvrir avec la jeunesse les champs de réflexion, de créer de l'émulation pour faire émerger les projets porteurs de sens, de lien social et de vivre ensemble, de mixité générationnelle, sociale, ethnique. Aider le jeune à trouver les clés de compréhension de la société dans laquelle il évolue, lui permettre de développer son esprit critique et l'ouvrir ainsi à son rôle de citoyen. Ainsi, il sera proposé à la Jeunesse Chevillaise de participer aux différents événements de l'année et notamment de participer activement au programme mémoriel autour des attentats de 2015.

La Commune à travers son service Jeunesse mais également d'autres intervenants sera également partie prenante dans les initiatives du collectif « dynamique Jeunesse ». Ce collectif créé il y a maintenant quelques années et qui regroupe des acteurs institutionnels (Commune, Club de prévention, Maison Pour Tous) et associatifs (associations locales) œuvre collectivement pour organiser des initiatives à l'attention de la Jeunesse. La commune le sollicitera sur ses initiatives et y sera à l'écoute sur toutes les demandes de partenariat sur lesquelles elle sera interpellée.

Bien sûr, l'ensemble des services municipaux poursuivront leurs actions à l'attention des jeunes Chevillais, dans le domaine culturel, sportif, citoyen ou de loisirs. Un 3^e spot de street work out devrait voir le jour en 2025 sur la coulée verte, sous réserve de l'accord du Département du Val-de-Marne.

Enfin, le cycle d'auditions et de conférences organisé par la Municipalité suite aux violences urbaines de 2023 est arrivé à son terme. Cette démarche visait à poser un regard distancié sur cette séquence qui a profondément marqué la France et qui laisse des plaies béantes dans notre société aujourd'hui. Elle met en lumière une réalité complexe, loin d'être binaire, symptôme d'une France malade. De nombreux temps d'échange ont par ailleurs été organisés avec des groupes de jeunes gens issus des quartiers populaires, pour tenter de répondre aux préoccupations qui sont les leurs, de leur adresser le message qu'ils sont bel et bien des citoyens à part entière de leur commune et réfléchir ensemble aux moyens de faire entendre leur voix, d'imaginer leur avenir et de participer aux décisions locales.

5. SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR RÔLE FONDAMENTAL

La municipalité souhaite soutenir et accompagner les parents dans leur rôle parental. Avec le pôle prévention, l'animation du réseau des acteurs en charge de la parentalité va se poursuivre et se renforcer. Ces réunions visent à créer un espace d'échange et de partage pour identifier les défis auxquels les parents sont confrontés et trouver des solutions adaptées. En encourageant cette réflexion collective, la municipalité vise à établir un véritable partenariat entre les acteurs locaux et les familles afin d'améliorer le bien-être et le développement des enfants au sein de la communauté.

Cette collaboration tend à faciliter également l'interaction avec l'éducation nationale, et permet la participation du pôle prévention et d'autres partenaires tels que le CFDJ (Club Espoir) auprès des équipes éducatives déjà en place. Cela permet d'aborder les problématiques en tenant compte de tous les aspects, qu'ils soient liés à la scolarité, au social ou à la vie familiale.

L'objectif est d'établir un programme d'actions de prévention en direction de tout public et notamment auprès des enfants et des jeunes.

Depuis 2022, la commune s'est dotée d'un nouvel outil pour accompagner les parents : une permanence dite de soutien parental. De la simple question à un besoin plus précis d'accompagnement, cet espace d'écoute et de parole est gratuit et ouvert à tous les parents qui ont besoin d'échanger avec un tiers sur leur rôle. Proposée au sein des locaux de la ludothèque (pôle prévention) le samedi matin, les rendez-vous sont pris via le pôle prévention ou directement auprès de la psychologue. Depuis septembre 2023, deux permanences mensuelles sont proposées. Il est par ailleurs à noter que le soutien à la parentalité est un axe fort des dispositifs politique de la ville auxquels le quartier Sorbiers est dorénavant éligible.

Les ateliers de prévention, animés par la responsable du pôle prévention, ont lieu pendant la pause méridienne et ont pour objectif d'informer et sensibiliser les enfants sur deux sujets : le harcèlement et l'égalité entre les filles et les garçons. Ils sont proposés à tous les élèves de CM1 et CM2. Chaque atelier est suivi de la distribution d'un petit livret permettant de poursuivre les échanges entre parents et enfants à la maison. En prenant en considération les bilans des années précédentes, ainsi que les suggestions des enseignants, le pôle envisage d'élargir ses activités pour atteindre un plus grand nombre d'enfants en se ciblant les autres niveaux et de nouvelles thématiques. En s'inspirant du modèle utilisé pour les écoles élémentaires et en collaboration avec le service municipal de la jeunesse, le pôle prévention envisage la mise en place d'ateliers trimestriels pour les établissements du secondaire. Ces ateliers aborderont des thématiques importantes telles que le harcèlement, les addictions, le consentement, ainsi que d'autres sujets pertinents pour nos adolescents.

La Semaine de la Parentalité vise à mettre en valeur les compétences des parents et à reconnaître leur rôle primordial en tant que premiers éducateurs de leurs enfants. En mettant l'accent sur les responsabilités parentales, on prend conscience de l'importance du rôle des parents dans l'éducation, l'épanouissement et la protection des enfants. C'est aussi l'occasion de mettre en avant les services municipaux et les associations qui travaillent tout au long de l'année pour soutenir et accompagner les parents de Chevilly.

Durant cette semaine, de nombreuses actions seront proposées par les différents partenaires pour sensibiliser et soutenir les familles. L'initiative de lier la Semaine de la Parentalité à la Journée des Droits de l'Enfant en 2024 a été un succès, et cette formule sera reconduite en 2025. Cette semaine spéciale est prévue pour novembre 2025, avec comme point fort la célébration de la fête des droits de l'enfant.

Lancé en juin 2024 à la demande d'une association de parents d'élèves et d'enseignants, le pôle prévention propose désormais d'organiser au sein de chaque école volontaire, des rencontres destinées aux parents pour aborder des sujets qui les préoccupent. L'objectif est de partager des informations et d'échanger des idées. En janvier 2025, les premières rencontres se dérouleront dans les écoles maternelles et seront consacrées au thème des écrans.

Suite à la classification du quartier Sorbier en tant que Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), il est envisagé dès septembre 2025 de créer un atelier CLAS pour chacune des écoles élémentaires Paul Bert. Cette initiative sera réalisée en collaboration avec l'éducation nationale afin de définir le contenu des ateliers et de mieux cibler les enfants concernés.

6. LE TRAVAIL PARTENARIAL AVEC LA PMI SE POURSUIT

Le partenariat avec le centre de PMI se poursuivra en 2025. Les interventions dans le cadre de l'éducation sexuelle, qui visent à sensibiliser les collégiens sur les questions liées à la sexualité, à la contraception, aux infections sexuellement transmissibles, ainsi qu'au respect de soi et des autres dans les relations amoureuses seront reconduites. A l'instar de l'an dernier, il est souhaité que ce soient les collèges qui se déplacent sur la PMI, afin de renforcer l'action en proposant une identification concrète de la structure PMI et des services qu'elle propose, ce qui facilitera par la suite la venue de jeunes en quête d'information. En complémentarité, le pôle prévention via le SMJ vise à la mise en place de temps d'information auprès des jeunes collégiens et lycéens au sein des établissements scolaires sur le temps de pause méridienne. L'objectif sera d'aborder cette année les notions de consentement, de respect de l'autre dans la relation amoureuse et les comportements addictifs, ces informations seront partagées au sein de la PMI à travers la mise à disposition de différents supports comme des brochures ou expos.

Cet acteur incontournable de l'offre de soins et d'actions de prévention sur la commune a par ailleurs été associé à la démarche de diagnostic en matière de santé qui va aboutir courant 2025 à la signature d'un contrat local de santé.

Il est important de souligner qu'un partenariat a été mis en place entre les équipes de la PMI et celles des services municipaux dédiés à la Petite Enfance pour les enfants de moins de 3 ans, ainsi que du pôle prévention pour les enfants scolarisés. Ce partenariat vise notamment à assurer un suivi des familles en difficulté, ainsi que d'autres actions. En exemple les nouveaux temps « rencontres parents » organisés dans les écoles afin d'aborder différents sujets en fonction des besoins exprimés des familles (l'utilisation des écrans, le harcèlement, la nutrition...).

7. LA SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu des enjeux économiques et environnementaux qui pèsent sur l'alimentation, plusieurs mesures sont mises en place au sein de la restauration municipale pour lutter contre la production de déchets alimentaires :

- Dispositif « fruits coupés » ou « libre-service des entrées non portionnées » en direction des élèves d'élémentaire, dans le but de favoriser la consommation de fruits frais et permettre aux enfants de se servir selon leurs envies et à la hauteur de leur faim.
- Depuis 2022, la question du tri dans les cantines scolaires a évolué à Chevilly-Larue avec la généralisation des installations de tables de tri dans l'ensemble des écoles élémentaires. En fin d'année 2023, le tri à la source et la valorisation des biodéchets ont été initiés dans une école, puis généralisés à l'ensemble des établissements scolaires en 2024, conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), en partenariat avec l'EPT GOSB. Des formations pour les équipes de restauration et d'animation, et un accompagnement des enfants ont été mis en place pour faciliter cette transition. Ainsi, à ce jour, les biodéchets, les déchets recyclables et les déchets non-recyclables sont triés séparément. Ces installations ont également une vocation pédagogique, permettant aux enfants de trier et de visualiser les déchets alimentaires restants sur leurs plateaux.

- La majorité des déchets sont ensuite transférés à la RIVED pour leur traitement. Ils sont déconditionnés sur un site situé à Villeneuve-Saint-Georges avant d'être envoyés sous forme liquide dans une usine de méthanisation où ils sont transformés en gaz. Quant à la cuisine centrale, un composteur a été installé et les équipes ont bénéficié d'une formation dispensée par un Maître composteur pour améliorer l'efficacité du recyclage des déchets alimentaires sur le site.

Parallèlement, la proposition quotidienne végétarienne (sans protéines animales) au niveau des menus des cantines scolaires perdurera en 2025.

6.4- VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE : FAIRE BATTRE LE CŒUR DE CHEVILLY-LARUE

L'esprit village à Chevilly-Larue repose d'abord sur une vie associative intense et dynamique, que la Municipalité continuera à soutenir par l'attribution de subventions, la mise à disposition d'équipements et un service municipal au plus près des besoins.

Le vivre ensemble c'est aussi le déploiement d'une offre sportive et culturelle permettant à chacun de trouver l'activité qu'il souhaite exercer et dans le cadre qui lui convient.

1. UN SOUTIEN ENCORE RENFORCE AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Favoriser le foisonnement associatif grâce à une politique de subvention et d'accompagnement
le contrat local de santé.

L'ELAN, club omnisport de Chevilly-Larue, verra sa subvention majorée du fait des besoins nouveaux qui émergent dans le domaine du sport, notamment du fait de la professionnalisation des éducateurs sportifs et qui impliquent une hausse de la masse salariale. Une subvention de projet sera par ailleurs accordée pour élaborer un audit financier de l'association afin de consolider une gestion qui peine à trouver ses équilibres financiers depuis quelques années.

La dotation au théâtre devrait aussi être revalorisée pour tenir compte des effets exogènes d'évolution de la masse salariale, afin de préserver un niveau d'activité élevé dédié aux activités culturelles.

De nombreuses salles municipales et familiales

La commune dispose de nombreuses salles municipales et familiales, qu'elle met à disposition des familles, mais aussi des associations chevillaises.

2. LA POURSUITE DU PROJET SPORTIF LOCAL

Depuis plusieurs années, le monde du sport est traversé par de grandes mutations. Face à ces évolutions, comme la professionnalisation des éducateurs, le recul du bénévolat mais aussi l'émergence de nouvelles pratiques sportives, la commune a lancé en 2022 l'élaboration d'un nouveau projet sportif local qui a été voté en Conseil Municipal en octobre 2023.

La phase de mise en œuvre de ce projet se poursuit. Les 3 sujets suivants sont en chantier : les critères d'attribution des créneaux, la valorisation des associations et le soutien des bénévoles et les critères d'attribution des subventions. Après un

travail en 2024 sur les critères d'attribution des créneaux mis en œuvre pour la rentrée de septembre 2024, les autres groupes de travail ont été reportés à la demande des associations y participant compte tenu de l'année riche liée au JOP 2024 et à leur intense activité de fin d'année scolaire. Les groupes de travail sur la valorisation des associations et le soutien des bénévoles ainsi que sur les critères d'attribution des subventions seront réactivés en 2025.

Des appels à projet vont également être lancés afin d'adapter l'offre sportive sur des sujets sociétaux comme le sport santé, handicap, l'inclusion sociale... Ces appels à projet permettront d'articuler projets associatifs et politique sportive municipale. Concrètement, chaque association, y compris non sportive, pourra répondre à ces appels à projets.

La commune poursuivra son effort concernant le savoir nager, qui est une priorité de l'État en matière de prévention et de lutte contre les noyades, auprès des écoles maternelles et primaires.

L'année 2024 a été celle de la concrétisation de la création de l'école municipale des sports qui favorise la pratique sportive des jeunes de moins de 12 ans en leur donnant la possibilité de découvrir et de s'initier à diverses pratiques tout au long de l'année.

En 2025, la commune continuera le développement de cette école notamment en favorisant les passerelles avec les clubs sportifs pour donner envie aux enfants de pratiquer une activité sportive et de rejoindre une association mais aussi en mettant en place des stages pendant les vacances scolaires.

Poursuivre le développement et la réhabilitation de nos infrastructures sportives

La commune de Chevilly-Larue dispose d'un niveau d'infrastructures sportives comparable à celui d'une ville de 40 000 habitants. C'est un patrimoine qu'elle entretient continuellement, dédiant une part importante de ses investissements annuels à celui-ci afin d'offrir des structures de qualité à nos sportifs.

Elle s'efforce aussi d'élargir cette offre, avec la sortie de terre de nouveaux équipements, la rénovation totale ou la modernisation des équipements anciens.

La décennie précédente a donc permis de la compléter avec l'arrivée du gymnase du collège Liberté, du complexe sportif Lilian Thuram, de la salle Léo Lagrange, du city stade, la réfection de la piscine P. de Coubertin, du gymnase Dericbourg, du terrain de rugby Christophe Dominici et de son club house de l'achat du gymnase Marcel Paul ou encore l'année dernière, de la livraison de la salle de sport Clarisse Agbegnenou au sein de l'école Frida Kahlo.

La commune poursuit son effort en 2025 qui sera une année riche en nouvelles installations.

Ainsi, les travaux de réhabilitation du gymnase Marcel Paul débuteront en avril 2025 pour 14 mois de travaux. Un travail préalable aux relogements des associations pratiquant dans ce gymnase a été effectué et la quasi-totalité des créneaux des 4 salles vont pouvoir être restitués sur d'autres installations de la commune.

L'année 2025 verra également la réalisation du 2^{ème} terrain synthétique de football au parc des sports et d'une salle de boxe au sous-sol de l'ancien centre de loisirs, intégrant sa mise en accessibilité handicap. Pour tous ces projets, des recherches de subventionnement sont effectuées auprès de différentes entités (région, métropole du grand Paris, département, ANS...).

Renforcer la place de la pratique sportive en libre accès

Consciente de l'émergence de nouvelles pratiques, la Municipalité a commencé il y a 3 ans le déploiement de spots de street workout, agrès sportifs de plein air en libre accès. Les 2 premiers ont vu le jour avenue Guynemer dans le quartier Larue et au parc départemental du Petit Leroy. Le troisième est prévu sur la coulée verte départementale dans le quartier Sorbiers-Saussaie en 2025. La nouvelle éducatrice sportive arrivée en août dernier, en charge notamment de l'école municipale des sports, mettra en place durant cette année des animations autour de ces sites pour des propositions qui se veulent intergénérationnelles.

D'autres propositions visant à diversifier l'offre du sport en libre accès seront explorées dans le cadre du projet sportif local comme le déploiement du design actif dans la commune, notamment la réalisation d'un tracé de terrain de basket 3*3 sur le plateau d'évolution du gymnase Dericbourg. Un assistant à maîtrise d'ouvrage va par ailleurs être missionné afin de faire un diagnostic et de proposer des parcours de design actif dans la ville.

Les événements sportifs dans la vie locale

La commune s'est engagée tout d'abord dans la labellisation « Terre de Jeux 2024 » en lien avec les JOP 2024. Dans cette perspective, la commune a mis en place différentes initiatives et va donc poursuivre l'organisation de son triathlon en avril 2025 pour sa 3^{ème} édition ainsi que la 2^{ème} nuit des arts martiaux en janvier 2025, représentant le 1^{er} événement organisé en commun entre plusieurs sections de l'ELAN et associations sportives pratiquant les sports de combat. La commune continuera de soutenir ce type d'initiatives et notamment les Olympiades organisées à l'initiative de la section football de l'ELAN auquel les sections hand ball et athlétisme se sont fortement investis et qui devrait voir sa 2^{ème} édition en 2025.

3. LA CULTURE, LEVIER D'EMANCIPATION HUMAINE DANS UN MONDE EN PLEINE TRANSFORMATION

La municipalité porte une politique forte en matière culturelle. Les acteurs municipaux ou associatifs déclinent cette politique au quotidien, avec dynamisme et intérêt pour les projets artistiques innovants et en résonance avec les sujets majeurs de société, l'actualité ou répondant aux envies des Chevillais. Des propositions culturelles et artistiques diverses et originales, accessibles à tous, et qui permettent d'ouvrir les consciences au monde qui nous entoure ; un service public essentiel dont les actions sont porteuses de valeurs humaines et de confiance en l'avenir face aux changements qui s'imposent aujourd'hui, face aux crises qui se succèdent.

Les structures culturelles poursuivront leurs propositions éclectiques à destination des chevillais.

La Médiathèque Boris Vian a adopté son nouveau projet d'établissement fin 2024. Ce projet se fonde avant tout sur une nécessité de lien avec les autres, de cohésion sociale, d'inclusion, de mission citoyenne, de « vivre ensemble » et de partenariats. Il définit cet espace tout à la fois comme un lieu de transmission et de sociabilité, un lieu d'échange autour des savoirs, de partage intergénérationnel, un lieu de découvertes culturelles et artistiques, un lieu convivial et de loisirs. Cela se traduit par la mise à disposition des collections encyclopédiques et pluralistes mais également des contenus numériques en adéquation avec tous les publics dans leurs diversités, à des fins d'information, de loisirs, d'éducation, et de culture. C'est également dans ce sens que son programme d'animations culturelles revêt des

formes multiples : Ateliers, expositions, concerts, rencontres d'auteurs, contes, lectures, dans le cadre des grandes thématiques annuelles ou en participant aux grandes manifestations nationales. Une attention particulière aux exigences des publics empêchés et éloignés est programmée en collaboration avec d'autres services municipaux ainsi qu'avec les partenaires associatifs. En 2025, la médiathèque participera une nouvelle fois aux rendez-vous nationaux de la nuit de lecture ; du printemps des poètes ; de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes ; de la semaine bleue et du mois du film documentaire. Elle proposera également une semaine consacrée aux sciences et aux techniques ainsi qu'à l'écologie. Elle présentera deux quinzaines thématiques en mai et en octobre. Enfin, la médiathèque développera en 2025 un programme d'activités participatives hors les murs au centre du quartier des Sorbiers, désigné comme prioritaire de la politique de la ville, afin d'inciter les jeunes non-usagers du quartier à se rendre à la médiathèque.

Le projet de La Maison du Conte sera conforté en 2025 dans le cadre d'une convention tripartite quadriennale portée par la Ville de Chevilly-Larue (adoptée au conseil municipal du 19 décembre dernier), le département du Val-de-Marne et la DRAC Île-de-France. Cette convention manifeste l'engagement croisé des trois partenaires publics autour d'un même enjeu : le soutien à une Maison unique en France, ancrée dans son territoire local et rayonnant au niveau départemental, régional et national pour défendre une discipline artistique singulière, le conte et les arts de la parole, sur trois axes d'activité : la programmation et la diffusion de spectacles, l'accompagnement et la formation des artistes et la sensibilisation à une pratique populaire : l'art de raconter des histoires.

En 2025, la Maison du Conte poursuivra sa dynamique de programmation plurielle, mêlant répertoires traditionnels et écritures contemporaines, artistes émergents et artistes repérés, représentations au plateau et représentations dans des lieux non-dédiés en particulier dans les établissements scolaires départementaux.

En lien avec la programmation artistique, elle développera des projets d'éducation artistique et culturel sous forme d'ateliers, de classes conte, de rencontres, de projets de collectage, pour rayonner sur nos différents territoires, auprès d'établissements scolaires, de structures sociales, culturelles et socio-culturelles, à destination de différents publics, des tout-petits aux adultes. Elle maintiendra ses orientations en termes de soutien à l'émergence et d'accompagnement des parcours professionnels des artistes conteurs et conteuses, à travers plusieurs dispositifs phare : Le labo, la production déléguée, le programme Hélice#2 et le réseau Traffic#3. Et poursuivra son programme de formation pour artistes professionnels et non-professionnels en initiant de nouveaux partenariats pour des formations commandées, avec une attention spécifique pour les professionnels de la petite enfance de Chevilly-Larue. L'ensemble de ce programme d'activités sera mené en coréalisation avec de multiples partenaires à tous les échelons géographiques.

L'année passée s'est vue, une nouvelle fois, très riche en actions pédagogiques, artistiques et culturelles sur l'ensemble du territoire, pour le **Conservatoire de musique et de danse**. L'établissement a fortement renforcé sa participation à divers événements municipaux, mais est aussi à l'initiative de ses propres événements, qui attirent de nombreux spectateurs. Les actions proposées l'année passée seront reconduites en essayant de toucher de nouveaux publics (en délocalisant ses auditions et concerts à thèmes avec des ateliers proposés par les artistes), en participant aux événements communaux (fête communale, marché de Noël, concert pour le Téléthon, fête communale, fête de la musique, etc), et en entretenant les partenariats avec les partenaires locaux (expositions en musique à la maison des Arts Plastiques Rosa Bonheur, ateliers découvertes à la médiathèque, projet danse avec le théâtre et les écoles Pasteur maternelle et Paul

Bert B). Il restera dans cette dynamique en 2025 en proposant comme thématique « l'adaptation », qui sera travaillée par l'équipe pédagogique sur différents plans (pédagogique, artistique, etc). Cette orientation se concrétisera notamment sous les facettes de la musique actuelle pour proposer des séances de quizz musical ou sur un plan pédagogique, la mise en place d'ateliers collectifs préparatoires aux passages de cycle. Une attention particulière sera portée sur le nouveau cours de Théâtre pour l'ajuster si besoin à la rentrée 2025.

Le travail pédagogique avec le milieu scolaire continue par ailleurs de se développer avec une nouvelle classe musicale, axée comédie musicale et clarinette, à l'école Frida Kahlo ; mais également en perpétuant les interventions musicales en crèche, maternelle et primaire.

La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur est un lieu ouvert aux expressions artistiques d'aujourd'hui et veut faciliter la rencontre entre la pratique amateur et les expressions artistiques contemporaines grâce à sa programmation d'expositions professionnelles organisées selon des thématiques variées, ainsi que la résidence de plusieurs artistes plasticiens. Elle apporte ses compétences dans le montage des projets, et anime des ateliers selon un projet artistique défini avec les classes d'écoles élémentaires. Elle restitue des projets hors les murs, installations, expositions dans différents lieux culturels ou manifestations communales permettant ainsi de faire écho aux programmations et aux projets avec les différents partenaires.

Grâce aux nombreuses actions artistiques, elle s'investit tout au long de la programmation annuelle dans l'éducation artistique et culturelle en faveur de la jeunesse, mais également avec des actions particulières (visites d'expositions adaptées, ateliers de pratique artistique) en direction des publics en situation de handicap et des publics empêchés. Dans le cadre du plan handicap réalisé par la commune, la maison des arts plastiques mène une réflexion au sein de ces activités et programmation d'expositions afin de les inscrire dans son projet d'établissement.

En 2025, la maison des arts plastiques poursuit ces ambitions grâce à la programmation d'expositions et d'actions culturelles en lien avec la thématique du vivant et de la préservation des écosystèmes. Dans la continuité de la résidence artistique menée autour du sport lors des olympiades en 2024, la maison des arts plastiques continue son travail artistique en accueillant un artiste dans le cadre du nouveau projet sur la thématique « Et si on rencontrait la jeunesse ? ».

Afin de poursuivre ses missions de service public, **le Théâtre Cinéma André Malraux** s'inscrit dans une démarche culturelle et sociale adaptée au territoire Chevillais.

À partir d'une programmation pluridisciplinaire d'une vingtaine de spectacles grand public, joyeux et empreints de sujets contemporains, il développe la venue des publics en famille les soirs et les week-end, des publics spécifiques du champ scolaire, social et médical, et des publics isolés, en allant à leur rencontre pour présenter des œuvres dans des espaces non dédiés. Ainsi, avec des petites formes nomades, le théâtre se déplacera à la Maison pour Tous pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes avec un spectacle *L la nuit* et des ateliers de confiance en soi avec l'ASAP, projet soutenu dans le cadre d'une demande conjointe de subvention QPV avec la MPT.

L'équipe du Théâtre ira également dans les collèges avec une petite forme *La reproduction des fougères*, sur la puberté et la sexualité racontée aux adolescents, puis *Les subversives* à la ressourcerie, l'Ecume des choses, par la compagnie Les filles de Simone en résidence triennale.

Le Théâtre proposera également *Les abîmés* sur les violences intra- familiales devant des classes de primaires, suivi d'échanges en classe.

Enfin cette saison, le metteur en scène Didier Ruiz, animera des ateliers de collectages d'histoires personnelles pour des publics du 4ème âge avec le CCAS,

puis les personnes âgées raconteront leurs histoires au plateau, lors de deux représentations professionnelles du spectacle participatif *Dale Recuerdos*.

Le théâtre poursuivra sa mission de création et de résidences artistique pour laquelle il a obtenu une subvention triennale par la DRAC IDF. (2025 étant la dernière année)

Au-delà de sa ligne artistique le théâtre développera un projet porteur de sens en s'inscrivant dans une dynamique éco responsable, en optimisant géographiquement les accueils des compagnies en partenariat avec nos pairs en IDF.

Le cinéma trouve sa place en semaine auprès de publics cibles : en semaine, les propositions sont axées pour les établissements scolaires, les centres sociaux et les publics seniors dans le cadre de dispositifs ciblés et adaptés avec débats, animations. Le soir et le week-end, le cinéma s'adresse au grand public avec des propositions pour tous les âges. Le cinéma s'inscrit dans le festival Ciné junior (94), et les dispositifs nationaux, École au cinéma ; Collège au cinéma, Lycée au cinéma. La médiation culturelle se déploie dans les établissements scolaires du 1er et second degré, pour le spectacle et le cinéma.

La garde d'enfants gratuite les soirs de spectacle, initiée courant 2023 se poursuit en 2025.

Soutenir la création artistique

Chacun des acteurs culturels de la commune est porteur de projets qui favorisent le soutien à la création artistique à Chevilly-Larue, création professionnelle ou de loisir, en mettant à disposition des ressources humaines, financières, de formation en particulier pour le conte, de moyens matériels, de lieu en développant les résidences d'artistes, par exemple. Un autre objectif poursuivi est de permettre aux chevillais de rencontrer des artistes et de découvrir leur travail, leur parcours et susciter des envies, des ambitions ou de nouvelles trajectoires.

Des ateliers de pratique artistique

Chaque structure culturelle municipale ou para-municipale s'attachera à développer la pratique artistique amateur par l'organisation d'ateliers de pratique artistique.

Par exemple, les ateliers de pratique artistiques organisés à la médiathèque sont conçus comme des tremplins vers une pratique plus approfondie. L'idée est bien de promouvoir et valoriser la pratique amateur et de sensibiliser les publics à l'éducation culturelle et artistique en favorisant la créativité et l'imaginaire tout en rattachant ces actions aux collections de la médiathèque.

Les partenariats entre les structures culturelles et les écoles

Le travail réalisé par les acteurs culturels et les propositions en direction des écoles sont foisonnantes, et marquent un des éléments essentiels de la politique culturelle et éducative chevillaise. Les conditions sont mises en œuvre pour que tous les élèves ou jeunes chevillais, depuis la plus petite enfance, aient assisté à une lecture, à une racontée, à la diffusion d'un spectacle ou d'un concert de musique et de danse, à la visite guidée d'une exposition d'art contemporain. Cette intention se manifeste également par le prêt de livres, d'instruments de musique, de professionnels qui se déplacent dans les établissements scolaires et accompagnent, facilitent une création artistique par les élèves.

Cette volonté s'exprime aussi avec l'accueil des classes des établissements scolaires de la ville (élémentaires/collèges/lycée) pour des expositions, ateliers, rencontres et projections proposés dans le cadre de projets pédagogiques élaborés conjointement par l'ensemble des structures culturelles.

Des prestations ouvertes à tous les Chevillais

L'ouverture à tous de la culture est un marqueur de l'identité Chevillaise, et elle commence au plus petit âge de l'enfance avec les partenariats entre les acteurs culturels et les structures telles que les crèches, les centres de loisirs, les établissements scolaires, les partenaires associatifs, qui rassemblent des familles chevillaises. Les actions culturelles seront amplifiées hors les murs grâce aux partenariats divers œuvrant sur le territoire. Une attention particulière est portée aux publics « empêchés » ou porteurs de handicaps, grâce à l'adaptation du service proposé et à la formation du personnel communal. Les accueils et les enseignements artistiques, individuels ou de groupe évoluent pour répondre à ces nouvelles demandes.

La Fête de la Musique sera organisée par le conservatoire sur plusieurs lieux de la ville, simultanément avec des concerts variés, mélangeant professionnels et amateurs, diverses formations et pratiques artistiques, élèves adultes et enfants à d'autres partenaires toujours plus nombreux et variés (associations, groupes ou personnalités musicales rayonnant sur le territoire.

Le soutien à la librairie

Le partenariat entre la médiathèque et la librairie se poursuivra en 2025, chaque animation culturelle ou proposition artistique étant réfléchie pour permettre de mettre en valeur la lecture et le livre, et faire vivre cette nouvelle offre auprès du plus grand nombre. La librairie est aujourd'hui un acteur incontournable venant enrichir et compléter la qualité et le niveau de l'offre culturelle chevillaise.

Travailler à un nouveau conservatoire de musique, danse et théâtre, intégrant le studio d'enregistrement

La commune va acquérir au cours de l'année 2025 le foncier à même d'accueillir le futur conservatoire de musique, théâtre et danse. Les études permettront de déterminer si une réhabilitation du bâti est possible ou s'il convient d'opérer une démolition reconstruction, en fonction des éléments de programmation qui seront stabilisés. Il conviendra de déterminer la place du jazz et des musiques actuelles dans cet ensemble, en lien avec les partenaires associatifs du territoire. L'équipement intégrera par ailleurs le studio d'enregistrement.

4. FAIRE VIVRE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

La commune de Chevilly-Larue est fortement impliquée dans une politique de soutien au développement en direction de collectivités d'autres pays pour lesquelles des relations d'amitiés se sont développées au fil du temps. Le secteur international et jumelage poursuivra le travail entrepris en assurant la mise en œuvre et le suivi des coopérations bilatérales sur les sites répertoriés :

- Les collectivités relevant des jumelages classiques qui induisent des échanges d'ordre culturel, sportif ou scolaire : Ville de Hochdorf (Allemagne), ville de Martorell (Espagne), ville de Victoria (Roumanie), ville de Pougne Hérisson (Deux Sèvres).

- Les collectivités relevant de la coopération décentralisée qui induisent des actions ayant pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans des pays en voie de développement : Village de Dieuk (Mauritanie), ville de Yen Bai (Vietnam).

Le soutien financier aux projets extra scolaires portant sur des actions environnementales au bénéfice des lycéens de la ville de Victoria sera reconduit. Un échange actif avec la commune de Pougne-Hérisson en collaboration avec les associations chevillaises sera maintenu.

Au Vietnam, les actions de lutte contre la malnutrition en milieu scolaire pour les enfants de moins de 6 ans dans les écoles maternelles rurales seront poursuivies, grâce à l'achat de lait en poudre et de matières premières pour la production de lait de soja. Près de 2 000 enfants bénéficient de ce programme qui contribue à réduire sensiblement le taux d'enfants malnutris dans les campagnes de la ville de Yen Bai.

En Mauritanie, l'action portant sur la réhabilitation des sanitaires de l'école du village de Dieuk entrera dans sa phase finale. Cette opération a débuté en juillet 2024 par la reconstruction du bâtiment destiné aux garçons. La dernière tranche des travaux de construction du bloc sanitaire neuf dédié aux jeunes filles sera achevée dans le premier semestre de l'année 2025. En marge de ces travaux, la commune poursuivra son soutien financier au fonctionnement du jardin d'enfants qui accueille plus de 70 enfants de moins de 6 ans. Elle soutiendra également la bibliothèque de Rosso qui accueille plus de 200 abonnés par an. Les publics accueillis dans cette institution sont les collégiens, les lycéens, les habitants de Rosso et des villages limitrophes.

6.5- OFFRIR UN CADRE DE VIE DURABLE, RESPECTUEUX DE L'IDENTITE DE LA COMMUNE

L'histoire de Chevilly-Larue est depuis plus de 40 ans axée vers l'atténuation des coupures urbaines, comme l'autoroute A6, le MIN de Rungis, le combat victorieux contre le tracé de l'A86, ou encore la reconquête urbaine contre les casses automobiles le long de l'ex-Nationale 7. Alors que cette dernière page est encore en train de s'écrire avec la fin de l'aménagement de l'écoquartier des Portes d'Orly, Chevilly-Larue est face à de nouveaux enjeux avec l'arrivée l'année dernière du métro sur son territoire, le maillage du territoire en modes de déplacements doux, le renforcement du centre historique, et l'accélération de la transition écologique pour lutter contre les dérèglements climatiques.

1. TERMINER L'ECOQUARTIER DES PORTES D'ORLY

L'écoquartier des Portes d'Orly, composé des ZAC Anatole France et du Triangle des Meuniers, est opéré par un établissement public d'Etat, l'EPA ORSA (Etablissement Public Orly Rungis Seine Amont) dans le cadre d'une Grande Opération d'Urbanisme. Démarré en 2010, il est à ce jour en voie d'achèvement. L'ensemble des Chevillais-es qui vivaient dans les anciens bâtiments sont désormais relogés sans hausse de loyer (prix au m²), conformément aux engagements pris.

Au fil du temps, les représentants de l'Etat au conseil d'administration de l'EPA ORSA ont modifié leur approche pour placer les opérations d'aménagement face à

une obligation de rentabilité. L'EPA ORSA voulait ainsi pousser la Municipalité à modifier les termes du programme de l'écoquartier et faire porter sur le projet les aléas de l'aménagement. L'année 2021 avait été une année décisive pour refuser ce virage et obtenir de l'Etat des engagements forts. En 2022, ces améliorations ont été consolidées et l'ensemble des lots restants à construire ont été renégociés pour en réduire la densité urbaine et améliorer leur insertion paysagère. Tout comme l'année 2024, l'année 2025 s'inscrira dans la suite de cette démarche.

- *ZAC Anatole France - Quartier Bretagne*

L'école Frida KHALO et le Gymnase Clarisse AGBEGNENOU ont été mis en service à la rentrée 2024. Par ailleurs la chaussée de la rue Edison desservant ces équipements ainsi que la crèche Anne-Sylvestre et les logements de la rue a été aménagée de façon définitive en décembre 2024.

Le chantier de la résidence autonomie (lot 15) et du programme de logements locatifs (lot 16B) a démarré en janvier 2025 et sera livré au 2^e trimestre 2027. Pour rappel la résidence autonomie est destinée principalement aux personnes âgées, mais comprend aussi une dimension intergénérationnelle, avec quelques chambres réservées à des étudiants dans le domaine de la santé. Le lot 16B, rue Simone Veil comporte un programme de logements publics sous forme d'un collectif et de maisons de ville, afin d'offrir de nouvelles opportunités aux Chevillais en matière de parcours résidentiel au sein de la commune. Ces 2 lots prévoient des cellules commerciales en rez-de-chaussée, donnant sur la future rue Simone Veil. La livraison de ces programmes immobiliers sera donc une première étape dans la constitution de la nouvelle polarité commerciale du quartier Bretagne.

Le chantier du programme de logements en accession sociale Les Erables à l'angle des rues Jacques Hellouin, Bir-Hakeim et François Sautet (lot 1) a repris en novembre 2024 après une interruption de quelques mois liée à la nécessité de dévoiement d'un réseau en sous-sol. Sa livraison est prévue pour le 3^e trimestre 2026.

Le travail de conception des lots 11 donnant sur la rue Emile Zola et la promenade Arthur Rimbaud et 16A à l'angle de la rue Elisée Reclus et de la futur rue Simone Veil, qui prévoient du logement en accession, s'est achevé en 2024 après concertation avec les riverains. Le dépôt des permis de construire aura lieu début 2025. A noter que le lot 16A prévoit des commerces en rez-de-chaussée qui pourront ouvrir à partir de mi 2027, après la livraison de l'immeuble.

La consultation de promoteurs pour la réalisation des lots en front de RD7 a eu lieu en 2024. Le travail de conception architecturale de ces programmes a débuté en 2024 et se poursuivra en 2025. Il convient de préciser que le lot 17 revêt une importance particulière dans la mesure où son rez-de chaussée prévoit des cellules commerciales devant accueillir une brasserie et un supermarché. Par ailleurs, le travail continue concernant le montage économique et juridique permettant la création d'un parking public de 50 places en pied d'immeuble du lot 13 pour desservir les équipements publics et les commerces.

L'aménagement de la promenade Arthur Rimbaud s'est poursuivi en 2024 en lien avec la mise en service du groupe scolaire en septembre 2024, puisqu'il s'agit aussi de son parvis.

La rue Arthur Rimbaud Nord a quant à elle été aménagée de façon définitive en fin d'année 2024. Les espaces publics desservant les futurs lots non encore livrés de la ZAC seront réalisés en provisoire en attendant leur réalisation.

- *ZAC Triangle des Meuniers – quartier des Meuniers*

Il s'agit du quartier métropolitain de Chevilly-Larue, au débouché de la station de métro dénommée « Chevilly-Larue – Marché international », puis en 2028 « Chevilly-Larue – Marché International – Cité de la gastronomie », qui a été mise en service au début de l'été 2024.

La démolition de l'ancienne gendarmerie a été achevée fin janvier 2025.

Le restaurant Mc Donalds a fait l'objet d'une opération de démolition / reconstruction et a rouvert durant l'année 2024 après quelques semaines de fermeture. Le projet a intégré la réalisation de la continuité du trottoir Sud de l'Avenue de la République, permettant de relier plus efficacement le quartier des Meuniers à la station de tramway « Auguste Perret ».

L'hôpital de jour de la Fondation Vallée, destiné aux enfants porteurs d'un handicap psychologique et aux familles en difficulté dans leur parentalité, a ouvert ses portes en fin d'année 2024 en rez-de chaussée de l'immeuble du lot 4A.

Attenant au MacDonald, le square du quartier des Meuniers sera aménagé à partir de janvier 2025. Le choix d'un espace de jeux pour enfants fortement végétalisé s'est fait par le biais d'une consultation des riverains par questionnaire et d'une réunion de quartier.

Le lot 3, qui fait à ce stade l'objet d'une simple manifestation d'intérêt de la part d'investisseurs, devrait être mis sous promesse en 2025. Les projets architecturaux, dont les grandes lignes ont d'ores et déjà été validées par les riverains, pourront alors être affinés toujours dans une dynamique participative. Le programme prévoit un campus étudiant, sans doute lié aux métiers de l'image et du numérique, une résidence hôtelière et un programme de logements.

A noter également que l'élargissement de la promenade Martorell à l'angle de la voie des Meuniers, a été réalisé durant l'année 2024. Cet espace a été pensé dans l'esprit d'une forêt urbaine. La végétation doit maintenant se développer.

2. CONCLURE LA REHABILITATION DES SORBIERS SAUSSAIE

N'ayant pas été retenu dans le cadre des précédents dispositifs de financement en politique de la ville, le quartier Sorbiers Saussaie a poursuivi sa mue sans bénéficier de l'appui financier de l'ANRU et la réhabilitation du quartier est en passe de se terminer. C'est à malheureusement à l'issue de ce programme de rénovation que le quartier des Sorbiers a été reconnu comme quartier prioritaire de la politique de la ville, ouvrant la possibilité d'accéder à des financements sur des actions en fonctionnement, mais pas sur les aménagements urbains.

Sur la partie Sorbiers, la réhabilitation a concerné 8 bâtiments, soit 712 logements pour un budget total de 12 087K€ ; Sur la partie Saussaie, 10 bâtiments, soit 589 logements ont été rénovés (enveloppe extérieure et intérieure du logement) pour un montant total de 20 097K€. Il restera en 2025/2026 à réhabiliter le centre commercial de la rue du Poitou, à créer un pôle de services en rez-de-chaussée et de créer quelques logements PMR sous certains pieds d'immeubles. Les permis de construire ont été déposés en 2024 pour un démarrage de chantier en 2025.

Après la livraison de la Maison Pour Tous et du programme de logements en accession sociale situé au-dessus, le programme de logements en accession sociale (lot 8 entre la rue du Berry et le mail Rosa Parks) a été livré durant l'été 2024. Le chantier du lot 1 (rue Paul Hochart), en accession sociale face à la station de métro « L'Haÿ-les-Roses », sera livré dans les prochaines semaines et devrait

accueillir une mini-crèche en rez-de-chaussée. L'année 2025 sera également l'année de réalisation du jardin public du cœur de ville face à la Maison Pour Tous, avec un démarrage des travaux pour le mois de janvier et une livraison prévue en septembre 2025.

3. PRESERVER ET REVELER L'ESPRIT VILLAGE D'UNE COMMUNE METROPOLITAINE

- Des outils pour se protéger de la pression immobilière : la charte qualité construction et le futur PLUI

La desserte récente de la commune par le métro amplifie le phénomène de pression foncière et immobilière, qui est par ailleurs perceptible à l'échelle de l'ensemble de la métropole francilienne, menaçant de transformer le visage de Chevilly-Larue.

Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), conçu il y a 15 ans, n'est pas adapté à cette nouvelle donne. C'est la raison pour laquelle Chevilly-Larue, qui n'a plus la compétence PLU depuis la loi NOTRe de 2015, a délibéré en début de mandature pour que l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, désormais compétent, enclenche l'élaboration d'un PLU intercommunal. Celui-ci est donc en cours d'élaboration et devrait être adopté en 2025, se substituant de fait au PLU de Chevilly-Larue. La Municipalité a de son côté engagé un travail à l'échelle communale permettant de s'assurer que le PLUI sera bel et bien respectueux de notre volonté communale. Ce travail a permis par ailleurs de mener une concertation plus fine et soutenue avec les Chevillais que ne le permet l'échelle territoriale, afin de s'assurer d'une élaboration démocratique de ce document majeur. Le comité consultatif du PLUI a joué en cela un rôle essentiel. La Municipalité veille à ce que le futur PLUI permette de maîtriser les évolutions de la ville, poursuivant nos efforts dans la lutte contre les coupures urbaines, notamment entre le quartier Larue et la partie Chevilly et nous accompagne dans le renforcement de l'esprit village.

Ce dernier a été arrêté par l'Etablissement Public Territorial à la fin du mois de décembre dernier. Notre conseil municipal est invité à émettre un avis sur celui-ci lors de ce même conseil du 13 mars avant que ne s'ouvre le temps de l'enquête publique au cours de laquelle tout chevillais pourra émettre des observations auprès du commissaire-enquêteur. Les modalités de consultation feront l'objet d'une large communication. Le document devra ensuite, après agrégation des contributions des 24 communes, être voté par le territoire à la fin 2025.

En attendant l'adoption du PLUI, il convenait de se doter d'un outil de maîtrise de la pression immobilière et foncière. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a adopté une charte qualité construction et préservation du cadre de vie en mars 2023. Issu d'un travail collaboratif avec le comité consultatif et les professionnels de l'immobilier, ce document constitue un outil de dialogue formel avec les promoteurs. En 2024, le travail est entré dans une phase plus concrète puisqu'il s'agit d'appliquer les objectifs de la charte sur les sites étudiés par les opérateurs pour développer un projet. Ce travail, mené en lien avec les propriétaires des terrains, les riverains et les interlocuteurs concernés par chaque projet, et suivis par le comité consultatif du PLUI se poursuivra en 2025.

- Protéger et renforcer le quartier historique de Chevilly-Larue

La volonté de cession d'une partie du patrimoine du monastère par la congrégation des sœurs du St Esprit s'est concrétisée. Pour éviter sa vente à un opérateur immobilier, la commune de Chevilly-Larue a décidé de se porter acquéreur du parc et d'une aile de bâtiment, saisissant une opportunité historique de reconquérir pour l'usage des Chevillais ce somptueux domaine. Après de nombreuses réunions partenariales entre la Municipalité et les représentants de la congrégation, plusieurs acquisitions se sont réalisées. Le SAF 94, opérateur public de portage foncier intervenant pour le compte de la commune, a racheté fin 2023 les espaces verts

appelés à être transformés en parc public, qui pourra s'étendre sur les jardins du bassin de rétention voisin suite à la signature d'un bail emphytéotique en octobre 2024 avec le Département, qui en est propriétaire. Le SAF 94 a également acquis fin 2023 l'aile Est du domaine et la commune étudie la possibilité d'y implanter la mairie. L'aile Ouest est quant à elle en cours de travaux pour y accueillir un centre de soins de suite. Enfin, la commune a signé en décembre 2023 la promesse de vente concernant le hangar du monastère en vue d'y aménager à terme le conservatoire de musique, danse et théâtre, intégrant le studio d'enregistrement. L'acquisition définitive du bâtiment par la commune interviendra durant le 1^{er} trimestre 2025.

Le travail participatif engagé avec les Chevillais pour imaginer les contours du futur projet s'est poursuivi en 2024 avec un atelier dédié aux thèmes urbains et architecturaux au mois de février, puis la diffusion d'un questionnaire de 30 pages résumant l'ensemble des questions qui avaient été travaillées au sein des comités consultatifs afin de le porter à connaissance et arbitrage de tous les Chevillais. L'élaboration d'un plan guide, dans le respect des objectifs définis par la Municipalité est en cours à partir de ces travaux. Il s'agit de préserver le caractère patrimonial des bâtiments anciens, protéger les espaces verts et les ouvrir aux Chevillais-es, maintenir une vocation d'intérêt général au site et étendre l'esprit village au-delà de la place de l'église.

- Offrir plus de profondeur au cœur de ville

Le cœur de ville connaît depuis quelques années une politique de redynamisation soutenue par la Métropole du Grand Paris. Elle a débuté en 2015 par le rachat par la commune des cellules commerciales côté Ouest de la place, ce qui a permis de relancer la dynamique commerciale.

La commune a récupéré par voie de jugement les droits sur les locaux de l'ex-Bistro d'Oliv fin 2023. Un appel à projet commercial a permis par la suite de recevoir des candidatures de repreneurs potentiels. Suite à la désignation du lauréat en commission d'appel d'offre, le café Nelson a pu ouvrir ses portes en septembre 2024. Il propose une cuisine de type bistrot à des prix abordables.

Le supermarché, incendié durant les révoltes urbaines de l'été 2023, a également rouvert ses portes en 2024 après d'importants travaux de réaménagement.

Les cellules commerciales de la place Nelson Mandela ont accueilli en 2024 « Le Jardin des Corbeilles » qui propose un bar à jus ainsi que des compositions de fruits et un cordonnier serrurier. Par ailleurs, le local « ex Villagéo » accueille désormais un audioprothésiste.

La signalisation concernant le parking du cœur de ville a été renforcée en 2024. Les panneaux indiquant la localisation des commerces, en cœur de ville mais également sur le reste du territoire communal, ont été rénovés et mis à jour.

Le jardin public du cœur de ville, face à la Maison Pour Tous sera aménagé durant l'année 2025.

L'adaptation de la place aux nouveaux enjeux climatiques se poursuit. Après l'installation d'une fontaine, des études de désimperméabilisation de la place Nelson Mandela devraient débuter au 1^{er} semestre 2025 afin d'y renforcer la place du végétal.

La parcelle propriété de CDC Habitat, où se trouvait il y a quelques années le Foyer de Jeunes Travailleurs, va entrer en chantier en début d'année 2025 pour la réalisation d'un programme de logements intermédiaires privés (LLI) et publics (PLS), qui prévoit également un parc de stationnement de 28 places dédié aux clients d'Intermarché. La conception architecturale permet d'ouvrir les perspectives

visuelles depuis la place Mandela en direction du terrain de la CCAS et offrira un visage plus urbain à la rue du Béarn, aujourd'hui traitée comme une arrière-cour.

Dans ce contexte, alors que le bâtiment de la CCAS derrière le Cœur de Ville était de moins en moins occupé, Le SAF 94 a signé en décembre 2024 une promesse de vente afin d'acquérir le site en 2025 pour le compte de la Commune. L'objectif serait d'y **installer des équipements publics** ouverts sur le cœur de ville depuis la rue de Provence, offrant ainsi une nouvelle profondeur à celui-ci.

L'intention est de créer un itinéraire de promenade piétonne végétalisée et arborée entre la promenade Maurice Chevalier, la Place Mandela, le futur jardin public, le parvis de la CCAS repaysagé et la rue Henri Dunant.

- Mieux mettre en scène le quartier Larue

Le parvis du cimetière est au cœur du travail du syndicat intercommunal du cimetière afin de définir les clefs de financement du projet tel qu'il a été défini par la concertation publique il y a quelques années. Ses grands principes sont les suivants : poursuivre la rénovation des bâtiments après l'installation du funérarium dans la partie sud, aménager des locaux d'accueil pour les besoins du cimetière, réorganiser le stationnement pour répondre aux besoins du cimetière et du funérarium, végétaliser l'ensemble pour y réaliser une promenade arborée et une piste cyclable sécurisée, implanter des services médicaux et paramédicaux dans la partie la plus au nord.

Le syndicat a procédé à l'éviction du garage pour libérer la cellule commerciale et la mettre à disposition de la commune afin que celle-ci puisse y préfigurer l'aménagement d'un centre médical et paramédical. Ce projet est au cœur de la stratégie portée au sein du contrat local de santé travaillé avec tous les partenaires (ARS, CPTS, AMG12). De nouvelles cellules commerciales se sont libérées et la Commune travaille à la réimplantation sur ce site de la pharmacie du quartier Larue qui est en cours d'acquisition par un nouveau preneur. L'objectif est de créer un pôle médical attractif pour le quartier sur un axe aux flux de véhicules important, gage de visibilité et donc de viabilité.

4. LOGEMENT : LE DROIT A LA DIGNITE ET AUX PARCOURS RESIDENTIELS

- Prendre part à l'effort de construction francilien tout en préservant les équilibres du territoire communal

La France traverse une crise du logement aussi grave que celle des années 1950. Le faible niveau de construction de logements depuis plusieurs années en Ile-de-France, notamment de logements à prix accessibles, et l'absence de mobilité des ménages dans le parc aggravent cette situation. Plus de 736 000 demandes sont à ce jour enregistrées en Ile-de-France, alors que le nombre annuel d'attributions de logements publics est de l'ordre de 72 000.

A Chevilly-Larue, la liste des demandeurs de logements s'allonge, avec 1462 ménages chevillais mal-logés qui demandent Chevilly-Larue en premier choix, contre une trentaine d'attributions (35 en 2024) chaque année sur le contingent communal. La logique de peuplement induite par la loi DALO, qui prévoit que la totalité du contingent Etat soit constitué d'attribution à des publics prioritaires au regard de critères sociaux, se traduit peu à peu par une paupérisation des quartiers à forte concentration d'habitat social. La loi ELAN se propose par ailleurs de contraindre de plus en plus les autres contingents à aller dans la même direction, via une commission d'attribution qui va désormais devenir intercommunale et soumise à des critères de plus en plus contraignants. La commune perd donc peu à peu sa latitude en matière d'attribution.

La commune honore dignement ses responsabilités en matière de constructions de logements neufs par le biais de ses ZAC. Ainsi, après une phase concentrée sur la constitution de logements locatifs ou en accession sociale pour reloger les locataires des bâtiments démolis dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, la commune est entrée dans une phase de création nette de logements (Sorbiers Saussaie, Anatole France, Meuniers). A contrario, elle a décidé de sanctuariser les quartiers pavillonnaires afin d'en empêcher la densification, considérant que ces quartiers jouaient un rôle majeur dans la lutte contre les îlots de chaleur et constituaient un atout paysager et patrimonial à conserver absolument.

Le parc de logements de Chevilly-Larue se compose désormais de 9000 logements environ, dont 1602 logements publics pour ménages à revenu modeste (PLUS anciennement PLA), 87 logements pour ménages à revenus très modestes (PLAI), 1342 logements intermédiaires publics (PLS), 563 studios en résidences sociales (pour personnes âgées, travailleurs migrants, intermédiation locative), 80 logements locatifs intermédiaires privés (LLI), 1441 logements locatifs privés et 3 390 logements en propriété. Le nombre de logements sociaux (PLAI + PLUS + PLS) est en baisse, avec 3031 logements sociaux (hors résidences sociales) en 2024 contre 3298 en 2016. La statistique officielle retenue par l'Etat est à cet égard trompeuse, puisqu'elle ne tient pas compte du nombre total de logements en écartant du dénominateur ceux qui sont déclarés comme résidences secondaires ainsi que les logements touristiques et les logements vacants, ce qui porte le nombre de résidences principales à 8179 résidences selon l'INSEE au 1er janvier 2022.

Au final, le taux officiel de logements sociaux poursuit son évolution à la baisse comme annoncé ces dernières années après être monté pendant la période de reconstruction des logements sociaux d'Anatole France et des Sorbiers. La priorité donnée à la reconstruction de ce patrimoine avait en effet conduit à gonfler temporairement le taux de logement social. La sortie de terre des phases suivantes, composées de copropriétés ramènent peu à peu les équilibres à leur situation initiale. A noter que le taux de logement social sur la commune serait de **37,93%** si les règles de calcul des résidences sociales n'avaient pas changé, et que l'ensemble des logements privatifs étaient bel et bien comptabilisés.

- Prendre sa part de l'effort de lutte contre le sans-abrisme, le mal logement, la sur-occupation

Chevilly Larue est une ville respectueuse engagée en faveur d'un habitat digne et salubre. C'est pourquoi la commune cherche à lutter contre le mal logement : mise en place de dispositifs de veille concernant la suroccupation des logements et le sans-abrisme dans le cadre de réunions trimestrielles avec les bailleurs sociaux et les amicales de locataires, mise en place d'outils liés au « Permis de Louer », etc.

La commune continuera par ailleurs de soutenir par le biais de garanties d'emprunt les constructions de nouveaux logements sociaux et les travaux de réhabilitation du parc social. Une garantie d'emprunt sera proposée en 2025 pour accompagner la construction du lot de logements dans la future rue Simone Veil (Zac Anatole France).

- Veiller à garder des leviers d'action communaux sur le logement malgré une réforme qui territorialise la gestion de la demande

La réforme à l'œuvre en matière d'attribution des logements sociaux rentre en phase opérationnelle en 2025 avec la mise en œuvre des conventions signées entre la commune et chaque bailleur pour la gestion en flux. La Municipalité sera particulièrement vigilante à leur application par les autres réservataires, d'autant plus que la réforme prévoit des modalités d'attributions fixées par une commission intercommunale sur la base de critères de cotation qui doivent être définis à l'échelle des 24 villes de l'Etablissement Public de Territoire Grand – Orly – Seine –

Bièvre, selon des critères stricts définis par la loi poussant les dossiers prioritaires DALO. N'ayant pu aboutir pour l'instant, de nouveaux échanges vont se tenir entre l'EPT, les commune et la Préfecture courant 2025. Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris n'a toujours pas proposé au vote du Conseil Métropolitain son PMHH (plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement).

- Aller vers l'encadrement des loyers

Chevilly-Larue fait partie des communes candidates à l'encadrement des loyers dans le cadre du dispositif expérimental proposé par la loi ELAN, dans le cadre d'une procédure engagée par l'EPT. A ce jour, le ministère du logement n'a pas donné suite aux sollicitations de l'EPT pour faire aboutir ce dispositif sur notre territoire.

5. RENFORCER LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

Pour garantir une vie urbaine durable dans une ville comme la nôtre, située dans la zone dense de Paris, il est crucial de préserver et de développer la biodiversité unique qui la caractérise. Cela implique de réserver des espaces naturels afin que ces éléments puissent offrir des services de régulation, tels que l'abaissement de la température et la captation du dioxyde de carbone, surtout pendant les périodes de fortes chaleurs qui deviennent de plus en plus fréquentes en raison des changements climatiques en cours.

- Intégrer la biodiversité dans nos actions

L'acquisition de nouveaux espaces verts et leur ouverture au public, la diversification de la flore, nécessitent d'interroger les écosystèmes au-delà de simples usages récréatifs. Pour cela, la municipalité souhaite développer une réflexion globale sur les enjeux de biodiversité.

Parallèlement et pour la 7ème année, l'éco-pâturage se poursuivra entre mars et novembre, avec des moutons d'Ouessant installés sur plusieurs sites (4 moutons en 2024 contre 2 les années précédentes). Leur présence permet une gestion écologique et autonome des espaces ne nécessitant plus d'intervention d'entretien, tout en préservant la biodiversité et la faune locale.

L'accueil de la biodiversité implique également son acceptation et sa gestion. Un travail essentiel doit être réalisé auprès de la population, en particulier lors de la fête du jardinage qui se déroule depuis 2024 au parc communal, un lieu symbolique de la nature en ville préservée à Chevilly-Larue. De nombreuses animations et ateliers sont organisés autour des auxiliaires du jardin et des nuisibles, avec un focus particulier sur la lutte contre le moustique tigre, dans le cadre d'une initiative préventive et collective. Ces actions ont trouvé un large écho auprès du public et seront reconduits en 2025.

- Poursuivre le programme de plantation d'arbres dans l'espace public

Essentiel dans la lutte contre les îlots de chaleur et participant à l'embellissement de la ville, de nouvelles plantations sont menées chaque année lors d'opérations d'aménagement, en densification d'espaces verts ou à l'occasion de replantation d'arbres malades. Les essences choisies sont celles s'adaptant au milieu urbain, au changement climatique, et mellifères, nécessaires à la survie et au maintien des pollinisateurs, dont le rucher communal.

Depuis deux ans, l'objectif de planter 200 arbres supplémentaires durant la mandature est largement atteint et dépassé. Par ailleurs, au-delà de l'introduction de jeunes arbres, la préservation des arbres adultes, qui jouent un rôle crucial dans la régulation climatique, s'avère primordiale.

L'enjeu de la désimperméabilisation des sols sera l'une des préoccupations de l'année avec le lancement d'une étude sur la place Nelson Mandela en partenariat avec l'EPA ORSA et le Cluster Eau Milieux Sols.

- Ouvrir de nouveaux parcs

Le végétal doit réinvestir notre ville et l'ouverture de nouveaux espaces verts destinés à tous sont programmés à partir de cette année. L'objectif est de mailler notre territoire d'espaces verts pour permettre à chacun de pouvoir y accéder en moins de 10 minutes à pied de son lieu d'habitation, via des cheminements agréables et végétalisés.

Les réalisations en matière d'espaces verts se poursuivent :

- La dernière phase du square Martorell consistant à élargir le square sur la partie proche de la voie des Meuniers pour y planter une mini-forêt urbaine a été réalisée en 2024 ;
- Les travaux d'aménagement du jardin du cœur de ville ont débuté en janvier 2025 pour une livraison prévue en septembre prochain ;
- L'aménagement des espaces publics de la promenade Arthur Rimbaud a été réalisé en partie en 2024, notamment la partie constituant le parvis de l'école Frida Kahlo. Le parc entre la rue Rimbaud et la rue Edison dans le nouvel éco quartier devra attendre les dernières constructions avant d'être réalisé, afin que les chantiers n'endommagent pas le paysagement ;
- Le domaine racheté aux sœurs de Notre Dame de la charité dans le but d'être aménagé en parc public a été acquis par la commune via le SAF, outil public départemental de portage foncier, et peut dorénavant être ponctuellement mis à disposition de la commune avant de faire l'objet d'aménagements paysagers plus structurants.

- Le bien-être animal

La place de l'animal en milieu urbain est un enjeu essentiel. La Municipalité réfléchit à l'aménagement de caniparcs dans différents quartiers de la ville. Né d'une concertation impliquant plus d'une centaine de Chevillais, ce parc a pour objectif d'offrir aux chiens et à leurs maîtres un espace vert sécurisé et aménagé, incluant notamment un enclos, où les chiens peuvent s'ébattre en toute liberté avec leurs congénères. La première réalisation a eu lieu en 2024 au bassin Maurice Chevalier.

- Mailler le territoire de promenades piétonnes et végétales

Une réflexion est en cours pour créer un réseau d'itinéraires piétonniers reliant les espaces verts de la commune. Un partenariat avec la section touristique du Département du Val-de-Marne et la Fédération Française de Randonnée a commencé en 2024 et qui permet d'envisager l'intégration d'un nouveau chemin de grande randonnée « Pays des Espaces Naturels Sensibles », afin d'intégrer les cheminements qualitatifs et verdoyants de Chevilly-Larue. Le balisage devrait démarrer en 2025.

6.6 POURSUIVRE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Agir face aux dérèglements climatiques et promouvoir la transition écologique sont, avec la lutte contre les inégalités, les principaux enjeux du 21^e siècle. C'est

pourquoi Chevilly-Larue s'engage depuis longtemps sur cette voie. En 2024, le dérèglement climatique a continué d'affecter la France et le monde, avec des manifestations de plus en plus visibles : records de températures extrêmes (2015 à 2024 ont été les neuf années les plus chaudes jamais enregistrées à l'échelle mondiale), vagues de chaleur, inondations, sécheresses et incendies, sensibilisant davantage le grand public à ces enjeux. Parallèlement, la crise énergétique a exacerbé cette situation, avec la flambée des prix de l'énergie, forçant chacun à faire face à des choix difficiles. Les réponses politiques, quant à elles, sont en constante évolution.

- Renforcer encore notre indépendance vis-à-vis des énergies fossiles

La production locale d'énergie constitue pour un territoire un moyen de favoriser à la fois la sécurité de son approvisionnement, la maîtrise du prix de l'énergie proposée à ses habitants mais également de contribuer à son autonomie énergétique. A cet égard, notre commune a fait très tôt le choix d'investir massivement dans le réseau de géothermie avec un maillage structurant permettant de relier de nombreux logements collectifs et de multiples équipements publics comme privés. Ce maillage a été étendu aux ZAC Anatole France et Meuniers et permet à l'école Frida KHALO et au gymnase Clarisse AGBEGNENOU de bénéficier également du chauffage par la géothermie. Au-delà de son coût maîtrisé, la géothermie permet également de réduire d'1/3 les émissions de gaz à effet de serre de la commune.

L'agrandissement du site de Chevilly-Larue avec l'installation de pompes à chaleur a permis de réduire la part du gaz dans le mix énergétique, portant à 85% la part des énergies renouvelables, réduisant, de fait davantage la vulnérabilité de la commune et sa contribution aux émissions de Gaz à effets de Serre.

Ce choix a permis de minimiser la hausse de la grille tarifaire de la SEMHACH depuis 2022, qui a su proposer des hausses de tarifs dans des proportions 2 à 5 fois moindres que celle des énergies fossiles. Partant de beaucoup plus bas, les factures de géothermie des Chevillais resteront donc bien inférieures à celle des ménages chauffés à l'énergie fossile.

L'amélioration de la performance énergétique du territoire communal se poursuit au travers de son schéma directeur de rénovation des bâtiments communaux. Le projet de rénovation énergétique globale du gymnase Marcel Paul (isolation, intégration d'une source de production d'énergie renouvelable) est bien avancé dans sa phase étude. Les travaux sont prévus pour l'été 2025, conformément au planning prévisionnel. Cette opération est d'ailleurs très bien financée puisque les subventions représentent près de 50% du coût des travaux.

Chaque rénovation permet d'économiser 30 à 50% de consommation énergétique

Depuis 2017, nos économies d'énergie ont permis d'éviter 30 tonnes de CO2.

La commune œuvre également depuis plusieurs années à une stratégie d'amélioration de son mix énergétique, notamment par la suppression progressive des chaudières fioul au profit des systèmes énergétiques plus performants (plusieurs chaudières gaz à condensation, chaudière gaz mobile, etc), permettant de passer de 16% en 2016 à 3% en 2024. La conversion des dernières chaudières fioul se poursuivra en 2025 tout en étudiant la possibilité de récupérer les cuves afin de les transformer, après dégazage, en récupérateur d'eau de pluie.

Le plan de sobriété, adopté en novembre 2022, entend limiter notre consommation d'énergie et l'impact de la hausse des prix au travers de 11 actions. Parmi les grands projets, peuvent être citées notamment :

- La rénovation de l'éclairage public, notamment grâce à un marché de performance énergétique et à la réduction des puissances la nuit, a permis de diminuer de 30 % la consommation énergétique tout en remplaçant progressivement les sources lumineuses par des LED. En 2024, la transition vers des éclairages LED s'est poursuivie avec l'installation de LED dans les parkings et sur un parvis, portant ainsi à plus de 90 % la part de LED dans le patrimoine communal. Parallèlement, d'autres mesures ont été mises en place pour optimiser l'utilisation de l'énergie, telles que le réglage de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage public à 15 minutes près, la réduction de l'intensité lumineuse de 85 % sur les routes départementales entre 1 h et 5 h du matin, ainsi que l'extinction de l'éclairage extérieur le soir sur certains équipements, rendue possible grâce à l'installation d'horloges astronomiques. Ces actions contribuent à la rationalisation des dépenses énergétiques et font partie d'un effort global d'exemplarité en matière de gestion énergétique. Pour 2025, la commune travaillera en partenariat avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne, au remplacement de l'éclairage vétuste des voies départementales par des LED.

- L'éclairage des bâtiments communaux bénéficie également d'équipements LED et de détecteurs de présence. Une part importante des bâtiments publics sont équipés, permettant de diminuer les consommations d'éclairage de 50% pour les bâtiments concernés. En 2024, Le groupe scolaire Pasteur a été équipé à 100%. L'objectif est de porter à 100% en éclairage LED les écoles et les équipements sportifs restants.

- La question du photovoltaïque sera au centre des réflexions. Une première expérience sur l'école Pierre et Marie Curie avait été effectuée en 2011. Aujourd'hui, avec la modernisation des dispositifs et la loi autorisant l'autoconsommation, l'investissement dans le photovoltaïque devient plus pertinent. Les travaux sur le Gymnase Marcel Paul devraient permettre une installation photovoltaïque en 2025, tandis que d'autres pistes seront à l'étude pour le Groupe Scolaire Paul Bert et le Groupe scolaire Pasteur.

- En 2025, il est prévu de renforcer la sensibilisation des agents aux éco-gestes au sein des bureaux, dans le but de consolider et d'étendre les bonnes pratiques déjà instaurées, en particulier en matière de sobriété énergétique. Cette initiative vise à rappeler l'importance de chaque petit geste quotidien pour réduire l'empreinte écologique au travail, que ce soit par une gestion plus rationnelle des ressources (énergie, eau, etc.), une réduction des déchets ou encore l'adoption de comportements plus responsables face aux équipements et aux consommables. L'objectif est de pérenniser ces efforts et de promouvoir une culture durable au sein des services, afin que chaque agent devienne un acteur à part entière de la transition écologique au quotidien.

- La modernisation du parc automobile continue de progresser de manière significative. Il est composé à ce jour à 23 % de véhicules électriques, et plus de 51% dans la flotte de véhicules légers, témoignant de l'engagement de la commune en faveur de la transition énergétique. Sa composition reste volontairement diversifiée, incluant des véhicules fonctionnant à l'essence, au gazole, au gaz et à l'électricité. Ce choix repose sur un critère prioritaire : l'adéquation de l'énergie utilisée avec les besoins spécifiques des véhicules, tout en attendant que les constructeurs automobiles mettent à disposition des alternatives plus écologiques et performantes. Ainsi, la municipalité favorise une approche pragmatique, en veillant à ce que l'usage soit le principal facteur déterminant dans le choix de l'énergie. En 2025, un nouveau véhicule électrique devrait remplacer un modèle thermique, renforçant ainsi l'effort en faveur de la décarbonation.

Le bilan financier des actions du plan de sobriété a permis de dégager une économie de 160k€/an.

- Renforcer la place des mobilités douces en lien avec l'arrivée du métro

Le Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD), initié de manière participative en 2019, a été présenté et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal en 2021. Son objectif est de développer progressivement un réseau de pistes cyclables interconnectées au sein de la commune, reliant entre elles les différents quartiers, les communes voisines, les stations de métro et les équipements publics, tout en garantissant des aménagements sécurisés, sans oublier les services vélos et le stationnement dédié. Le SDLD vise également à améliorer l'expérience des piétons, avec des aménagements réalisés au fur et à mesure des travaux. En 2024, le Conseil Municipal a adopté un plan triennal d'actions qui permettra d'obtenir des subventions accrues de la part des financeurs pour les projets de réaménagement de la voirie au profit des modes doux.

Dans le prolongement de la rue du Lieutenant Petit-Le-Roy et menant jusqu'à la station de métro 14, le réaménagement de la rue de l'adjudant-chef Dericbourg est à l'étude depuis 2024 avec un objectif de réalisation à partir de 2027. Tout comme l'aménagement de la rue Petit-le-Roy, le projet entend proposer un même niveau de qualité et de sécurité pour les piétons et cyclistes.

Un plan pluriannuel d'installation de différents équipements favorisant l'usage du vélo et de la marche s'est par ailleurs engagé depuis 2022 : il prévoit 2 abris vélos de huit places par an ainsi que des arceaux de proximité, des bornes d'autoréparation. Au total, pour ces 4 années de mise en œuvre, ce sont 6 abris vélo, 39 arceaux simples, et 2 bornes de réparations qui ont été ancrés dans le paysage chevillais. Ces aménagements vont se poursuivre en 2025.

Les premiers jalonnements piétons-cycles de la ville ont été implantés en 2023, le long de la RD160 (au croisement du boulevard Jean Mermoz/avenue du Général de Gaulle, à l'entrée du rond-point Lipsi en provenance de l'avenue du Général de Gaulle et sur l'avenue du Président Roosevelt). L'objectif est d'inciter à l'usage des modes doux en indiquant des temps de trajets vers des équipements plus courts que dans l'imaginaire. De nouveaux mâts sont prévus pour l'année 2025 avec un objectif d'un maillage complet du territoire de 20 mâts au total d'ici 2030.

Une première expérimentation de flotte communale de vélos à l'attention du personnel communal a été mise en place à l'été 2024 (premier déploiement au CTM, à l'hôtel de ville et au 40 rue Elisée Reclus). L'idée est d'encourager les agents à se déplacer à vélo lors de trajets courts. Composée de 5 vélos, identifiés avec un logo de la Ville, la flotte pourrait s'élargir à d'autres sites en fonction de la demande en 2025.

Le dispositif d'aide financière à l'achat d'un vélo électrique ou classique pour les Chevillais sera poursuivi. Ainsi, 58 Chevillais en ont bénéficié en 2024 (218 depuis la création de celle-ci) et se poursuivra en 2025.

Concernant les vélos en libre-service, les difficultés rencontrées par le syndicat intercommunal Vélib' ont été résolues, permettant ainsi l'adhésion de nouvelles communes. Chevilly-Larue a intégré le syndicat en 2024 et a lancé une étude pour l'implantation de plusieurs stations de vélos en libre-service mécaniques et électriques au sein de son territoire communal, projet piloté par le syndicat et son délégataire Smoovengo. Si l'étude de faisabilité est concluante, au moins cinq stations Vélib' devraient être installées à Chevilly-Larue d'ici le quatrième trimestre 2025.

- Réduire les déchets et leur offrir une 2^e vie

La gestion des déchets est désormais une compétence de l'EPT, ce qui n'empêche pas la Municipalité d'être particulièrement vigilante quant à la qualité des services proposés et exigeante sur les ambitions à se fixer.

Depuis 2021, l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques associé à la mise en place d'une nouvelle collecte en porte à porte de déchets verts dans les quartiers pavillonnaires ont fortement contribué à réduire le volume d'ordures ménagères envoyés à l'incinération.

Au cours de l'année 2023, les bornes d'apport volontaires enterrées ont été mises en service sur le quartier Sorbiers Saussaie. Ce mode de collecte des déchets et emballages recyclables diminue le nombre de passages de véhicules de collecte tout en améliorant les conditions de vie dans les cages d'escalier. Un large dispositif de communication et de sensibilisation dont une opération de sensibilisation du public scolaire avec notamment la production de dessins par les enfants sur le thème de l'environnement afin de décorer les bornes ont permis d'intégrer ces mobiliers plus facilement à la vie de nos concitoyens. Des études sont en cours pour poursuivre le déploiement des bornes d'apport volontaires enterrées sur le quartier Sorbiers-Saussaie et dans l'éco-quartier des Portes d'Orly.

En mai 2023, la ressourcerie a ouvert ses portes au public. De nature généraliste, elle reçoit chaque samedi de nombreux dons (vêtements, livres, jouets, électronique) qu'elle trie minutieusement avant de les revendre en boutique les mercredis et samedis à des prix solidaires, destinés à un public diversifié. Grâce à ses nombreuses actions de sensibilisation et à ses ateliers organisés en partenariat avec plusieurs associations locales et au-delà de la commune, elle étend son influence et son impact. En 2024, la ressourcerie l'Écume des Choses a élargi ses activités grâce à un partenariat avec l'association ZoneAh !, qui a inauguré son espace « FAHB94 ». Cette dernière, offre des formations ainsi que l'accès à des outils, machines, établis et un stock de matériaux de récupération, et occupe désormais le sous-sol du bâtiment.

L'année 2024 a marqué un tournant dans le développement de la valorisation des biodéchets. Après une première expérimentation en 2023 au groupe scolaire Pasteur, portant sur les biodéchets issus de la production et de la restauration scolaire, cette initiative a été étendue à l'ensemble des écoles en 2024. Un premier bilan a été réalisé, et 2025 devrait permettre de confirmer les bonnes pratiques adoptées pour l'ensemble des groupes scolaires.

Concernant les particuliers, les quatre communes de notre bassin (Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Rungis et Fresnes) ont opté pour une stratégie axée sur le développement du compostage individuel dans les zones pavillonnaires et du compostage collectif pour les habitats collectifs. Cette solution s'avère à la fois écologiquement ambitieuse et économiquement efficace, car elle réduit la circulation des camions pour la collecte (qui produisent des émissions de gaz à effets de serre et représentent des coûts très élevés), évitent tout coût de traitement ainsi que l'ajout de nouveaux bacs de collecte. En 2024, deux campagnes de communication et une réunion publique (dans le cadre du comité consultatif pour la transition écologique) ont permis de distribuer 84 composteurs et 12 lombricomposteurs dans les pavillons. En 2025, une nouvelle campagne de communication sera menée pour recenser les pavillons déjà équipés et poursuivre le déploiement.

Il sera également nécessaire de renforcer l'information et d'accompagner davantage les résidences collectives, où le projet d'implantation d'un composteur collectif rencontre davantage de difficultés (référénts, place disponible, etc.). Afin de faciliter

cette transition, l'EPT GOSB peut participer aux assemblées générales de copropriété intéressées pour expliquer le dispositif et encourager son adoption.

- Participer au cycle de l'eau

Face aux épisodes de pluies exceptionnelles, occasionnant des phénomènes d'inondation liés à la remontée de la nappe phréatique et à la saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, la stratégie de lutte contre les inondations doit être renforcée.

La gestion des eaux de pluie à la parcelle (déconnexion du réseau public) est désormais obligatoire dans tous les permis de construire. Sur la nouvelle école, au sein de l'écoquartier Anatole France, les eaux de toiture seront stockées dans un ouvrage souterrain permettant d'alimenter les balayeuses et d'arroser les massifs de fleurs, le surplus sera infiltré dans les sols.

Dans le but d'encourager les habitants de Chevilly-Larue à collecter l'eau de pluie provenant de leurs toitures, la commune offre depuis le 4^e trimestre 2024 une aide financière couvrant 75 % du coût d'achat d'un récupérateur d'eau de pluie extérieur raccordé à une gouttière, dans la limite de 300 € par foyer. Afin de permettre à chaque Chevillais de choisir la taille et la forme de son récupérateur en fonction de ses besoins, cette subvention est accordée pour des modèles d'une capacité minimale de 300 L. En 2024, seulement trois ménages ont bénéficié de cette aide. En 2025, la commune poursuivra cette initiative en renforçant la communication autour de cette mesure.

Le bassin de rétention du triangle des Meuniers, réalisé en 2020, accueille les eaux pluviales des voiries du quartier des Meuniers. Pour résoudre la problématique du quartier Bretagne dans son ensemble, le Département doit créer un bassin de rétention souterrain capable d'accueillir les eaux de pluie du quartier. L'enfouissement des lignes à haute tension qui le surplombent est un préalable indispensable. Afin d'améliorer la situation à court terme en délestant le réseau d'assainissement de la rue Petit Le Roy, des travaux de mise en séparatif seront engagés par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre en 2025 et jusqu'en 2027 dans les rues Anatole France, Emile Zola et Etienne Dolet, avec le concours financier de la ville pour la partie eaux pluviales. Un 2^e emplacement réservé a par ailleurs été intégré au PLUI pour offrir une alternative, au vu des délais difficilement prévisibles de l'enfouissement des lignes hautes tension sur l'autre terrain.

La lutte contre les îlots de chaleur se poursuit avec l'aménagement de deux « cours oasis » dans la nouvelle école, l'aménagement de la fontaine à jets place Mandela à même de rafraîchir la place en période de fortes chaleurs, la poursuite du plan de plantation d'arbres dans l'espace public, la réalisation cette année de la nouvelle plantée promenade Arthur Rimbaud (écoquartier) et le lancement d'une étude sur la désimperméabilisation de la place Mandela. Une attention particulière est portée sur les espaces de pleine terre dans l'instruction des permis de construire.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la régie publique de l'eau est pleinement opérationnelle à Chevilly-Larue et dans douze autres communes du Territoire. « Eau Seine & Bièvre » marque l'aboutissement d'un projet lancé il y a quelques années visant à créer une régie publique de distribution de l'eau potable, un projet rendu possible après la décision de non ré-adhésion de notre commune au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France SEDIF suite aux lois NOTRe et MAPTAM. Des travaux de séparation des deux réseaux d'eau devront maintenant être entrepris, conformément à un accord négocié avec le SEDIF, qui cofinancera cette opération. Cet accord permettra également le partage du patrimoine des réseaux et la vente

d'eau en gros jusqu'en 2029, garantissant ainsi un prix de l'eau maîtrisé et inférieur à la hausse des tarifs pour les communes restant au sein du SEDIF.

La même année, les Chevillais ont été accompagnés par la Régie pour mieux comprendre leur nouvelle facture, grâce à plusieurs courriers d'information, une réunion publique et la mise en place de permanences. En 2025, les usagers seront pleinement impliqués dans la mise en place d'une refonte tarifaire plus juste et équitable, fondée sur une grille tarifaire progressive de l'eau. À cet effet, en décembre 2024, le Comité citoyen de la Régie Eau Seine & Bièvre a été lancé. Ce travail collaboratif vise à répondre collectivement aux défis liés à la gestion de l'eau, en permettant aux participants d'apprendre, de comprendre et de questionner les enjeux ; de co-construire les scénarios de refonte tarifaire pour 2026 ; et de repenser la préservation de cette ressource précieuse. À partir de 2025, deux membres du Comité citoyen, un binôme paritaire, siégeront au Conseil d'Administration de la Régie avec voix délibérative, renforçant ainsi la participation citoyenne dans les décisions concernant l'eau.

- Conseiller la population Chevillaise sur la performance énergétique de leur logement

Ouvert en 2013, le Relais-énergie offre un accompagnement aux Chevillais sur toutes les questions liées à la rénovation énergétique et aux économies d'énergie dans l'habitat, lors des permanences mensuelles organisées par l'Agence de l'Energie du Val-de-Marne (CAUE94). En 2023, le nombre de permanences avait été augmenté de 11 à 13, soit 39 créneaux disponibles au vu de son succès. Par ailleurs, l'aide financière communale pour l'isolation des combles, dont l'enveloppe a été entièrement utilisée, sera reconduite.

De nouvelles actions de sensibilisation seront mises en place, notamment en partenariat avec le CAUE94 et l'association La Bouilloire. Parmi celles-ci, un atelier destiné aux seniors, ainsi que des animations pour les accueils de loisirs de la ville et de la Maison pour Tous (qui ont accueilli 90 participants en 2024).

En 2025, le service transition écologique continuera d'accompagner les Chevillais concernant la mise en place de la Zone à Faible Émission (ZFE) du Grand Paris, qui, progressivement, interdira la circulation des véhicules les plus polluants dans la zone infra A86. En réponse à la forte dégradation du pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement a annoncé un report des sanctions liées aux véhicules Crit'Air 3 et plus, qui devraient désormais entrer en vigueur en 2026/2027.

6.7- UN PROJET DE SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUES POUR FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

La sécurité est un droit humain fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. C'est pour cela qu'elle relève des missions régaliennes de l'Etat, qui a le devoir « *d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, [...] au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens* ».

Mais cette mission n'est plus assurée suffisamment par l'Etat, qui se désengage depuis plusieurs années en continuant de réduire drastiquement les effectifs de police nationale. La suppression notamment des unités de proximité dont la principale mission consistait en l'ilôtage dans les quartiers a mis à mal la tranquillité publique générale.

Depuis 2019, le ministère de l'intérieur a ciblé principalement l'action de la police nationale sur la criminalité et les délits les plus graves au niveau national, laissant aux communes la responsabilité de la lutte contre les incivilités, la petite délinquance et les contraventions

basiques. C'est pour pallier ce désengagement que la municipalité a créé, en 2019, un service de police municipale tourné vers la proximité, le dialogue et le lien social, tout en poursuivant et en intensifiant, en parallèle, ses politiques de prévention et son attention à la tranquillité publique. Les effectifs de la police municipale fluctuent au gré des mouvements de personnel liés à une concurrence importante entre les collectivités sur un marché du travail où la demande est supérieure à l'offre.

1. LA PREVENTION

Il est important de souligner que le premier levier du bien vivre ensemble et de la tranquillité publique relève du préventif, de l'éducation, de l'épanouissement de chacun. Le premier axe d'actions de la Municipalité en matière de sécurité relève donc de ses politiques ambitieuses en faveur de l'éducation, du foisonnement associatif, du soutien du pouvoir d'achat, de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, de l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'habitat, etc.

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance réuni en 2024 a confirmé les axes de travail dans le cadre du partenariat entre les services de l'Etat et la commune. Les dispositifs inscrits dans le cadre du plan de prévention de la délinquance se poursuivront comme l'accompagnement des femmes victimes de violences ou les dispositifs d'aide aux jeunes présentant des signes inquiétants. Le renforcement du travail en faveur du soutien à la parentalité, notamment envers les adolescents, devrait aussi jouer un rôle essentiel d'autant qu'un quartier de la ville est maintenant reconnu comme prioritaire.

Enfin, les missions de proximité appréciées des chevillais seront maintenues : l'opération Tranquillité vacances, la gestion des vignettes de stationnement résidentiel ou l'enregistrement, le suivi des chiens catégorisés et l'animation d'ateliers à destination des séniors.

2. LA POLICE MUNICIPALE

Ce service se compose des policiers municipaux et des ASVP. L'arrivée du responsable de service en 2023 au sein du service de la police municipale a permis de faire adhérer les agents à un nouveau projet et de pérenniser les actions déjà mises en place, malgré les difficultés de recrutement dans un contexte national déjà évoqué.

Le service de police municipale poursuivra son rôle de proximité auprès des habitants et commerçants de la ville, avec la volonté d'assurer l'ordre public dans le dialogue et le respect de chacun. La prévention, le dialogue seront au cœur de son action, ainsi bien sûr que des fonctions plus répressives (verbalisations, interpellations...) lorsque cette voie s'impose.

Pour ce faire, la police municipale s'est dotée de moyens spécifiques afin d'assurer des actions contre les infractions routières en collaboration avec les forces de police étatique.

La mise en place d'interventions auprès d'un public spécifique dans le cadre des missions de prévention en 2024 restera un axe de développement en 2025 et pour tous les publics : actions de sensibilisation des aînés aux arnaques à la fausse qualité, vol et cambriolage, actions de prévention routière pour les jeunes et très jeunes publics (permis piéton et bon usage des engins de déplacement personnel motorisé...). D'autres actions de préventions pourront-être mises en place en collaboration avec le bureau de mission et de prévention, de contact et d'écoute de la police nationale.

L'arrivée du métro entraînera inévitablement une pression plus forte sur le stationnement aux abords des stations. La police municipale assurera une vigilance forte sur le respect des secteurs de stationnement résidentiel en places ou à venir.

3. LA VIDEOPROTECTION

Le plan de déploiement de la vidéoprotection se poursuivra. Ainsi, dans le cadre de la protection des bâtiments communaux, les abords de la mairie ont été équipés en 2023 et le déploiement sur la place Nelson Mandela est finalisé. Le cheminement piétons sous le pont de l'autoroute A 6, considéré comme anxiogène dans le cadre des balades citoyennes, est désormais équipé de 3 caméras depuis l'automne.

Au cours de l'année 2025 sera déployé un dispositif de vidéoprotection sur la rue du Rouergue ; ainsi que la mise en service de la caméra de vidéo verbalisation sur Le secteur du Clos Saint-Michel.

L'accent sera par ailleurs mis sur les abords des futures stations de métro, et les principaux itinéraires piétons pour y accéder. Sur ce sujet, les espaces publics aux abords de la station Chevilly-Larue ont été entièrement équipés de vidéoprotection par la SEMMARIS, société gestionnaire du Marché d'Intérêt national.

4. LA MEDIATION

L'accompagnement des chevillais dans leur conflit du quotidien se poursuivra avec le maintien des permanences du médiateur des conflits, une aide gratuite en direction de tous les administrés – et qui touche particulièrement les personnes éloignées du Droit dans la vie quotidienne. Ce dispositif aide à favoriser le dialogue entre les parties en désaccord et participe notamment à l'apaisement des conflits de voisinage. Celui-ci tient des permanences physiques dans le relais-mairie centre.

5. LE TRAVAIL PARTENARIAL (AVEC LE COMMISSARIAT, CLSPD, ...)

La police municipale effectue déjà des opérations conjointes avec la police nationale notamment via les Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF) en complément et en collaboration avec les différents acteurs (DDPP, PN, URSAF...).

Des opérations communes aux deux polices continueront à se développer en 2025 que ce soit en matière de prévention routière, de sécurisation des halls d'immeubles, de sécurisation des écoles ou de lutte contre les trafics de produits stupéfiants.

Par ailleurs, malgré des problèmes d'effectifs au sein de la police nationale, la commune cherchera à relancer la permanence Chevillaise bi-hebdomadaire, au sein des locaux de la police municipale, pour l'enregistrement des plaintes des chevillais qui n'auront plus ainsi à se déplacer aux commissariats de l'Hay-les-Roses ou de Thiais.

6. L'ACCES AUX DROITS : OUVERTURE D'UNE ANTENNE FRANCE SERVICES

Face au recul de la présence des services publics de l'Etat sur le territoire, les analyses statistiques montrent un recul de l'accès aux droits.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de solliciter la Préfecture pour créer sur son territoire une Maison France Services. Ce dispositif, s'il est validé par l'Etat,

permettra à tout citoyen de procéder aux principales formalités administratives du quotidien.

La Maison France Services regroupe 11 organismes : ANTS (titres sécurisés-ministère de l'intérieur), CNAV (assurance retraite), CAF (allocations familiales), CPAM (assurance maladie), MSA (mut. Sociale agricole), la poste, DDFIP-Trésor public (finances publiques), France travail, point justice, France Rénov., et chèque énergie).

Ainsi, les agents communaux qui seront labellisés seront en lien avec des hotlines des services concernés et pourront accompagner les citoyens dans leur démarche. Ce service sera accessible auprès du relais-mairie Centre. Il sera accessible au minimum 5 jours par semaine sur minimum 24 heures d'ouverture, accessible à tous les publics et équipé d'un accès numérique libre et gratuit.

7. SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU STATIONNEMENT RESIDENTIEL POUR SE PROTEGER DES NUISANCES LIEES A L'ARRIVEE DU METRO

L'arrivée de deux stations de métro est un atout indéniable pour le territoire depuis juin 2024 qui contribue à améliorer la qualité de vie de nombreux chevillais. La municipalité a anticipé les nuisances susceptibles d'être occasionnées, notamment en matière de stationnement aux abords des stations, par la mise en place de stationnement résidentiel. Ce dispositif a pour but de faciliter le stationnement des Chevillais à proximité de leur domicile, plus particulièrement dans les quartiers proches des deux stations. Après l'extension sur le quartier Sorbiers/Saussaie en 2022, une large concertation a été engagée avec les riverains du quartier Bretagne en 2023. La mise en place du dispositif de stationnement résidentiel a été acté en novembre 2024, après une phase d'expérimentation. Il est aujourd'hui opérationnel et permet aux riverains et à leurs invités de se garer plus facilement en limitant les stationnements pendulaires liés au métro.

Une attention particulière sera portée tout au long de l'année par la police municipale sur ce dispositif.

6.8- FAVORISER LE COMMERCE LOCAL ET L'EMPLOI DES CHEVILLAIS

1. L'ATTRACTIVITE DU CŒUR DE VILLE SE CONFIRME

Le commerce de proximité est une condition importante de la vie de quartier car il contribue à générer du lien social et de l'animation urbaine. L'année 2024 a vu rouvrir au mois de juin le supermarché du cœur de ville, incendié à l'occasion des

révoltes urbaines. Le propriétaire y a fait de lourds investissements, renforçant sa présence sur la commune.

La commune a par ailleurs récupéré son droit au bail concernant le local du restaurant « bistrot d'Oliv » grâce à un jugement fin 2023. Elle a lancé un appel à candidature puis sélectionné le gérant de la brasserie par le biais de la Commission d'Appel d'Offres. Le « Café Nelson » a donc pu ouvrir ses portes au mois de septembre comme déjà évoqué.

De la même façon, sur la place Nelson Mandela, le local qui accueillait auparavant le Glamour est désormais occupé par le commerce « le jardin des corbeilles », avec qui la commune a signé un bail. Ce commerce est tourné vers la réalisation de compositions de fruits frais et de smoothies. La cellule voisine est louée depuis le mois de septembre à un cordonnier / serrurier offrant ainsi un nouveau service du quotidien aux chevillais.

Par ailleurs le local « ex Villagéo », situé rue Edit Piaf accueille désormais une audioprothésiste.

Au terme de nombreux mois de négociations, le bailleur I3F a accepté de rompre le bail d'Intermarché sur la cellule commerciale anciennement Victorine Fleurs. Celui-ci avait en effet un projet de drive qu'il n'a jamais mené à terme. Ce local revient donc sur le marché de la location.

Sur la place Nelson Mandela, la cellule qui était auparavant louée à la société AKTIV est désormais libre. Par ailleurs, le commerce As de Table vient de résilier son bail, ce dernier sera libéré en mars 2025. La commune évalue les porteurs de projet qui se manifestent et les sélectionnent en fonction de la solidité de leur projet et de la complémentarité commerciale de leur offre.

Outre, la recherche ciblée de commerçants, les actions suivantes ont été menées en 2024 et se poursuivront en 2025 :

- ✓ Une dynamisation de la place Mandela en cœur de ville par des animations commerciales organisées et des terrasses en saison,
- ✓ Une impulsion pour relancer l'association des commerçants,
- ✓ L'installation d'une signalétique spécifique au cœur de ville, ainsi que le renouvellement de la signalétique commerciale à l'échelle de la commune.

2. QUARTIER LARUE

A la suite de la fermeture de la pharmacie fin 2023, le local a été repris par un coach sportif qui propose des cours collectifs et individuels.

La pharmacie de l'avenue du Général de Gaulle, dont la propriétaire a programmé son départ à la retraite pour cet été, semble avoir trouvé une repreneuse. Celle-ci, en accord avec la Municipalité, compte effectuer un transfert de licence en vue d'un déplacement dans les locaux du cimetière et d'un agrandissement.

3. LE CENTRE COMMERCIAL DE LA RUE DU POITOU

Ce centre commercial est particulièrement ancien et rencontre des conflits d'usages à ses abords immédiats. A la demande de la Municipalité, Valophis a accepté d'engager un projet de réhabilitation du centre qui permettra également d'augmenter la surface de vente des commerces sans augmenter les loyers et de réduire la surface de la galerie couverte. Le permis de construire a été déposé en 2024 pour des travaux qui seront engagés en 2025.

4. LA FUTURE CENTRALITE COMMERCIALE DES QUARTIERS BRETAGNE ET MEUNIER

C'est au 1^{er} trimestre 2025 que commencent les premiers chantiers de construction des bâtiments qui doivent accueillir en leurs rez-de-chaussée des commerces de proximité pour le quartier Bretagne et Meuniers. A terme, la rue et la place Simone Veil accueilleront un supermarché de proximité, des commerces de bouche, des services et une brasserie. L'ensemble de ces cellules commerciales ont été acquises par l'opérateur SODES qui installera, en concertation avec la commune, les commerçants au fur et à mesure de la livraison des cellules.

5. DES STRUCTURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES CHEVILLAIS.

La compétence emploi est partagée entre l'Etat, l'EPT GOSB et la commune, et s'articule autour de plusieurs structures, soutenues par la commune, dédiées à différents publics cibles :

- La Mission Locale, pour les jeunes de 18 à 29 ans
- Le Comité de Bassin d'Emploi, pour les personnes en reconversion professionnelle
- AEF 94, pour les publics en insertion
- L'agence France Travail du MIN, pour favoriser le recrutement chez les grossistes
- Orly International, pour les emplois de la plateforme aéroportuaire.

La collaboration avec les entreprises du territoire permet de tisser un réseau de partenaires qui favorise le contact direct entre l'offre et la demande. Des sessions de jobs dating sont régulièrement organisées pour que l'implantation locale des entreprises bénéficie fortement aux Chevillais.

L'annonce en début d'année du retrait soudain et total de la Région Ile-de-France de l'association Orly International et la division par 2 des subventions départementales (Essonne et Val-de-Marne) à cette association l'ont toutefois conduite à annoncer sa liquidation avant l'été. Cette décision met fin à des années d'efforts pour que les emplois du 2^e bassin d'emplois d'Ile-de-France bénéficie mieux aux habitants de nos territoires. L'EPT GOSB étudie la façon dont tout ce travail pourrait être sauvé.

6. CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS RUNGIS : L'ANNEE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Le projet de Cité de la Gastronomie Paris Rungis poursuit ses avancées depuis la signature du contrat de concession au premier semestre 2023. Le groupement lauréat est en phase de consolidation des contrats avec ses investisseurs, tant sur le programme annexe immobilier que dans la concession elle-même. Cela devrait permettre de lever la condition suspensive du contrat de concession au printemps prochain et de voir déposés rapidement les permis de construire. La parcelle chevillaise, située au Nord du site (au droit de l'émergence sud de la station Chevilly-Larue) appartenant à l'Etat devrait lui revenir en pleine propriété dans le courant du mois de mars. Elle est en effet pour l'instant toujours sous convention de mise à disposition avec la RATP dans le cadre de la fin des travaux. Une fois cette formalité opérée, l'Etat pourra alors mettre ce foncier à disposition de la SEMMARIS, qui pourra y aménager sa halle marchande, son parking relais du métro et son jardin des saveurs.

La livraison des premiers lots (cité de la gastronomie et halle des trésors gastronomiques) est prévue pour 2028.

6.9- DECIDER AVEC LES CHEVILLAIS

Alors que l'abstention fait rage au fil des différents scrutins depuis plusieurs années, l'appropriation de la chose publique par les citoyens est un enjeu essentiel. La Municipalité a décidé d'en faire un axe de travail fort en développant les outils de participation citoyenne. Cela se traduit par des moments de concertation à la fois sur des sujets du quotidien à travers notamment des balades citoyennes et des permanences d'élus, mais aussi sur des projets plus structurants à travers des comités consultatifs, des votations citoyennes ou plus récemment des questionnaires. Si les formes évoluent au gré des sujets, la volonté de construire avec les Chevillais inerve la politique municipale.

1. CONSULTER LES CHEVILLAIS SUR LES GRANDS PROJETS ET LES SUJETS DU QUOTIDIEN

La volonté municipale est de consulter les chevillais sur les grands projets structurants de la commune tout comme sur les sujets de la vie quotidienne. On peut citer de nombreuses expériences en la matière depuis le début du mandat :

- Le travail engagé sur différents sujets via les Comités consultatifs notamment sur la Transition écologique, l'égalité Femme Homme et les violences intrafamiliales, le PLUi, le Handicap.
- L'élaboration du projet sportif local via un comité consultatif dédié qui aujourd'hui se réunit pour suivre la mise en œuvre de ce projet
- La concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal
- La concertation sur le SDLD (Schéma Directeur des Liaisons Douces)
- La concertation sur la mise en œuvre du dispositif de stationnement résidentiel
- La concertation menée sur les espaces canins dans le cadre du comité consultatif sur la transition écologique
- La concertation sur le Jardin du Cœur de Ville et son aménagement
- La concertation sur l'îlot du Triangle des Meuniers dont le choix s'est porté sur un parc pour enfants
- D'autres réunions publiques organisées en fonction de l'actualité.
- La concertation sur l'évolution du centre historique suite à l'achat par la commune du site des sœurs de la Charité. Concernant ce dernier sujet, un

questionnaire de 30 pages, ouvert sur 6 mois, a été diffusé dans toute la ville et a rencontré un vif succès avec plus de 800 répondants. Leur contenu, adossé aux travaux du comité consultatif, permettent d'agrèger les premiers éléments constitutifs d'un plan guide, à savoir une carte de synthèse des enjeux dans ce secteur où de nombreux projets se croisent : un nouveau parc public, la réhabilitation du théâtre, l'aménagement des espaces publics, le conservatoire de musique et de danse, l'éventuel transfert de la mairie dans une aile de bâtiment du site et la revente des terrains ainsi libérés. Ce dernier item offre tout à la fois la possibilité de concevoir un nouveau paysage aux abords du théâtre permettant d'étendre l'esprit village jusqu'à lui et de constituer des recettes de vente de charges foncières qui participeront au financement des projets.

Cette démarche de concertation sur les questions du quotidien se poursuivra en 2025 tout comme la poursuite des travaux des comités consultatifs.

2. ALLER A LA RENCONTRE DES CHEVILLAIS : LES BALADES CITOYENNES > BALADES THEMATIQUES

Pour la troisième année, des Balades citoyennes ont été organisées dans les quartiers de la Commune. Ces rencontres permettent des échanges avec les habitants sur la ville, le quartier, les projets, leurs envies, leurs idées et leurs ressentis. Les balades reprendront au printemps. En 2025, une balade sur la thématique du handicap sera également organisée dans le cadre du plan handicap.

3. DES ELUS SUR LE TERRAIN : LES PERMANENCES DU SAMEDI

Ces permanences ont été mises en place il y a plus de trois ans. Ce rendez-vous hebdomadaire sur le marché de la Place Nelson Mandela devient un repère pour les habitants qui souhaitent rencontrer les élus de la ville et évoquer des situations et informations. D'autre part, elles permettent d'informer les habitants de toutes les initiatives de la commune et de tous les processus de consultation et de participation citoyenne en cours.

4. SE PREPARER A LA CITOYENNETE : LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Ce lieu d'apprentissage de la citoyenneté se saisit de problématiques au quotidien et sait être force de proposition au Conseil municipal. Au cours de l'année 2025, sous l'impulsion du nouveau Maire-enfant le Conseil municipal des enfants poursuivra ses travaux. Il est partagé en 3 commissions avec chacune des actions propres. Pour la Commission solidarité / école : envoi au moment de Noël de cartes de vœux, réalisées par les enfants, aux personnes âgées ; courrier à Mme la Maire autour des problèmes rencontrés par les enfants dans les écoles ; mise en place de boîtes à idées dans chaque école de la ville ou soutien des associations comme Yen Baï pour la scolarisation d'enfants vietnamiens et cette année une aide supplémentaire pour venir en aide à la population suite aux inondations ; pour la Commission ville / environnement : ramassage de déchets dans la ville, décoration des potelets devant les écoles (il reste F Kahlo), poubelles de tris devant chaque école (F Kahlo), réalisation de jardinières et hôtels à insectes avec l'aide de la ferme du saut du loup et installation des jardinières et hôtels à insectes dans la ville. Enfin, pour la commission loisirs / sports / culture, organisation du concours de dessin, de la boum du CME pour les élèves de CM2 et 6^{ème}, installation d'un « musée en plein air » devant chaque école de la ville et projet d'installation d'un skate parc, de tyroliennes et balançoires au parc de chevilly larue.

5. SE PROJETER ENSEMBLE : CHEVILLY-LARUE 2040 OU COMMENT RENDRE CONCRET LE PLUI

Le PLUI est un document particulièrement technique, constitué de plus de 1000 pages, difficiles à appréhender pour les citoyens alors même qu'il représente un enjeu démocratique majeur. C'est pourquoi la Municipalité a travaillé un support audiovisuel grand public des enjeux chevillais du PLUi, intitulé Chevilly-Larue 2040, afin de représenter notre commune dans 10 à 15 ans et permettre ainsi aux Chevillais d'appréhender plus facilement ces enjeux lors de l'enquête publique du printemps prochain.

6.10- POURSUIVRE LA MODERNISATION NUMERIQUE DU SERVICE PUBLIC

L'amélioration du portail famille : de nouvelles fonctionnalités

Dans la continuité des évolutions déjà mises en œuvre en 2024, le portail famille continuera en 2025 à s'enrichir de nouvelles fonctionnalités (Prélèvements SEPA, connexion au site des impôts).

Un outil de réservation des salles communales

Les services municipaux travaillent à la mise en place d'un outil de réservation directe des salles familiales par les Chevillais pour une pré-réservation en ligne.

La refonte du site Internet : plus de services en ligne et de fluidité

Dans la poursuite de la modernisation de la communication municipale, l'année 2025 sera l'année de la refonte et sortie du nouveau site de la ville, accompagné d'une webapp. Outil de communication et d'information stratégique, la nouvelle version du site de la ville sera beaucoup tournée « serviciel » et aura pour objectifs de :

- Renforcer la dimension service, par la dématérialisation de certains services et formulaires ;
- D'améliorer la clarté et le guidage des utilisateurs dans l'offre de service de la collectivité ;
- De valoriser l'image de la commune et ses projets.

Le site internet sera conçu en mobile first. Un module de progressive web app sera également déployé. Au cours d'une navigation mobile, les utilisateurs se verront proposer l'installation de la webapp sur leur smartphone. Après téléchargement, les internautes qui le souhaitent auront la possibilité de recevoir des notifications push, pour les messages urgents de la collectivité.

- Des outils internes pour sécuriser et améliorer les fonctions supports.

La commune continuera à investir dans le renforcement de ces outils de sécurité informatique faisant suite à la cyberattaque et tenant compte des recommandations de la chambre régionale des comptes.

De la même manière, elle continuera à développer le logiciel Ressources Humaines pour répondre également à la production du RSU mais également être plus disponible pour accompagner les agents dans leur mission de service public auprès des chevillais.

L'enrichissement de nos moyens de communication visuels

Afin de continuer à informer les chevillais, un nouvel écran d'information va être installé à la piscine Pierre de Coubertin.

Vu,
Le Directeur général des
services.